



**PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES HURON-WENDAT  
2023-2030**

Conseil de la Nation huronne-wendat

21 août 2023

## ÉQUIPE DE RÉALISATION ET COLLABORATEURS

Le présent document a été réalisé sous la supervision du directeur des Services techniques et Infrastructures (STI), en collégialité avec :

### CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT (CNHW)

- **M<sup>me</sup> Katrine Boucher**, agente administrative, STI;
- **M. Mario Gros-Louis**, analyste en aménagement du territoire, Bureau du Nionwentsïo;
- **M. Kemgang Nguenevit**, assistant en gestion environnementale, chargé de la mise en œuvre du PGMR;
- **M<sup>me</sup> Maryse Picard**, directrice générale;
- **M. Steve Picard**, directeur, STI;
- **M. Jean-François Richard**, anthropologue, Bureau du Nionwentsïo;
- **M. Stéphane Sioui**, conseiller en gestion des terres et environnement, chargé de projet à la réalisation et la mise en œuvre, STI.

### COLLABORATEURS ET PARTENAIRES EXTERNES

- **M<sup>me</sup> Marie Clément**, conseillère principale en environnement, Services aux Autochtones Canada;
- **M. Robert Comeau**, consultant, assistant à la révision, Argus Environnement inc.;
- **M. Érick Coulombe**, représentant aux ventes, Matrec (GFL Compagny);
- **M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gravel**, consultante, assistante à la révision, SOLINOV;
- **M. Julien Mussard**, consultant, assistant à la révision, Argus Environnement inc.

Le directeur des Services techniques et Infrastructures tient à souligner le professionnalisme et la qualité de l'engagement des divers collaborateurs et partenaires associés à ce projet.

### Référence à citer :

Nation huronne-wendat. Projet de plan de gestion des matières résiduelles huron-wendat 2023-2030, mai 2023, 70 pages + 08 annexes.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Mise en contexte .....	1
1.1	Nation huronne-wendat.....	1
1.1.1	Histoire, culture, traditions et territoire .....	1
1.1.2	Vision .....	2
1.1.3	Cadre politico administratif.....	2
1.1.4	Cadre territorial et juridique .....	3
1.1.5	Régimes fiscaux et fonciers .....	4
1.2	Planification de la gestion des matières résiduelles à Wendake .....	4
1.2.1	Normes prévues à la <i>Loi sur la qualité de l’environnement</i> .....	4
1.2.2	Rôles de la Nation huronne-wendat.....	5
1.2.3	Cheminement de la Nation huronne-wendat .....	5
2	Territoire de planification.....	8
2.1	Portrait géographique .....	8
2.1.1	Localisation.....	8
2.1.2	Affectation du territoire et zonage.....	9
2.1.3	Transport .....	11
2.1.4	Orientations et intentions d’aménagement et de développement du territoire .....	11
2.2	Portrait démographique.....	12
2.2.1	Avant-propos.....	12
2.2.2	Répartition de la population .....	12
2.2.3	Projection démographique.....	13
2.2.4	Caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques.....	14
2.3	Portrait économique .....	16
2.3.1	Activités économiques .....	16
3	Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.....	18
3.1	Champs de compétence et règlements.....	18
3.2	Ententes intermunicipales.....	19
4	Gestion actuelle des matières résiduelles.....	20
4.1	Services publics.....	20
4.1.1	Secteurs desservis .....	20
4.1.2	Secteurs non desservis .....	20

4.1.3	Contrats .....	20
4.1.4	Collecte des ordures domestiques .....	22
4.1.5	Collecte des matières organiques .....	22
4.1.6	Collecte des matières recyclables .....	23
4.1.7	Collecte des encombrants .....	24
4.1.8	Apport volontaire .....	25
4.1.9	Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) .....	27
4.2	Programme d'information, d'éducation et de sensibilisation (ISÉ) .....	28
4.3	Gestion des boues municipales .....	29
4.4	Coûts de la gestion des matières résiduelles .....	29
5	Recensement des organismes et entreprises oeuvrant en gestion des matières résiduelles .....	31
6	Recensement des installations en gestion des matières résiduelles .....	31
7	Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.....	32
7.1	Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées.....	32
7.2	Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2020 .....	33
7.2.1	Méthodologie générale .....	33
7.2.2	Secteur résidentiel.....	37
7.2.3	Secteur ICI.....	38
7.2.4	Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).....	42
7.2.5	Résultats globaux .....	43
8	Diagnostic territorial .....	45
8.1	Bilan de la mise en œuvre du PGMRHW 2016-2020.....	45
8.1.1	Rapports de suivi annuel de mise en œuvre du PGMRHW 2016-2020.....	45
8.1.2	Principales réalisations du PGMRHW 2016-2020.....	47
8.2	Enjeux .....	48
8.2.1	Problématiques et enjeux du territoire.....	48
8.2.2	Évaluation à long terme des besoins en élimination.....	49
8.3	Objectifs nationaux .....	51
8.3.1	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles .....	51
8.3.2	Objectifs gouvernementaux .....	52
8.4	Performance territoriale et objectifs territoriaux .....	53
9	Plan d'action 2023-2030 .....	54

9.1	Orientations stratégiques de la Nation huronne-wendat .....	54
9.2	Mesures proposées .....	55
9.3	Coûts budgétaires de mise en œuvre du PGMR .....	67
9.3.1	Dépenses .....	67
9.3.2	Revenus .....	67
9.3.3	Prévisions budgétaires de la GMR 2023-2030 .....	68
9.4	Suivi et surveillance de la mise en œuvre .....	69
	Références.....	70

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1	Plus récentes données de population pour Wendake (2019).....	13
Tableau 2-2	Perspectives démographiques de la population de Wendake – 2016 à 2031 .....	13
Tableau 2-3	Nombre et type de logements présents sur le territoire .....	14
Tableau 2-4	Découpage démographique selon le groupe d’âge en 2019.....	15
Tableau 2-5	Niveau de scolarité pour la population âgée de 25 à 64 ans en 2016 .....	15
Tableau 2-6	Principaux indicateurs du marché du travail.....	15
Tableau 2-7	Distribution des emplois selon le secteur d’activité sur le territoire de Wendake (2016) ...	17
Tableau 3-1	Distribution des responsabilités (année 2019-2024) .....	18
Tableau 4-1	Modalités de collecte des matières résiduelles à Wendake (année 2019-2024) .....	21
Tableau 4-2	Programme d’ISÉ et de suivi lié à la gestion des matières résiduelles à Wendake.....	28
Tableau 4-3	Coût annuel détaillé de la gestion des matières résiduelles (année 2020-2021) .....	30
Tableau 7-1	Quantité de matières éliminées en 2020 .....	34
Tableau 7-2	Ventilation des matières recyclables récupérées et éliminées en 2020 .....	35
Tableau 7-3	Quantité de contenants consignés récupérés.....	35
Tableau 7-4	Synthèse des matières générées par le secteur résidentiel en 2020.....	37
Tableau 7-5	Inventaire des conteneurs de type chargement avant de source commerciale ou institutionnelle non assimilable répertorié sur le territoire de Wendake .....	38
Tableau 7-6	Synthèse des matières générées par le secteur ICI en 2020.....	41
Tableau 7-7	Synthèse des matières générées par le secteur CRD en 2020 .....	42
Tableau 7-8	Synthèse des matières générées sur le territoire en 2020 .....	43
Tableau 7-9	Comparaison des données d’éliminations avec les données du MELCCFP.....	44

Tableau 8-1	Synthèse des mesures réalisées par la communauté en 2021 .....	45
Tableau 8-2	Projection des quantités éliminées pour les dix prochaines années .....	50
Tableau 8-3	Comparaison de la performance territoriale avec les objectifs du gouvernement .....	53
Tableau 9-1	Plan d'action 2023-2030 détaillé.....	57
Tableau 9-2	Échéancier des mesures du plan d'action 2023-2030.....	63
Tableau 9-3	Estimation budgétaire de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2030 .....	66
Tableau 9-4	Prévisions budgétaires annuelles des dépenses en GMR .....	68

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1.	Localisation de la réserve autochtone de Wendake à l'échelle du Québec .....	8
Figure 2.	Plan du territoire visé .....	10
Figure 3.	Plan de zonage Wendake .....	10
Figure 4.	Carte localisant le lot Doyon (Yarha) et les marais dits Cloutier et Akiawenrak .....	11
Figure 5.	Fluctuation des matières résiduelles générées sur le territoire 2019-2021 .....	32
Figure 6.	Évolution des quantités de matières organiques collectées d'octobre 2019 à décembre 2022 ...	33
Figure 7.	État de réalisation du plan d'action 2016-2020 .....	47

## **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1** Règlement administratif 2003-08
- Annexe 2** Règlement administratif 2017-01
- Annexe 3** Adjudication des contrats liés aux services de collecte des matières résiduelles à Wendake
- Annexe 4** Entente sur l'accès des résidents de Wendake aux écocentres de la Ville de Québec
- Annexe 5** Liste des entreprises sur le territoire de Wendake
- Annexe 6** Recensement des organismes et entreprises régionaux œuvrant en gestion des matières résiduelles
- Annexe 7** Recensement des installations régionales œuvrant en gestion des matières résiduelles
- Annexe 8** Tableau de suivi des mesures

## LEXIQUE

<b>Boues municipales</b>	Boues et tous les autres résidus, issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou de station de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus du curage des égouts
<b>Collecte sélective</b>	Mode de récupération qui permet de cueillir les matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.
<b>Compostage</b>	Méthode de traitement qui consiste à utiliser l'action des micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.
<b>Centre de tri</b>	Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.
<b>Écocentre</b>	Lieu d'apport volontaire, d'accueil et de tri de résidus et de matières non admissibles aux collectes conventionnelles.
<b>Élimination</b>	Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement.
<b>Encombrants</b>	Aussi appelés « monstres », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique comprenant notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.
<b>Incinération</b>	Élimination des matières résiduelles par combustion.
<b>Lieu d'enfouissement</b>	Lieu qui peut recevoir les matières résiduelles définies par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles et qui a la particularité d'être doté de mesures visant le contrôle de l'infiltration de lixiviat.
<b>Lixiviat</b>	Liquide ayant percolé au travers d'une masse de matières ou résidus et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants.
<b>Matériaux secs</b>	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses.
<b>Matières résiduelles</b>	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation que le détenteur a destiné à l'abandon (résidus).
<b>Matières secondaires</b>	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
<b>Mise en valeur</b>	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.



<b>Putrescibles</b>	Qui peut se décomposer sous l'action de bactéries.
<b>Récupération</b>	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.
<b>Recyclage</b>	Utilisation dans un procédé manufacturier d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.
<b>Réduction à la source</b>	Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
<b>Réemploi</b>	Utilisation répétée d'un produit, d'un emballage ou d'un contenant, sans modification de son apparence ou de ses propriétés (réutilisation).
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD)</b>	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, tel que défini dans le <i>Règlement sur les matières dangereuses</i> (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière.
<b>Résidus organiques</b>	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés dans les résidences et les ICI (matières organiques putrescibles).
<b>Résidus verts</b>	Résidus de nature végétale associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.
<b>Ressourcerie</b>	Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et de revente de matières résiduelles de provenance domestique industrielle commerciale et institutionnelle.
<b>Traitement</b>	Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.
<b>Valorisation</b>	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments utiles ou de l'énergie.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source – Réemploi – Recyclage – Valorisation – Élimination
AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
ACDC	Programme d'aide financière pour les composteurs domestiques et communautaires
AOMGMR	Association des organismes municipaux de gestion
BN	Bureau du Nionwentsio
CBAQ	Centre de biométhanisation de l'Agglomération de Québec
CNHW	Conseil de la Nation huronne-wendat
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CRD	Construction, rénovation, démolition
CSQ	Collecte sélective Québec
CUQ	Communauté urbaine de Québec
DET	Dépôt en tranchées
DMS	Dépôt de matériaux secs
EPA	Environmental Protection Agency
GAP	Generally Accepted Principles
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
IPEC	Institut des plastiques et de l'Environnement du Canada
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LEDCE	Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Matières organiques
MR	Municipalité régionale
MRC	Municipalité régionale de comté

OGR	Organismes de gestion reconnus
OSBL	Organismes sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SCIAN	Système de classification des industries en Amérique du Nord
STI	Services Techniques et Infrastructures
VHU	Véhicules hors d'usage
TNO	Territoires non organisés
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

# **1 MISE EN CONTEXTE**

## **1.1 Nation huronne-wendat**

### **1.1.1 Histoire, culture, traditions et territoire**

Les Hurons-Wendat ont traditionnellement utilisé un vaste territoire qui s'étendait de Gaspé au sud-est des Grands Lacs, le long de la vallée du Saint-Laurent allant jusqu'à chevaucher la frontière des États-Unis. À l'origine, ils étaient des agriculteurs, des chasseurs et des pêcheurs. Ils pratiquaient également le commerce avec leurs nombreux voisins.

Le Nionwentsïo constitue au Québec une partie du territoire traditionnel que la Nation huronne-wendat fréquentait déjà au moment de la conclusion du Traité Huron-Britannique de 1760. La portion de ce territoire situé au nord du fleuve Saint-Laurent comprend au moins la région située entre la rivière Saguenay à l'est et au nord et la rivière Saint-Maurice à l'ouest. Au sud du fleuve Saint-Laurent, le Nionwentsïo s'étend, vers le sud, jusqu'à la rivière Saint-Jean. Le terme Nionwentsïo signifie en langue wendat « Notre magnifique territoire ». Il s'étend sur approximativement 66 056 km<sup>2</sup>.

Comme le démontrent les sources et la documentation historique, archéologique, linguistique de même que sa tradition orale, la Nation huronne-wendat est présente sur l'ensemble du Nionwentsïo depuis des temps immémoriaux. Ce territoire national a continuellement été fréquenté par les Hurons-Wendat qui y exerçaient leurs activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage des animaux à fourrure ou encore de récolte des végétaux, dont les plantes médicinales.

Aujourd'hui, les Hurons-Wendat pratiquent toujours leurs diverses activités coutumières dans le Nionwentsïo. Par exemple, ils exercent régulièrement la chasse du petit et du gros gibier tels l'orignal, le piégeage des animaux à fourrure, la pêche de l'omble de fontaine ou encore la récolte des plantes médicinales. À cet égard, les familles huronnes-wendat disposent de nombreux camps aménagés en conformité avec la loi huronne-wendat encadrant ces pratiques. Ces lieux fréquentés en toutes saisons de l'année, par toutes les générations de la collectivité, revêtent une importance cruciale pour l'exercice des coutumes et le maintien de l'identité nationale huronne-wendat.

Située à environ 10 km au nord du centre-ville de Québec, Wendake est la seule réserve huronne-wendat au Canada. Anciennement appelée « Village-des-Hurons », sa superficie est d'environ 2,26 km<sup>2</sup> et est bordée, à l'ouest par la magnifique rivière Saint-Charles, dont le nom en langue wendat est *Akiawenhrahk*, qui signifie « rivière à la truite ». La Nation huronne-wendat a récemment acquis une plus grande superficie de territoire habitable qui a été convertie en terre de réserve. En date du mois d'octobre 2022, elle comptait 4 670 membres, dont approximativement 67 % vivaient hors réserve.

Bien que cette région constitue depuis plusieurs générations une zone urbanisée, les Hurons-Wendat sont fiers d'avoir su conserver et continuer à pratiquer et protéger leur culture et leurs traditions. La chasse, la pêche, le piégeage, l'artisanat, les rites religieux, le commerce, le savoir médicinal, les chants, les danses et l'alimentation traditionnels, pour ne citer que ces exemples, demeurent des éléments fondamentaux au cœur de la culture huronne-wendat.

### **1.1.2 Vision**

La Nation huronne-wendat entretient depuis des temps immémoriaux un rapport sacré avec la Terre-Mère. L'un des postulats de ce rapport unique indique que l'Homme appartient à la Terre et non la Terre qui appartient à l'Homme. Cette conception du rapport Homme-Terre est à la base de la philosophie d'un développement basé sur une approche holistique de l'environnement. La terre doit être exploitée afin de combler les besoins essentiels de la société en garantissant aux générations à venir des ressources en quantité et qualité suffisante.

Cette philosophie conditionne la vision de la Nation huronne-wendat quant à la gestion de son territoire de son devenir. À cet égard, à la lumière de ses valeurs ancestrales, la Nation huronne-wendat a adopté au cours des dernières années des pratiques d'avant-garde en matière d'environnement, et s'est dotée de services publics correspondant à une nation autochtone en évolution dans un milieu urbanisé.

Plusieurs projets et activités socio-économiques récents témoignent du désir profond du peuple wendat de se doter d'outils de gestion modernes, compatibles avec ses partenaires limitrophes et nécessaires au développement harmonieux de sa collectivité.

Wendake s'est donné pour mission de développer et d'entretenir avec ses voisins municipaux un climat de concertation et de collaboration réciproque, de respect mutuel, d'échange et discussions. Soucieuse de devenir un leader autochtone en ce qui a trait à la gestion intelligente de ses terres et ressources, consciente de l'importance pour la santé et la sécurité de ses membres, de politiques environnementales pertinentes et d'infrastructures de qualité, favorables à un arrimage politico social avec les diverses entités municipales communes, la Nation huronne-wendat fait preuve de dynamisme, de courage et d'efficacité dans la gestion de son devenir.

### **1.1.3 Cadre politico administratif**

La Nation huronne-wendat constitue une entité politique indépendante et autonome qui gère, à la lumière de ses valeurs culturelles ancestrales, la destinée de son peuple avec dynamisme et fierté. Son cadre politico administratif diffère significativement de celui des municipalités. Le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) est l'autorité politique et décisionnelle de la Nation, et ses pouvoirs sont reconnus par la Constitution du Canada, par la *Loi sur les Indiens* et par d'autres lois fédérales et provinciales. Son centre administratif est situé au 255 place Chef Michel Laveau, Wendake (Québec) G0A 4V0.

Le CNHW est composé et dirigé par un Grand Chef et par huit chefs familiaux élus au suffrage universel pour des mandats de quatre ans. Le CNHW est renouvelé pour moitié tous les deux ans. Ses champs de compétence couvrent principalement les relations avec les gouvernements et les organisations des Premières Nations, l'affirmation et la défense des droits des Hurons-Wendat, la gestion territoriale du Nionwentsïo, l'administration publique, le patrimoine et la culture, la santé et les services sociaux, les loisirs, les travaux publics, l'habitation, le développement économique, l'éducation, les services policiers et de poursuites pénales ainsi que la sécurité publique.

#### **1.1.4 Cadre territorial et juridique**

Le territoire traditionnel des Hurons-Wendat, le Nionwentsïo, est constitutionnellement protégé par le Traité huron britannique de paix, d'alliance et de protection mutuelle conclu le 5 septembre 1760 entre la Couronne et la Nation huronne-wendat.

En 1990, la Cour suprême du Canada a unanimement reconnu, dans l'arrêt *Sioui*, que le Traité est encore valide et en vigueur et qu'il produit toujours des effets. Cet arrêt confirme que le Traité cimenter la relation de partenaires entre la Nation huronne-wendat et la Couronne et reconnaît aux Hurons-Wendat le droit d'exercer leur religion, leurs coutumes et leur commerce « sur tout le territoire fréquenté par les Hurons à l'époque » (*R. c. Sioui*, [1990] 1 R.C.S 1025).

Le Nionwentsïo, qui revêt pour la Nation une importance capitale que ce soit au niveau spirituel, culturel et économique, et sur lequel s'exercent les droits et libertés protégés par le Traité, est, en ce sens, également protégé par la Constitution du Canada, à l'instar des droits ancestraux de la Nation huronne-wendat.

En 2009, la Nation huronne-wendat a déposé à la Cour fédérale une demande de contrôle judiciaire à l'encontre du gouvernement du Canada. Les Hurons-Wendats reprochent au Canada d'avoir signé l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) avec le gouvernement du Québec et les Premières Nations de Mamuitun (Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit) et de Nutashkuan, et ce, sans l'avoir préalablement consultée et accommodée, dans le contexte où l'EPOG empiète considérablement sur le Nionwentsïo. Le jugement rendu le 1<sup>er</sup> décembre 2014 confirme la position de la Nation huronne-wendat à cet égard. En effet, la Cour fédérale a constaté que le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations et, en conséquence, il a ordonné au Canada de s'engager sans délai dans des discussions sérieuses et approfondies avec la Nation huronne-wendat afin de redéfinir l'assiette territoriale couverte par l'EPOG (*Huron-Wendat Nation of Wendake c. Canada (Minister of Indian Affairs and Northern Development)*, 2014 CF 1154).

Comprise dans le Nionwentsïo, Wendake est une réserve indienne au sens de *Loi sur les Indiens* et une terre réservée aux Indiens au sens du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Notamment en raison du fait que la disposition des matières résiduelles s'effectue à l'extérieur de Wendake, la Nation huronne-wendat a fait le choix de se doter d'outils et de procédés de gestion des matières résiduelles qui soient conformes et harmonisés, pour l'essentiel, avec les normes provinciales, tout en étant adaptés à sa réalité propre.

C'est ainsi que nous utiliserons dans le texte, par exemple, les termes « territorial » plutôt que municipal, « Nation » en remplacement de municipalité, « membres de la Nation » plutôt que citoyens, et « Conseil de la Nation huronne-wendat » dit le Conseil, au lieu de conseil exécutif, conseil municipal ou gouvernement.

Par ailleurs, malgré que Wendake ait mis en œuvre son PGMR depuis 2008, que le CNHW s'acquitte des redevances à l'élimination des ordures, que les Hurons-Wendat, comme tous consommateurs, contribuent aux fonds d'aide à la gestion des matières recyclables, la Nation huronne-wendat n'a pas pu, jusqu'à présent, bénéficier des programmes provinciaux d'aide financière à la gestion des matières résiduelles offerts aux administrations publiques québécoises puisqu'elle n'est pas considérée à titre légal comme une municipalité.

Pour bien saisir la portée de certaines de nos actions et interprétations dans la conception et la mise en

œuvre de notre PGMR, il est essentiel de tenir compte de ce contexte politique et juridico-administratif particulier et du profond désir du peuple wendat de participer à l'effort collectif de conservation de notre environnement.

### **1.1.5 Régimes fiscaux et fonciers**

En accord avec les principes édictés dans la *Loi sur les Indiens*, tout individu ayant le statut d'Indien est exempt de taxes et d'impôts sur le revenu gagné sur réserve.

Suivant le Code de gestion dont s'est doté le Conseil, le secteur Terres et Habitation distribue les terrains disponibles en fonction d'une liste de demandes préétablie, exclusive aux membres de la Nation, pour la construction de leur résidence, sans qu'ils en soient pour autant propriétaires fonciers. En 2021, un total de 952 Hurons-Wendat sont inscrits(es), en attente de l'attribution d'un lot résidentiel.

Mis à part un système de perception de montants servant à couvrir le coût de certains services collectifs (eau, collecte des matières résiduelles), il n'existe pas de régime de taxation foncière à Wendake. Le Conseil tire la majorité des revenus nécessaire à la gestion des services publics d'une entente de financement entre le CNHW et Services aux Autochtones Canada (SAC) dite « entente ETCPN » (Entente transfert Canada Premières Nations) et de sources diverses dites « internes » liées à la mise en place d'infrastructures commerciales et à la gestion du Programme de fonds à l'habitation. Ces sommes sont gérées par la direction des finances du Conseil.

## **1.2 Planification de la gestion des matières résiduelles à Wendake**

### **1.2.1 Normes prévues à la *Loi sur la qualité de l'environnement***

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) prévoit l'attribution des compétences à certaines entités lorsque vient le temps d'intervenir dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Certains éléments sont présentés dans les articles 53.4 et 53.7 de la loi.

Ainsi, ce sont les municipalités régionales qui, depuis le 1er janvier 2001, dans un délai de 3 ans, doivent mettre en place un plan de gestion de matières résiduelles afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce PGMR concerne les territoires des municipalités locales sous sa responsabilité, sauf si ces dernières ont reçu l'approbation pour être couvertes par le PGMR d'une autre MRC. Par la suite, et comme mentionné dans l'article 53.24, les municipalités locales sont liées au PGMR et doivent mettre en place les outils nécessaires pour mettre en œuvre le PGMR de sa MRC.

Selon les modifications apportées à la LQE en mars 2017, et en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la LQE, les PGMR doivent être révisés tous les sept (7) ans. Les articles 53.11 à 53.22 fixent les étapes (voir section 1.2.3) qui doivent être respectées, autant pour la réalisation du premier plan que pour sa révision.

Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, ci-après désigné « Programme », s'adresse aux municipalités qui ont produit et mis en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Les communautés autochtones peuvent également se conformer aux exigences des PGMR afin de participer à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Pour recevoir leurs retours de redevance, les

municipalités ainsi que les communautés autochtones souhaitant se conformer doivent être visées par un PGMR en vigueur depuis moins de sept ans au 31 octobre de l'année courante.

### **1.2.2 Rôles de la Nation huronne-wendat**

Dans un souci de respect de notre Terre-Mère et d'harmonisation administrative en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, nous souhaitons nous approcher dans la mesure du possible des obligations que les MRC et municipalités locales doivent respecter en vertu de la LQE.

Soucieuse d'établir les paramètres de sa gouvernance, d'affirmer son autonomie administrative et territoriale, s'inspirant de valeurs ancestrales fondées sur le respect de son environnement, Wendake aspire à se doter de services publics correspondant à une Nation autochtone en évolution dans un milieu urbanisé.

Visant à devenir un leader autochtone en ce qui a trait à la gestion intelligente de ses terres et ressources, consciente de l'importance pour la santé et la sécurité de sa population de politiques environnementales pertinentes et d'infrastructures de qualité, favorable à un arrimage politico-social avec les diverses entités municipales communes, la communauté huronne-wendat fait preuve de dynamisme, de courage et d'efficacité dans la gestion de son devenir.

Dans un climat de concertation et de collaboration réciproque avec ses partenaires limitrophes et à l'image des grands enjeux environnementaux de notre biosphère, la communauté huronne-wendat de Wendake s'est donné pour mission de développer et de mettre en place, dans le respect de la spécificité du cadre politico-juridique et des particularités culturelles, administratives qui lui sont propres, les outils de gestion modernes compatibles avec le développement harmonieux de sa collectivité. Le plan de gestion de matières résiduelles 2016-2020 en est l'exemple le plus probant.

### **1.2.3 Cheminement de la Nation huronne-wendat**

Au printemps 2004, à l'image de ses valeurs traditionnelles de respect de notre Terre-Mère, le Conseil acceptait de relever le défi d'un virage environnemental et entérinait la résolution autorisant la mise sur pied d'un plan de gestion intégrée des matières résiduelles à Wendake. Le 24 mai 2004, une première version que l'on pourrait qualifier, aujourd'hui, d'embryonnaire était déposée au Conseil par les Services techniques.

En 2007, à la suite d'un processus évolutif de réflexion, d'information et de sensibilisation de la population et des élus, les Services techniques présentaient au Conseil, le « *Profil de la gestion des matières résiduelles à Wendake* ». Il s'agissait en fait d'une ébauche de Politique de la gestion des matières résiduelles à Wendake. La version provisoire du PGMRHW de 2008 fut ainsi produite et consistait en une adaptation de ce document.

Le PGMRHW de 2016-2020 constituait une mise à jour de la version provisoire de 2008. Dans ce contexte, le Conseil de la Nation huronne-wendat, plus spécifiquement le secteur des Services techniques et de l'environnement, cherchait à se doter d'un outil moderne et adapté qui lui permettrait d'assurer une gestion intégrée des matières résiduelles avec pour objectifs :

- Poursuivre, bonifier, actualiser et mettre à jour annuellement le plan global de communication lié au programme ISÉ, visant une saine gestion des matières résiduelles du territoire visé, destiné aux



secteurs résidentiels et ICI.

- Réduire de 30% le volume des matières résiduelles vouées à l'élimination issue des secteurs résidentiels et des ICI assimilables.
- Poursuivre, actualiser et améliorer la collecte de données relatives au volume de matières résiduelles collectées sur le territoire visé pour les secteurs résidentiels et ICI.
- Recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle issue des secteurs résidentiels et des ICI assimilables.
- Recycler 70% du papier, du carton, du verre et du métal résiduel des secteurs résidentiels et des ICI.
- Recycler, valoriser, trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus des CRD.
- Maintenir et mettre en place les mesures visant à optimiser la gestion administrative et opérationnelle du service de collecte.

### **Étapes de révision du PGMRHW**

Dans la mesure où elles sont applicables à la réalité juridique et administrative de notre communauté, les Services techniques du Conseil, entité responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire visé, entendent procéder à chaque sept ans à la révision du PGMR huron-wendat, sur la base des références légales exigées par la LQE et les étapes qui y sont prévues.

Les grandes étapes de la révision du PGMR sont les suivantes :

- Début du processus de révision du PGMR – lancement de la révision en mars 2020;
- Adoption par résolution d'un projet de PGMR (art. 53.11) – réalisée au printemps 2022;
- Consultation publique sur le projet de PGMR (art. 53.13) ainsi que la tenue d'une assemblée publique sur le territoire d'application du PGMR – tenue d'avril à juin 2022;
- Rédaction d'un rapport de consultation publique (art. 53.15) et transmission du projet de PGMR et du rapport de consultation à RECYC-QUÉBEC – janvier 2023;
- Règlement édictant le PGMR et envoi d'une copie à RECYC-QUÉBEC (art. 53.17) – mai 2023;
- Résolution du Conseil pour la mise en œuvre et entrée en vigueur du PGMR révisé – mai 2023.

## **Contenu du PGMRHW**

Le plan de gestion des matières résiduelles huron-wendat se veut un outil de gestion, un plan directeur des actions à entreprendre en ce qui a trait à la gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de Wendake.

Il dresse l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire wendat et présente une description de leur gestion actuelle. Il détermine les orientations, les objectifs, les pratiques et les moyens que le Conseil de la Nation huronne-wendat entend mettre en œuvre pour assurer une gestion globale et intégrée des matières résiduelles générées sur son territoire, le tout dans une optique de développement durable.

Il répond à des problématiques locales ou régionales qu'elles soient d'ordre politique, géographique, environnemental, social ou économique. Le concept est basé sur le fait que les résidus contiennent des matières qui peuvent être traitées séparément les unes des autres pour leur mise en valeur, et ce, afin de limiter au maximum les quantités de ressources qui devront être éliminées. On y retrouvera aussi un budget, un échéancier pour la réalisation des moyens de même qu'un programme de suivi visant à assurer sa mise en œuvre efficace.

## 2 TERRITOIRE DE PLANIFICATION

### 2.1 Portrait géographique

#### 2.1.1 Localisation

À l'échelle provinciale, Wendake est située à environ 15 km au nord-ouest du centre-ville de la Ville de Québec (voir figure 1). Enclavée au sein de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, elle est bornée du nord-ouest au sud par la rivière Akiawenhrahk (rivière Saint-Charles), par les ex-villes de Loretteville à l'ouest et de Saint-Émile à l'est, municipalités maintenant intégrées à la Ville de Québec.

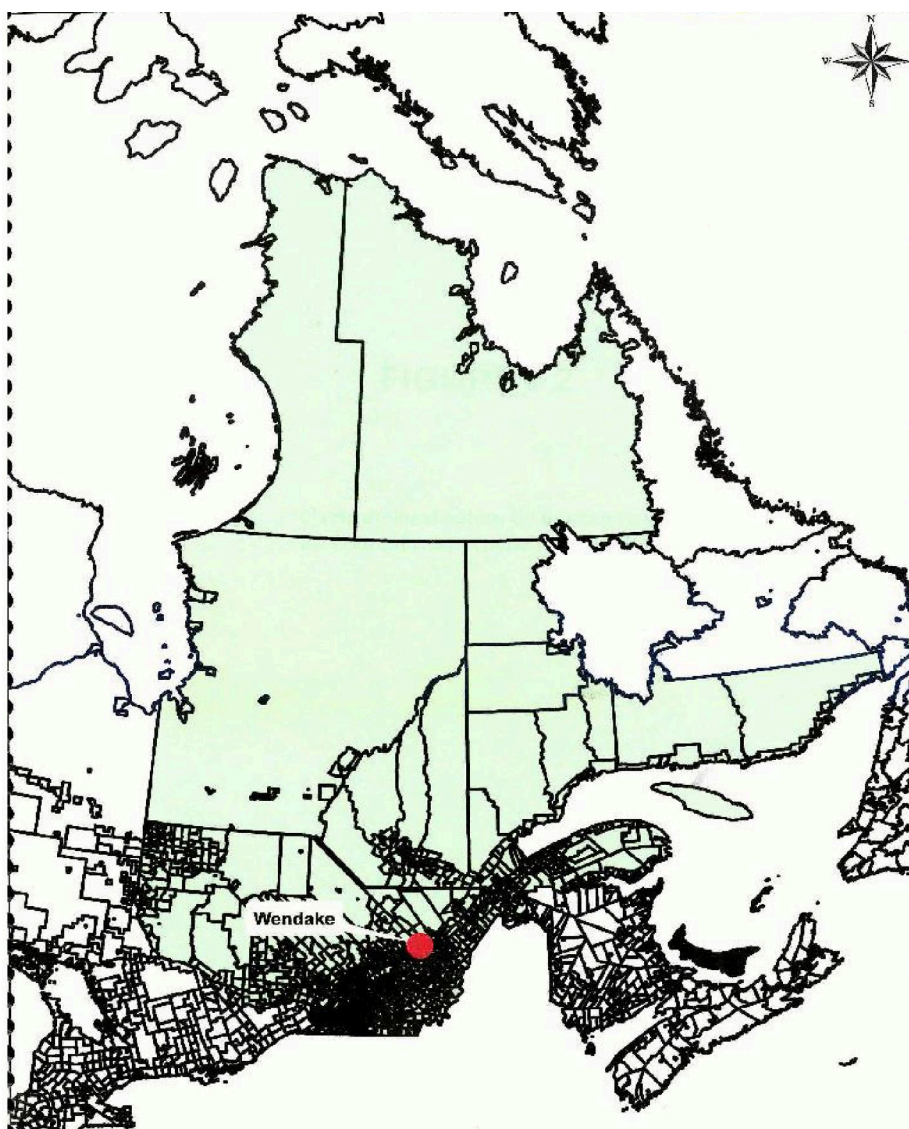


Figure 1. Localisation de la réserve autochtone de Wendake à l'échelle du Québec

### **2.1.2 Affectation du territoire et zonage**

D'une superficie approximative de 226 hectares (2,26 km<sup>2</sup>), le territoire visé est de type urbanisé sur la très grande majorité de sa superficie, caractérisé par une faune et une flore dite « de ville ».

Du point de vue de son affectation, de son histoire et de sa géomorphologie, le territoire de Wendake se divise en deux secteurs principaux.

Le « Vieux Wendake », nommé la réserve no. 7 ou secteur de la « Jeune lorette », également appelé « Village - Huron », est situé au sud de la réserve, en contrebas. C'est la zone dite historique, là où les arrivants wendat se sont implantés en 1697. Agglomérés autour de l'église de la Jeune Lorette, on y retrouve des résidences ancestrales, de même que de nombreux commerces et boutiques liés au tourisme. L'évidence d'une fusion des infrastructures « modernes » avec les aménagements ancestraux et les caractéristiques géophysiques (rues étroites, sinueuses, petites maisons, espaces vacants inexistantes) confèrent au profil du tissu urbain actuel une signature culturelle unique.

Au nord, le « Nouveau Wendake » qui est la réserve no. 7A occupe approximativement 70 % du territoire. Son développement fut initié, il y a environ une soixantaine d'années, pour se poursuivre encore récemment avec l'aménagement résidentiel du terrain dit « Doyon » (Yarha) voir figure 3, RFD.35. Le secteur Yarha est également présenté à la figure 4, localisé au sud du parc industriel Louis-Philippe Sioui.

Le plan du territoire est présenté à la figure 2. La figure 3 présente le plan de zonage de Wendake. La figure 4 présente le secteur Yarha ainsi que deux milieux humides d'importance, le marais Akiawenhrahk et le marais Cloutier, qui ont fait l'objet de mesures de conservation particulières.

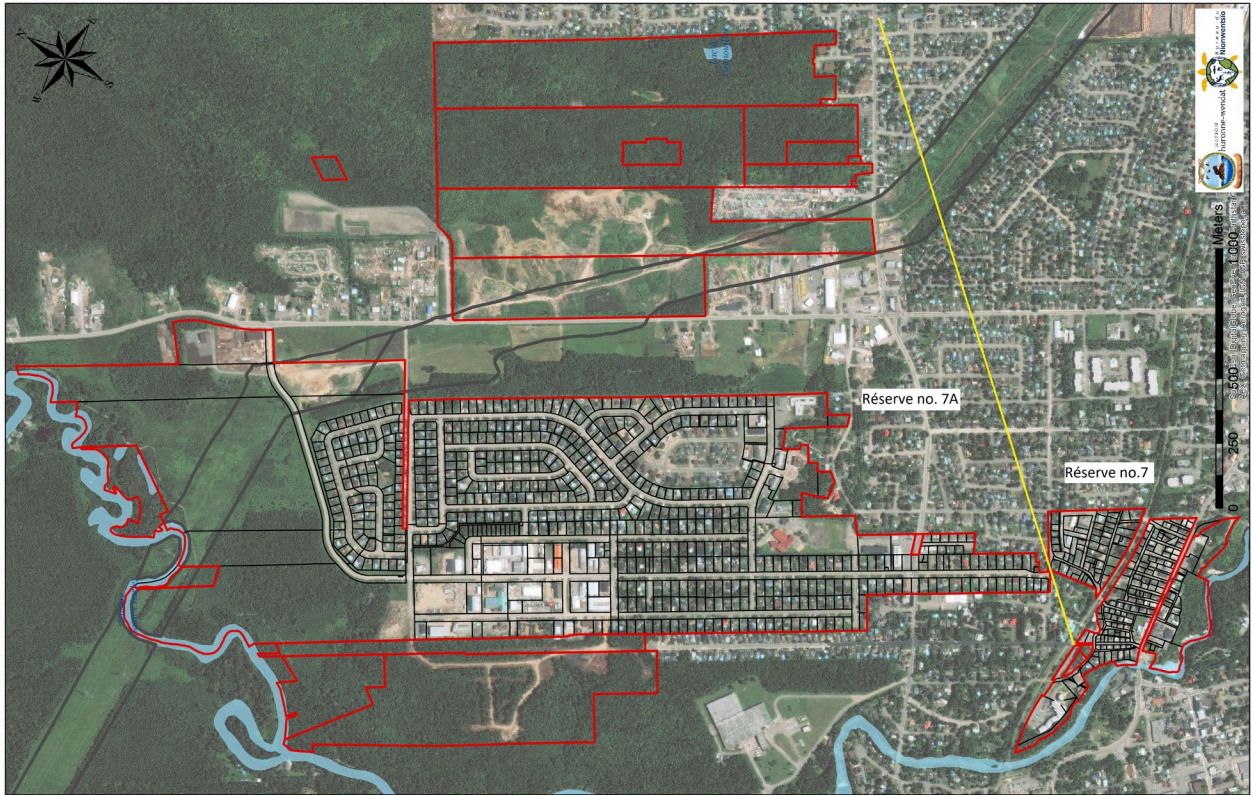


Figure 2. Plan du territoire visé

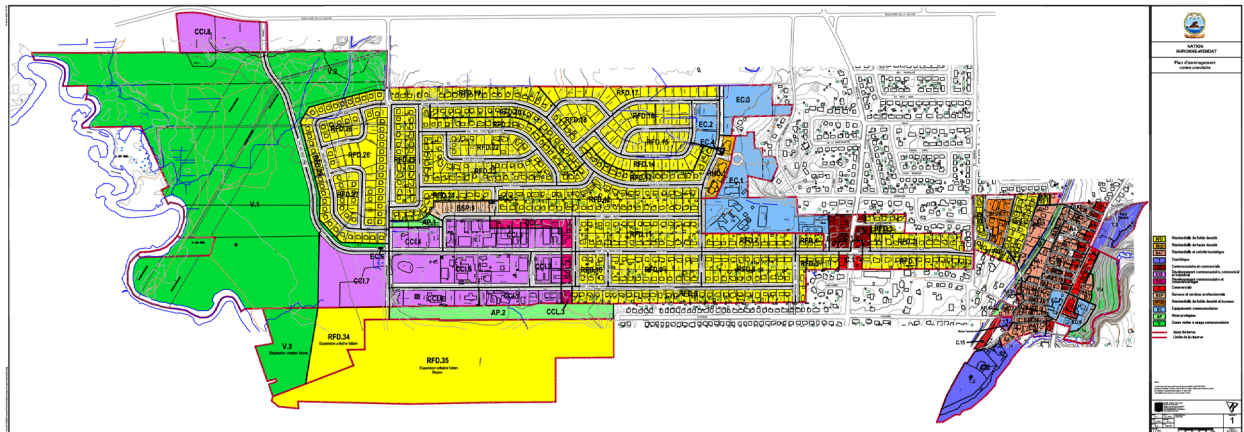


Figure 3. Plan de zonage Wendake

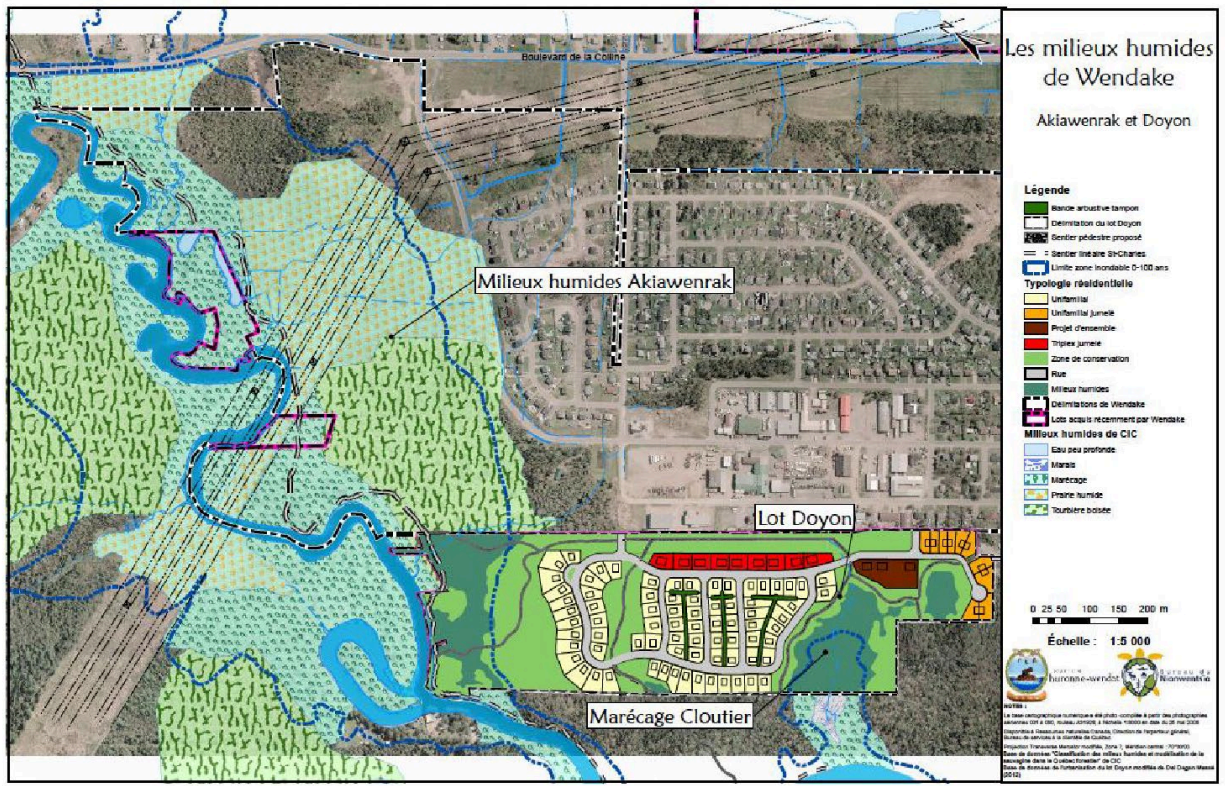


Figure 4. Carte localisant le lot Doyon (Yarha) et les marais dits Cloutier et Akiawenrak

### 2.1.3 Transport

Le territoire de la communauté se trouve dans la région métropolitaine de Québec. La région est desservie par une voie ferroviaire pour le transport de marchandises et de personnes, par un port à rayonnement international, ainsi que par l'aéroport international Jean-Lesage. Le réseau autoroutier est fortement développé puisque le réseau d'autoroutes y est le plus important au Canada (plus haut ratio de kilomètre par habitant) (CMQ, 2013).

### 2.1.4 Orientations et intentions d'aménagement et de développement du territoire

Wendake possède uniquement des projets de *Schéma d'aménagement urbain*, notamment pour le secteur Wendake-Est. Plusieurs secteurs administratifs travaillent actuellement à sa conception. Dans l'expectative d'une approche plus globale, le Conseil s'est doté, en fonction des objectifs qu'il s'est fixés, d'un plan d'action stratégique intégré, à court et moyen terme, qui encadre ses politiques d'intervention en ce qui concerne l'aménagement de son territoire.

Les principales orientations de sa planification stratégique consistent à assurer la pérennité et l'essor de la nation, offrir des services adaptés et évolutifs aux membres sur et hors communauté, accroître sa performance organisationnelle.

Fort de son vécu et de ses expériences, pour donner suite à un processus de réflexion lié à la prise en charge de son devenir, la Nation huronne-wendat considère que l'accès à son autonomie administrative, le développement et la consolidation de sa gouvernance en tant qu'administration publique et la reconnaissance de ses droits territoriaux et culturels passent par le développement de son territoire.

Or, considérant l'exiguïté actuelle de ce dernier, l'agrandissement de la réserve fut l'une des actions prioritaires. C'est ainsi que, depuis bientôt deux décennies, la mise en place d'un programme d'acquisition de terres contiguës à la réserve a pratiquement permis, jusqu'à maintenant, de tripler sa superficie. Cette politique désire répondre à la pression démographique et à la demande de logements sans cesse croissante et se doter d'opportunités de développement économique substantielles. En parallèle, avec l'objectif de résoudre les problèmes d'accès à la propriété inhérents au régime foncier particulier de la réserve, le Conseil s'est doté d'une régie interne de gestion des fonds hypothécaires.

Dans cette logique d'intervention, le Conseil inaugurerait, à l'été 2013, la première de trois phases de l'ensemble résidentiel Yarha prévoyant l'aménagement de 150 unités d'habitation (ménage) dans les années futures. La croissance est estimée à 5 unités d'habitation par année pour ce secteur.

## **2.2 Portrait démographique**

### **2.2.1 Avant-propos**

Il existe très peu de sources statistiques fiables sur la démographie des peuples autochtones du Québec, incluant les Hurons-Wendat. Les membres des communautés refusent souvent, pour des raisons diverses, de participer aux diverses campagnes de collecte de données, avec résultat qu'elles soient partielles ou biaisées; lorsque, accessibles, elles relèvent, la plupart du temps, de compilations internes plus ou moins structurées. Bien que Wendake possède un secteur administratif lié spécifiquement à la démographie, la disponibilité des informations obtenues demeure restreinte. Les services concernés travaillent actuellement à préciser des mesures correctives qui permettraient de broser un portrait démographique plus précis de la population autochtone au Québec.

### **2.2.2 Répartition de la population**

Le tableau 2.1 présente les plus récentes données de population pour la communauté. Ce tableau se base sur les données de la communauté pour l'année 2021 complétées par les données du recensement de 2016 de Statistique Canada. La population totale en 2016 selon le dernier recensement de Statistique Canada est de 2 134 habitants. Selon Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population totale de la communauté en 2019 est évaluée à 2 225 habitants. Les données de population totale de l'ISQ de 2019 seront utilisées tout au long du document.

**Tableau 2-1 Plus récentes données de population pour Wendake (2019)**

Thématique	Statuées	Non-statuéées	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab./km <sup>2</sup> )	Unités d'occupation logement privé
Population permanente (Statistique Canada, 2016)	1 459 <sup>1</sup>	675 <sup>2</sup>	1,70	1 255	973
Population permanente (ISQ, 2020)	1 459 <sup>1</sup>	766 <sup>3</sup>		1 309	

Source : Statistiques Canada, 2016 complété avec les données de la nation, et Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population et Statistique Canada, Estimations de la population (février 2020). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

<sup>1</sup> Nombre de Wendat résidant sur la réserve, données 2021 issues du Conseil de la Nation huronne-wendat.

<sup>2</sup> Déduction avec les données de Statistique Canada de 2016. Selon le profil de recensement de Statistique Canada de 2016, la population de la communauté est de 2 134 habitants.

<sup>3</sup> Déduction avec les données de ISQ de 2019. Selon l'estimation de la population de l'ISQ, la population de la communauté est de 2 225 habitants en 2019.

### 2.2.3 Projection démographique

Bien que le territoire huron-wendat soit depuis longtemps enclavé par les municipalités limitrophes, le programme d'acquisition de terres par le Conseil et d'accès à la propriété pour les Hurons-Wendat mis de l'avant permet à la Nation de compter sur un accroissement démographique d'environ 39,5 % entre 2016 et 2036. Le tableau 2.2 présente les perspectives démographiques sur le territoire de Wendake ainsi qu'un comparatif avec l'ensemble du Québec et la région de la Capitale-Nationale.

**Tableau 2-2 Perspectives démographiques de la population de Wendake – 2016 à 2031**

Territoire	Thématique	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2016-2031
Ensemble du Québec	Population	8 225 951	8 568 179	8 830 203	9 039 485	9 209 282	12,0%
Capitale-Nationale	Population	733 898	760 088	782 103	799 119	811 334	10,6%
Wendake	Population	2 149	2 404	2646	2 850	2 997	39,5%
	Ménages		1 009	1 127	1 212	1 267	25,6 %
	Personnes par ménage	-	2,4	2,3	2,4	2,4	0 %

Source : Institut de la statistique du Québec, Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036 et Projection du nombre de ménages privés des municipalités de 500 habitants et plus, selon le groupe d'âge, scénario Référence A2021, Québec, 2020-2041



## 2.2.4 Caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques

### 2.2.4.1 Logement

Le tableau 2.3 présente le nombre de logements et la répartition des logements par type sur le territoire de la communauté. Les informations présentées proviennent des plus récentes données de la nation (2021).

**Tableau 2-3 Nombre et type de logements présents sur le territoire**

Type	Unités d'occupation - 2021	Valeur des permis de construction (milliers k\$/an) - 2021
Unifamilial	789	n.d
Plex (2 à 9 logements)	203	
Multilogements (10 logements et plus) et condos	87	
Chalet, maison de villégiature	s.o.	
Sous-total - résidentiel	1 079	2 000 <sup>1</sup>
Administration	20	n.d
Commercial	133	
Industriel	42	
Sous-total - ICI	195	
<b>TOTAL</b>	<b>1 274</b>	<b>2 000</b>

n.d : pas de donnée disponible

<sup>1</sup> Estimé sur la base de 10 constructions résidentielles par année d'une valeur de 200 k\$.

Source : Conseil de la Nation huronne-wendat, 2021

### 2.2.4.2 Âge

Selon les données de l'institut de la statistique du Québec, la population de Wendake est établie à 2 225 habitants en 2019. Si l'on compare avec les données provinciales, la répartition de sa population présente de légères disparités entre les différents groupes d'âge notamment chez les 45-59 ans qui sont davantage représentés et chez les 75 ans et plus qui sont moins représentés sur le territoire de Wendake. Par ailleurs la variation moyenne de tous les groupes d'âges confondus est établie à plus ou moins 1,5% entre le territoire de Wendake et l'ensemble du Québec. Cette information indique que la répartition de sa population s'apparente relativement bien à l'ensemble du territoire québécois.

Le tableau 2.4 présente un découpage démographique selon le groupe d'âge ainsi que la répartition de ces groupes au sein du territoire de Wendake et de l'ensemble du Québec.

**Tableau 2-4 Découpage démographique selon le groupe d'âge en 2019**

Groupe d'âge	Wendake	Ensemble du Québec
0-14 ans	14,8%	15,8%
15-29 ans	19,3%	17,6%
30-44 ans	18,8%	19,8%
45-59 ans	22,9%	20,4%
60-74 ans	18,6%	18,2%
75 ans et plus	5,6%	8,2%

Source : Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population des municipalités selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1<sup>er</sup> juillet 2001 à 2019

### 2.2.4.3 Scolarité

Le tableau 2.5 présente les niveaux de scolarité ainsi que leur répartition de ce groupe d'âge sur chacun de ces territoires.

**Tableau 2-5 Niveau de scolarité pour la population âgée de 25 à 64 ans en 2016**

Territoire	Aucun certificat, diplôme ou grade	Secondaire	École de métiers	Collégial	Universitaire
Ensemble du Québec	13,3%	18,5%	19,8%	19,0%	29,4%
Capitale-Nationale	8,3%	16,8%	20,2%	22%	32,7%
Wendake	8,9%	17,8%	20,7%	26,3%	26,3%

Source : Statistiques Canada, Recensement de la population de 2016

### 2.2.4.4 Marché du travail

Le tableau 2.6 présente les revenus totaux moyens de ces ménages ainsi que le taux d'emploi de cette population active.

**Tableau 2-6 Principaux indicateurs du marché du travail**

Territoire	Revenu total moyen des ménages	Taux d'emploi (%)
Ensemble du Québec	77 306 \$	59,5 %
Capitale-Nationale	78 434 \$	62,1 %
Wendake	68 458 \$	60,9 %

Source : Statistiques Canada, Recensement de la population de 2016

## 2.3 Portrait économique

### 2.3.1 Activités économiques

Malgré l'étroitesse de son territoire, l'absence de ressources naturelles et une population restreinte, l'économie huronne-wendat est singulièrement prospère et dynamique.

Elle accueille sur son territoire près de 100 entreprises privées qui créent approximativement 1 140 emplois (voir tableau 2.7). La liste des entreprises du territoire ainsi que l'évaluation de nombre d'employés en utilisant les données présentes au registre des entreprises sont présentées à l'annexe 5. Ces emplois sont occupés à 50 % par des membres de notre Première Nation. L'autre 50 % est occupé par des gens des arrondissements voisins et par des membres de communautés autochtones d'autres régions du Québec.

Son économie mise essentiellement sur les secteurs :

- Des manufacturiers pour la transformation, de la location d'espaces, du transport, de l'entreposage et de la construction, principalement localisés dans le Parc industriel Louis-Philippe Sioui, situé au nord de la réserve;
- Du commerce au détail, de la location de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme dans la partie sud;
- Des services dans le secteur centre.

À ce niveau, Wendake est véritablement le carrefour des Premières Nations au Québec. À preuve, une douzaine d'organismes régionaux de Premières Nations ont établi leur siège social sur le territoire.

Plus vieille réserve indienne du Canada, elle est reconnue comme étant un pôle touristique important de la région de Québec. Wendake est largement considérée comme un moteur du développement de cette industrie en plein essor au niveau local depuis quelques années.

Avec l'objectif de meubler l'offre touristique et de mettre en valeur la richesse du patrimoine, de la culture et des traditions huronnes-wendat, de nombreux travaux d'infrastructures et d'aménagements ont été réalisés au cours des dernières années dans la zone dite historique du Vieux Wendake.

Ainsi, la restauration de l'église, classée comme monument historique, la restauration la *Maison Aroüane* et de la signature architecturale du boulevard Bastien, l'aménagement de la Place des Nations et d'un accès piétonnier au canyon de la chute Kabir Kouba, le programme d'enfouissement des conducteurs électriques dans le vieux Wendake et la construction aux abords de la rivière Akiawenhrahk de l'Hôtel-musée des Premières Nations, ne sont que quelques exemples des récentes réalisations du Conseil.

Du même coup, de façon à maximiser l'impact de ces infrastructures, le Conseil a profité de l'occasion pour actualiser la structure de la gestion administrative du secteur touristique en inaugurant l'Office du tourisme de Wendake. Celui-ci aura pied à terre dans les locaux d'un tout nouveau complexe architectural composé de la Maison du tourisme qui surplombe un amphithéâtre à ciel ouvert de 400 places, au cœur du Vieux Wendake, dans le flanc du canyon de la chute Kabir Kouba.

Avec de telles statistiques, le taux de chômage est relativement faible chez les membres de la communauté. Le tableau 2.7 compare la distribution des emplois selon le secteur d'activité entre le territoire de Wendake,

la Capitale-Nationale et la province de Québec.

**Tableau 2-7 Distribution des emplois selon le secteur d'activité sur le territoire de Wendake (2016)**

Secteur		Wendake		Capitale-Nationale		Province de Québec	
		Emplois	%	Emplois	%	Emplois	%
Primaire	11 Agriculture; foresterie; pêche et chasse	0	0%	4 145	1%	84 060	2%
	21 Extraction minière et de carburant fossile	0	0%	850	0%	20 920	1%
Secondaire	22 Services publics	10	1%	1 780	0%	28 410	1%
	23 Construction	80	7%	21 300	6%	254 055	6%
	31-33 Fabrication	70	6%	27 130	7%	458 315	11%
Commerce	41 Commerce de gros	40	4%	11 265	3%	157 365	4%
	44-45 Commerce de détail	130	11%	46 575	12%	508 170	12%
	48-49 Transport et entreposage	50	4%	13 565	4%	187 550	5%
Tertiaire	51 Industrie de l'information et industrie culturelle	10	1%	6 970	2%	100 775	2%
	52 Finance et assurances	50	4%	18 120	5%	165 140	4%
	53 Services immobiliers	10	1%	5 755	1%	61 380	1%
	54 Services spécialisés et techniques	55	5%	27 860	7%	288 715	7%
	55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0%	185	0%	3 305	0%
	56 Services administratifs	60	5%	15 865	4%	176 185	4%
	61 Services d'enseignement	85	7%	27 790	7%	306 575	7%
	62 Soins de santé et assistance sociale	155	14%	52 580	14%	532 680	13%
	71 Arts; spectacles et loisirs	25	2%	8 000	2%	84 130	2%
	72 Services d'hébergement et de restauration	85	7%	30 700	8%	278 500	7%
	81 Autres services (sauf les administrations publiques)	60	5%	17 630	5%	193 700	5%
91 Administrations publiques	165	14%	48 500	13%	264 085	6%	
<b>Total</b>		<b>1 140</b>	<b>100 %</b>	<b>386 565</b>	<b>100 %</b>	<b>4 154 015</b>	<b>100 %</b>

Source : Statistiques Canada, Recensement de la population de 2016

### **3 RESPONSABILITÉS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **3.1 Champs de compétence et règlements**

Dans le cadre du *Règlement administratif 2003-08* (voir annexe 1) adopté par le CNHW en juin 2004, la totalité des activités liées à la gestion des matières résiduelles relève du secteur des Services techniques du Conseil. Le *Règlement administratif 2003-08* vient définir les dispositions générales pour la collecte des matières résiduelles sur le territoire, à savoir :

- Interdis à quiconque de jeter, disposer, éliminer des matières autrement que selon l'un ou les moyens définis par le Règlement (collecte régulière de déchets domestiques, collecte des matières recyclables, collecte des objets volumineux, collecte d'objets dangereux, collecte privée) ;
- Les matières admissibles dans chacune des collectes et l'obligation d'effectuer le tri de ses matières conformément aux exigences des différentes collectes ;
- L'accès aux services de collecte publics sur le territoire ;

Les services de collecte sont aussi encadrés par le *Règlement administratif 2017-01* (voir annexe 2) concernant les coûts liés à certains services publics, qui viennent modifier l'ancien *Règlement 2004-02*.

Le tableau suivant indique l'instance responsable de chacun des services offerts sur le territoire en gestion des matières résiduelles.

**Tableau 3-1 Distribution des responsabilités (année 2019-2024)**

SERVICES		Responsable
Ordures ménagères	Gestion	La communauté rédige un appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères, et s'occupe de la gestion du contrat octroyé.
	Collecte et transport	Le contrat de collecte et de transport est effectué par l'entreprise Service Matrec.
	Disposition	Les matières sont transbordées pour être éliminées au LET de Champlain.
Matières recyclables	Gestion	La communauté rédige un appel d'offres pour la collecte des matières recyclables, et s'occupe de la gestion du contrat octroyé.
	Collecte et transport	Le contrat de collecte et de transport est effectué par l'entreprise Service Matrec.
	Tri et traitement	Les matières sont envoyées au centre de tri de la Ville de Québec.
Matières organiques	Gestion	La communauté rédige un appel d'offres pour la collecte des matières organiques, et s'occupe de la gestion du contrat octroyé.
	Collecte et transport	Le contrat de collecte et de transport est effectué par l'entreprise Service Matrec.
	Traitement	Les matières sont envoyées à la plateforme de compostage d'Englobe à Saint-Henri-de-Lévis.

SERVICES		Responsable
Encombrants	Gestion	La communauté rédige un appel d'offres pour la collecte des gros rebuts, et s'occupe de la gestion du contrat octroyé.
	Collecte et transport	Le contrat de collecte et de transport est effectué par l'entreprise Service Matrec.
	Disposition	Les matières sont envoyées à AIM pour y effectuer un tri. Les matières triées qui ne peuvent être valorisées sont éliminées au LET Champlain.
Écocentres et points de dépôts		La communauté a une entente d'utilisation des écocentres avec la Ville de Québec. Les dispositions de l'entente sont détaillées dans la section suivante (voir annexe 4 également).

### 3.2 Ententes intermunicipales

Wendake ne possède actuellement aucune installation de type écocentre qui pourrait lui permettre de gérer les matières résiduelles non admissibles aux collectes déjà en place. Un projet d'aménagement d'un écocentre fut non recevable vu la proximité des installations de la Ville de Québec. Cependant, la Nation huronne-wendat considère plusieurs avantages d'avoir son propre écocentre (proximité, autonomie, meilleures communications avec les membres de la communauté, etc.)

C'est ainsi que dès 2014, les représentants des Services techniques du Conseil avaient entrepris des négociations avec les représentants de la Division gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec visant à permettre aux résidents de notre communauté l'apport volontaire d'encombrants dans les écocentres de ladite municipalité. Ces démarches ont permis de signer une entente avec la Ville de Québec. L'entente est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015. Elle est renouvelable chaque année (voir annexe 4).

L'entente fixe un tarif de 30 \$ par visite en 2021. À la fin de l'année, une facture est envoyée à la communauté pour l'ensemble des visites effectuées par les citoyens de la communauté. Aucuns frais ne sont facturés directement au citoyen pour sa ou ses visites à l'écocentre. En 2021, les coûts associés à ce service représentaient un budget de 16 230 \$ pour la communauté, pour un total de 541 visites. Le calcul des coûts de facturation de ce service est disproportionné puisqu'indépendamment du volume ou du type de matière apportée, un tarif de 30 \$ est facturé à la communauté.

En 2021, la Ville de Québec a proposé une entente pour le traitement des matières résiduelles dans ses installations. Cette proposition d'entente vise :

- Le traitement des matières recyclables au centre de tri de la Ville de Québec au coût de 35 \$/tonne métrique;
- Le traitement des résidus alimentaires au centre de biométhanisation de la Ville de Québec au coût de 65 \$/tonne métrique;
- L'incinération des ordures ménagères à l'incinérateur de la Ville de Québec au coût de 80 \$/tonne métrique;

L'entente serait valable pour une période de 10 ans.

## **4 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **4.1 Services publics**

#### **4.1.1 Secteurs desservis**

Le service de collecte dite « publique » touche trois secteurs qu’il est convenu de qualifier de « résidentiels et ICI assimilables » :

1. Résidentiel incluant le multilogements;
2. Institutionnel (bâtiments administratifs, écoles, centre de santé);
3. Commercial « léger » (c.-à-d. à l’intérieur des normes volumétriques réglementaires).

Les services de gestion des matières résiduelles offerts par Wendake sont accessibles exclusivement aux industries, commerces et institutions dans la mesure où ils se conforment aux règles (exigences volumétriques, type de rebut, type de collecte, etc.) édictées dans le *Règlement administratif 2003-08*. Dans les autres cas, cette gestion est de la responsabilité et à la charge des ICI. Cependant, ils peuvent compter en tout temps sur nos services pour leur assurer un soutien technique pertinent.

Selon le règlement de service des collectes (2003-08), toutes les ICI doivent gérer leurs matières, dites industrielles et commerciales, ils doivent donc faire affaire avec un collecteur privé.

#### **4.1.2 Secteurs non desservis**

Le Conseil n’assure pas les services de collecte pour les déchets industriels des ICI (article 12 du règlement administratif 2003-08). Les coûts et la gestion des matières résiduelles issues des activités de l’entreprise sont sous la responsabilité du détenteur de l’unité d’exploitation à laquelle ils sont rattachés.

#### **4.1.3 Contrats**

Wendake ne possédant aucune installation de traitement ni d’équipement de transport ou de collecte de matières résiduelles procède par appels d’offres ciblés pour l’obtention d’offres de services en provenance du secteur privé, ou par ententes intermunicipales pour combler ses besoins. Pour la période 2019-2024, c’est l’entreprise Service Matrec qui s’occupe de la collecte, du transport, et du traitement des ordures domestiques, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants, issus du secteur résidentiel et ICI assimilable, généré sur le territoire de Wendake. Le contrat de collecte est d’une durée de 3 ans et s’étend sur la période 2019-2023, avec une option de 2 ans supplémentaire (voir annexe 3). Le contrat se base sur l’année financière du CNHW qui correspond à la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

Le tableau 4.1 résume les modalités contractuelles de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification, et les sections qui suivent décrivent en détail les services offerts.

**Tableau 4-1 Modalités de collecte des matières résiduelles à Wendake (année 2019-2024)**

Voie de collecte	Jour de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence de collecte	Contenants admissibles	Contrat		
					Responsable	Durée	Lieu de disposition
Ordures ménagères	Vendredi	37	1x/2 semaines (octobre à avril) 1x/semaine en été (mai à septembre)	Bac roulant de 360 L	Service Matrec	3 ans	LET de Champlain
	Mercredi	52	1x/semaine à l'année	Conteneur à chargement avant de 4 à 8 m <sup>3</sup>	Service Matrec	3 ans	LET de Champlain
Matières organiques	Vendredi	35	1x/2 semaines à l'année, sauf à l'été (mai à septembre) où la collecte est hebdomadaire.	Bac roulant de 360 L	Service Matrec	3 ans	Plateforme de compostage (St-Henri-de-Lévis)
Matières recyclables	Vendredi	26	1x/2 semaines à l'année	Bac roulant de 360 L	Service Matrec	3 ans	Centre de tri Via (Québec)
	Mercredi	52	1x/semaine à l'année	Conteneur à chargement avant de 4 à 8 m <sup>3</sup>	Service Matrec	3 ans	Centre de tri Via (Québec)
Encombrants	Variable du lundi au mercredi	3	Ponctuelle (mai, juillet et novembre)	Aucun contenant nécessaire	Service Matrec	3 ans	AIM (tri des matières pouvant être valorisées).  LET de Champlain (rejet uniquement).



#### **4.1.4 Collecte des ordures domestiques**

La collecte des déchets domestiques (ordures) c'est-à-dire des matières, objets et résidus destinés à l'élimination par incinération ou enfouissement. Ainsi, sauf avis contraire, tous les vendredis de chaque semaine, entre 6 h et 18 h, résidences et ICI de Wendake bénéficient d'un service structuré de collecte porte-à-porte pour ce type de déchets. Ce service est offert par le Conseil de la Nation huronne-wendat.

Précisons que, depuis l'implantation de la collecte des matières organiques le 8 novembre 2019 et par souci d'efficacité environnementale, les Services techniques ont réduit la fréquence de collecte des ordures domestiques aux deux semaines. Cette mesure vise à inciter la population à la collecte des matières organiques et à réduire l'empreinte écologique de la communauté.

Le Conseil assume les coûts et offre les services liés à la collecte, le transport, le transbordement et le traitement des matières résiduelles domestiques à l'intérieur des normes volumétriques acceptées, soit de 0,5 m<sup>3</sup> pour chaque unité d'habitation (résidences) et de 0,75 m<sup>3</sup> pour chaque ICI.

L'utilisation de bacs roulants de 360 litres avec couvercle, compatibles avec les équipements de collecte mécanisés, n'est pas pour l'instant obligatoire, mais très fortement encouragée. Elle devrait d'ailleurs faire l'objet d'une modification réglementaire au cours de la mise en œuvre du PGMRHW 2023-2030 en ce sens.

Les bacs roulants de 360 litres sont à la charge des utilisateurs. Cependant, les Services techniques ont mis en place un programme de distribution et d'acquisition de ces derniers pour la somme de 100 \$ par unité.

Seuls les conteneurs à chargement avant de source institutionnelle ou résidentielle de type multilogement sont collectés. Les ICI doivent gérer leurs matières, dites industrielles et commerciales, ils doivent donc faire affaire avec un collecteur privé pour la collecte de leur conteneur.

Enfin, les coûts annuels liés à ce service ont été fixés par règlement (voir annexe 2 du Règlement administratif 2017-01). Au total pour l'année financière 2021 (avril 2020 à mars 2021), les coûts de la collecte latérale et à chargement avant, du transport et de la disposition des matières sont de 143 215 \$.

En 2021, les matières sont transbordées au centre de transfert de l'entrepreneur privé et envoyées au LET de Champlain pour y être enfouies. L'incinération des matières à l'incinérateur de la Ville de Québec est une option possible (proposition d'entente de la Ville de Québec).

En 2022, selon une décision du Conseil, le nombre de collectes des ordures domestiques a été augmenté. Depuis cette décision, la collecte des ordures ménagères est réalisée chaque semaine entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre. Cette stratégie est à réviser annuellement. L'impact lié à l'augmentation de la fréquence de collecte des ordures ménagères est documenté mensuellement, afin de s'assurer que cette stratégie ne nuit pas à la performance de récupération des matières résiduelles du territoire.

#### **4.1.5 Collecte des matières organiques**

La communauté a mis en place la collecte des matières organiques sur le territoire à l'automne 2019. Une séance d'information publique a été tenue en octobre 2019 pour informer la population des consignes à respecter. La collecte a débuté le 8 novembre 2019.

Depuis novembre 2019, la collecte des matières organiques est réalisée aux deux semaines à l'année à l'exception des mois d'été (juin, juillet et août) où la collecte est hebdomadaire. Seulement les bacs roulants de

240 litres sont utilisés sur le territoire. Les ICI dont les besoins se limitent à un bac roulant de 240 litres peuvent être desservies par cette collecte. Les ICI qui génèrent plus de matières organiques doivent faire affaire avec un collecteur privé. Une collecte des sapins de Noël est effectuée une fois par année en janvier. Les coûts associés à la collecte et au traitement de la matière organique pour l'année financière 2021 (avril 2020 à mars 2021), sont de 29 500 \$.

Les matières collectées sont envoyées à la plateforme de compostage de Saint-Henri-de-Lévis.

En 2022, le Conseil a pris la décision d'ajouter des collectes de matières organiques supplémentaires. La collecte hebdomadaire des matières organiques est maintenue jusqu'au 30 septembre.

#### **4.1.6 Collecte des matières recyclables**

Parmi toutes les matières résiduelles générées, les fibres (papier, carton), le verre, les métaux et les plastiques peuvent être transformés en matériaux réutilisables pour la fabrication de nouveaux produits. La collecte des matières recyclables vise spécifiquement ces matières et objets.

Depuis novembre 2003, résidences et ICI de Wendake ont pu bénéficier, dans le cadre des règles édictées dans le *Règlement administratif 2003-08*, d'un service structuré de collecte porte-à-porte des matières recyclables, toutes les deux semaines.

Afin de mettre à la disposition des utilisateurs une capacité volumétrique adéquate et d'encourager le respect des exigences de « tri » des entreprises chargées de leur traitement, deux types de « bacs » étaient alors acceptés soit :

##### **1. Bacs de 64 litres (« Blue box »)**

Sur la recommandation du Conseil la Nation huronne-wendat, deux de ces contenants avaient été remis et distribués gratuitement à toutes les unités d'habitation et d'exploitation de la réserve.

##### **2. Bac roulant de 360 litres**

Il était aussi possible d'utiliser un ou plusieurs contenants plus volumineux, soit les bacs roulants de 360 litres du même type que ceux déjà utilisés pour les déchets domestiques, mais ils étaient bleus. Le coût de ce type de bac n'était pas supporté à cette époque par le Conseil, mais il était possible de se le procurer auprès des Services techniques au montant de 100 \$.

En avril 2007, le Conseil, profitait du renouvellement du contrat relatif aux services de collecte, pour implanter, dans le même cadre logistique que précédemment, un système de collecte des matières recyclables de type « mixte ». En novembre de la même année, il mettait gratuitement à la disposition de chaque unité un bac roulant de 360 l. Il est important de préciser que, contrairement aux matières résiduelles dites domestiques et dans un contexte de rationalité et de bon sens, résidences et ICI ne sont soumis à aucune limitation du volume de matières recyclables dont ils disposent, pourvu qu'ils utilisent des bacs roulants de 360 l.

Les matières recyclables collectées sont acheminées au centre de tri de la Ville de Québec (société VIA Québec).

Les coûts associés à la collecte et au traitement des matières recyclables pour l'année financière 2021 (avril 2020 à mars 2021), sont de 41 237 \$. En 2021, les montants obtenus dans le cadre de la compensation de la collecte sélective s'élevaient à 41 026 \$ en 2020.

#### **4.1.7 Collecte des encombrants**

Cette collecte vise spécifiquement les matières et objets non admissibles dans les collectes d'ordures domestiques ou de matières recyclables ou dont la taille ne permet pas d'en disposer suivant les moyens « *standard* ». On leur donne aussi le nom de « *monstres* », d'« *encombrants* » et même de « *volumineux* ».

Ils sont décrits à l'article # 1 du *Règlement administratif 2003-08* comme « *Des objets trop gros pour entrer complètement dans un sac de 65 cm sur 90 cm* ». De plus, ils doivent correspondre aux exigences décrites ci-après (voir annexe 1) :

- Provenir exclusivement de source domestique et résidentielle;
- Occuper un volume total inférieur à 3 m<sup>3</sup> par unité;
- S'il s'agit de matières en vrac qui ne peuvent être placées dans des contenants ou des boîtes de carton, être attachées en paquets et d'une longueur inférieure à 1 m;
- S'il s'agit de matériaux de construction, avoir un volume inférieur à 1 m<sup>3</sup>;
- Ne pas être un objet ou une matière recyclable, dangereuse, un déchet domestique ou un déchet industriel au sens du règlement.

Depuis 2004, dans le cadre des normes édictées dans le *Règlement administratif 2003-08*, les résidences de Wendake bénéficient gratuitement de trois collectes (porte à porte) annuelles d'encombrants.

Les coûts annuels, pour l'année financière 2021, liés à ce service sont 24 840 \$.

Les matières collectées sont acheminées au centre de tri AIM pour essayer de récupérer les matières valorisables. Les matières sans potentiels de valorisation sont éliminées au LET de Champlain.

En dehors de ces collectes, dans les cas urgents, il est possible de se départir de ce genre de rebuts en les acheminant aux écocentres de la Ville de Québec. À l'arrivée dans l'un des écocentres, les résidents doivent présenter une preuve de résidence (permis de conduire). L'entente prévoit qu'une facture globale sera transmise par la Ville de Québec, aux services administratifs du Conseil, à la fin de chaque année financière. Pour l'année financière 2021, une facture de l'ordre de 16 230 \$ a été transmise à la communauté, ce qui correspond à plus de 541 visites. Les coûts associés au service d'écocentre de la Ville de Québec sont disproportionnés puisqu'indépendamment du type de matières apportées ou du volume apporté un tarif fixe de 30 \$ est appliqué. Ce tarif n'encourage pas la disposition de matières de faible volume, mais dangereuses pour l'environnement aux écocentres de la Ville de Québec (ex. bidon d'huile, pile, etc.).

#### 4.1.8 Apport volontaire

Pour les matières résiduelles suivantes, les Services techniques de Wendake n'offrent pas, pour l'instant, un service de disposition ou de collecte structuré. Cependant, ces matières sont acceptées dans les écocentres de la Ville de Québec :

- Les résidus domestiques dangereux (RDD);
- Les matières textiles;
- Les technologies issues de communication (TIC) ou « Les Serpuariens »;
- Les objets réutilisables;
- Les pneus;
- La peinture;
- Les huiles;
- Les piles;
- Les fluorescents.

Afin d'assurer une saine gestion de ce type de matières, et prévenir les rejets illicites directement dans l'environnement ou les installations et équipements standards de collecte (chargements avant institutionnels ou privés), nous avons mis en place un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) destiné aux membres de la communauté avec pour objectif de les informer sur les possibilités de récupération de ces matières dans les points de dépôt de la Ville de Québec. Sous peine de sanctions, ils sont fortement encouragés à les acheminer aux endroits spécifiés dans le répertoire d'adresses de disposition joint aux divers avis publics ou disponibles sur le site internet de la Nation (voir annexe 1 règlement administratif 2003-08 et annexe 6 recensements des organismes et entreprises régionaux œuvrant en gestion des matières résiduelles).

De plus, il est suggéré de consulter le *Bottin du réemploi*, soit un site internet produit par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). En tout temps, ils peuvent obtenir les informations pertinentes auprès d'un représentant des Services techniques afin de les guider dans le processus de disposition de ces matières.

Les membres de la communauté ont accès à plusieurs entreprises situées à Wendake qui récupèrent les pneus, les bonbonnes de propane, les piles, en plus des écocentres de la Ville de Québec et des points de dépôt écoresponsable :

Ampoules fluocompactes	Canac et Rona
Appareils ménagers et autres produits en métal hors d'usage	Sirois récupération 418 261 0087
Appareils technologies d'information et des communications (TIC) : écrans, ordinateurs, LCD, imprimantes, portables et cellulaires	Bureau en gros et Tanguay
Batteries de 5 kg (11 lbs) et moins et toutes les piles	CDFM, Centre Santé, CNHW et École Wahta'
Batteries de véhicules motorisés	Batteries Expert et Canadian Tire

Cartouches d'imprimantes laser et jet d'encre	Mondou (pour Mira) et Bureau en gros
Huiles à moteur et filtres à l'huile	Canadian Tire
Meubles et électroménagers (service de collecte gratuit)	La Ressourcerie de Lac-St-Charles 418 849 7160
Peintures et teintures dans leur contenant d'origine	Canac, Canadian Tire et Rona
Vêtements, jouets, meubles et autres objets pour la maison	Comptoir Agoshin 418 847 9838
Vélos usagés	Le Vélo vert inc. 418 661 1661

### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux, nommés RDD, sont les matières résiduelles énumérées aux annexes « C » et « D » du *Règlement administratif 2003-08*. Ces matières en raison de leurs propriétés peuvent comporter un danger pour la santé ou l'environnement, particulièrement si l'on en dispose dans les ordures domestiques.

La communauté effectue des collectes spéciales ponctuelles des résidus domestiques dangereux (RDD). En 2018, cette récolte a eu lieu du 11 au 14 novembre. Le collaborateur principal est Laurentides Re/source qui fournit les contenants de récupération. Les matières visées par cette collecte spéciale sont : la peinture, les huiles, les RDD organiques, les RDD inorganiques, les piles, les lampes fluo compactes, les néons, les appareils électroniques (TIC). Un avis à la population est émis le mois précédent la collecte pour informer adéquatement les membres de la communauté.

En 2020, deux collectes spéciales pour les TIC ont été réalisées (mars et mai 2020), ainsi qu'une collecte pour les RDD. En 2020, les quantités récupérées par les collectes spéciales de RDD sont de :

- TIC : 1 480 kg
- Peinture : 983 kg
- Huile : 92,65 kg
- Pile : 56 kg
- Autre : 639,15 kg

Le coût lié uniquement au traitement de ces RDD était de 1 200 \$ pour la journée de mars 2020. Ce montant correspond uniquement au traitement des RDD récupérés en déduisant les compensations émises par l'ARPE Québec pour la récupération des TIC.

## Réemploi

La communauté organise chaque année une *Méga vente de garage*. En 2020 et 2021, en raison de la pandémie Covid-19, l'événement a été annulé.

Actuellement, le Comptoir Agoshin (organisme communautaire et d'économie sociale) est le seul organisme, situé sur le territoire d'application, directement voué à la récupération et la valorisation des matières résiduelles. L'organisme existe depuis 1996. Leur mission principale est de répondre aux besoins de base alimentaire et vestimentaire pour les personnes et les familles à faibles revenus. L'organisme accepte les textiles, les objets qui sont encore réutilisables, ainsi que les meubles encore en bon état. Il fait également la récupération et la distribution de denrées diverses. Les horaires du Comptoir Agoshin sont présentés ci-dessous.

<b>Horaire du comptoir alimentaire</b>	
<b>Septembre à juin</b> Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h Vendredi de 8h à 12h	<b>Été</b> Lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h Jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h Vendredi de 8h à 12h
<b>Horaire du comptoir vestimentaire</b>	
<b>Septembre à juin</b> Lundi et mardi de 13h à 17h Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h Jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h Vendredi de 9h à 12h	<b>Été</b> Lundi et mardi de 13h à 16h Mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h Vendredi de 9h à 12h

Tous les mercredis, l'équipe du Comptoir Agoshin se procure des denrées alimentaires auprès de Moisson Québec afin de les redistribuer. Cela représente en moyenne 600 kg/semaine. Le Comptoir Agoshin est également équipé d'un conteneur pour la récupération des vêtements d'une capacité de 3,5 vg<sup>3</sup>. Le conteneur est plein à chaque journée, mais il est souvent contaminé par des vêtements qui ne sont plus en état.

Pour les textiles, les écocentres de la Ville de Québec sont équipés de cloche de récupération. La communauté métropolitaine de Québec a également déployé un outil pour repérer les organismes de réemploi de la région. L'outil, dénommé « Le Bottin du réemploi », est accessible via internet.

L'implication du conseil de la Nation huronne-wendat à ce niveau est d'apporter de l'information, du soutien et de faire la liaison entre les membres et les organismes de réemploi.

### **4.1.9 Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)**

Les résidus CRD sont à la responsabilité des entrepreneurs. Les entreprises de construction prennent à leur charge un contrat avec un collecteur ou un locateur de conteneur pour disposer leurs matières. Aucune installation sur le territoire n'accepte les résidus CRD.

Les citoyens peuvent également se départir de leurs résidus CRD aux écocentres de la Ville de Québec. En 2020, 24 visites aux écocentres de la Ville de Québec ont été réalisées, ce qui représente environ 14 tonnes de matières diverses dont la moitié correspond à des résidus CRD. Les frais d'utilisation des écocentres sont de 30 \$ par visite qui sont acquittés par la communauté. En 2021, le nombre de visites aux écocentres de la Ville

de Québec a explosé pour atteindre un total de 541 visites. Les quantités de matières CRD ne peuvent plus être estimées puisque le rapport transmis par la Ville de Québec ne précise plus le type de matière apportée par les visiteurs.

## 4.2 Programme d'information, d'éducation et de sensibilisation (ISÉ)

Plusieurs actions ISÉ sont réalisées de manière continue par les intervenants des Services techniques de Wendake. Tout d'abord, un plan de communication et d'information est destiné aux membres de la communauté avec pour objectif de les informer sur les alternatives de moindres impacts pour l'environnement qui s'offrent à eux pour disposer de leurs ordures et ainsi promouvoir une saine gestion des matières résiduelles.

Un programme écoresponsable, sous la forme d'un guide en complément du règlement administratif 2003-08, qui concerne les services de collecte et le projet de politique de gestion environnementale de Wendake est distribué aux organisateurs d'événements.

De plus, un comité environnemental incluant des employés représentant les parties syndicales et patronales a été mis en place. Un des objectifs de ce comité est de sonder les travailleurs sur la saine gestion des matières résiduelles au travail. Certains employés de l'école Wahta' et du CSMPSV ont été rencontrés individuellement afin de les sensibiliser à la nouvelle collecte des matières organiques. Plusieurs rencontres personnalisées sont réalisées avec les ICI du territoire. Des publications régulières sont organisées auprès de la communauté afin d'informer la population sur les points suivants :

- Calendrier des collectes;
- L'événement spécial de collecte des TIC de la communauté et du vide-grenier organisé annuellement;
- Les trois collectes annuelles d'encombrants;
- L'accès gratuit aux écocentres de la Ville de Québec (secteur résidentiel uniquement);
- La liste des points de dépôt écoresponsable;
- Des séances d'information et de formation sur le compostage domestique et l'utilisation du bac brun.

Le tableau 4.2 dresse les grandes lignes des mesures et actions de communication intégrées à la mise en œuvre du PGMRHW 2016-2020.

**Tableau 4-2 Programme d'ISÉ et de suivi lié à la gestion des matières résiduelles à Wendake**

Outil	Moyen	Fréquence	Coût estimatif	Information véhiculée
Avis publics	Poste, affichage, site web, journal local	Au besoin (approx. 10x/an)	2 000 \$/an	Matières acceptées; Rappels réglementaires et fonctionnels divers; Types et emplacement des contenants admissibles; Horaire de collecte; Ajustements jours fériés; Techniques et adresses de dispositions environnementales;
Journal virtuel	Info lettre à tous les résidents	À chaque vendredi	1 000 \$/an	
Formation	Conférences, soirées d'information, projets, ateliers, sorties, visites thématiques	Variable, au besoin	4 000 \$/an	

Outil	Moyen	Fréquence	Coût estimatif	Information véhiculée
Assemblées	Rencontres publiques du Conseil	Bimensuelle	1 000 \$/an	Incitation à la participation et l'implication active à la cause environnementale; Informations statistiques; Trucs et astuces pour une saine gestion des matières résiduelles; Rappels sur les services offerts; Objectifs du plan action PGMRHW.
Dépliants	Publications informatives thématiques	2x/an	2 000 \$/an	
Site web	En appui aux autres moyens	En continu	1 000 \$/an	
Ressources humaines	Personnel pour la mise en place de consultations, sondages, représentations, rencontres, interventions ponctuelles.	Variable, au besoin	15 000 \$/an	

### 4.3 Gestion des boues municipales

La communauté de Wendake est desservie par un réseau d'égout sanitaire relié à celui de la Ville de Québec. Les boues municipales de la Ville de Québec sont actuellement éliminées à l'incinérateur. À partir de l'ouverture du centre de biométhanisation, prévu pour printemps 2022, les boues municipales seront biométhanisées. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC permettra d'estimer le volume de boue produit par la communauté en fonction de la population. Les résultats seront présentés à la section dédiée (inventaire).

Mentionnons enfin que l'on ne répertorie sur le territoire visé ni fosse septique, ni plan de traitement des eaux usées, ni usine de filtration de l'eau potable, ni industrie pouvant générer des boues industrielles dites non dangereuses.

### 4.4 Coûts de la gestion des matières résiduelles

Les coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles assumés par les Services techniques de Wendake, liés aux secteurs résidentiels et ICI assimilables, ont été établis à partir de données apparaissant dans les états financiers de 2020 (1er avril 2020 - 31 mars 2021) des Services administratifs de Wendake. Ces coûts concernent les activités de collecte et de traitement des matières résiduelles ainsi que la mise en œuvre (ressources humaines et matérielles) des programmes d'ISÉ et de suivi. Ils n'incluent pas toutefois l'achat et l'amortissement des installations et équipements afférents, ni la gestion financière et juridique (frais d'administration). Les coûts liés à l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec proviennent de l'année 2021 puisqu'ils sont les plus représentatifs de la réalité actuelle (en 2021, le nombre de visites a drastiquement augmenté par rapport à l'année 2020). Les coûts administratifs sont évalués à 15 % du sous-total des coûts présentés au tableau 4.3. Le coût global de la gestion des matières résiduelles à Wendake (résidentiel et ICI assimilables) pour l'année financière 2020-2021 est de l'ordre de **392 592 \$**. Ce qui représente un coût de 308 \$/u o. (coût total réparti sur 1 274 unités d'occupation). Le tableau 4.3 qui suit fournit la répartition des coûts par poste de dépense.

Les sommes visant à couvrir les coûts liés à la gestion des matières résiduelles sont administrées par le service des Finances du Conseil. Elles proviennent d'une entente de financement (Entente transfert Canada Premières Nations) entre le CNHW et Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC) et d'une cotisation annuelle prélevée auprès de chacun des « détenteurs d'unité » (propriétaires) d'habitation et/ou d'exploitation (se



référer à l'article 1 du *Règlement administratif 2003-08*). Ces montants ne sont pas inscrits au tableau 4.3. Seulement les montants reçus pour la compensation de la collecte sélective (en 2021, 41 026 \$) et du programme de redistribution des redevances (en 2021, 25 163 \$) sont présentés au tableau 4.3. Le programme de redistribution des redevances permet de financer la mise en œuvre du PGMR.

**Tableau 4-3 Coût annuel détaillé de la gestion des matières résiduelles (année 2020-2021)**

Poste de dépense/revenu	Montant en \$
Gestion des déchets résidentiels et ICI assimilables (bac roulant)	235 437 \$
Gestion des déchets ICI (conteneur à chargement avant)	25 497 \$
Gestion des matières recyclables	41 237 \$
Gestion des matières organiques	29 500 \$
Gestion des encombrants	24 840 \$
Journée spéciale de collecte des RDD (traitement uniquement, inclut compensation des TIC)	1 200 \$
Programme ISÉ	25 000 \$
Frais d'utilisation des écocentres de la Ville de Québec (2021)	16 230 \$
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>398 940 \$</b>
Frais d'administration (15 % du sous-total des dépenses)	59 841 \$
<b>Sous-total des dépenses avec frais d'administration</b>	<b>458 781 \$</b>
Compensation de la collecte sélective (2021)	41 026 \$
Retour des redevances à l'élimination (2021)	25 163 \$
<b>Sous-total des revenus</b>	<b>66 189 \$</b>
<b>TOTAL (dépenses – revenus)</b>	<b>392 592 \$</b>

## **5 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Actuellement, le Comptoir Agoshin (organisme communautaire et d'économie sociale d'aide aux démunis, de récupération et de distribution de denrées diverses et de meubles) est le seul organisme, situé sur le territoire d'application, directement voué à la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Cependant, il existe, dans un rayon d'action acceptable pour les membres de notre communauté, une panoplie d'organismes communautaires ou d'économie sociale et d'entreprises privées avec ou sans but lucratif vouées à cette cause.

L'annexe 6 résume les données relatives au recensement des organismes et entreprises régionaux œuvrant en gestion des matières résiduelles.

## **6 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

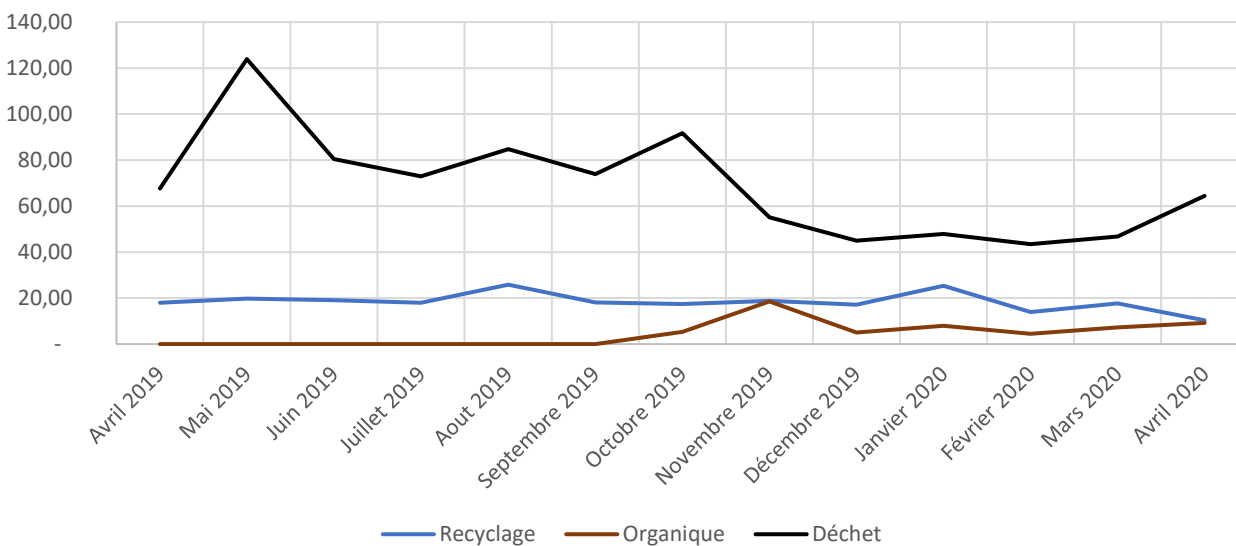
Il n'existe actuellement aucune installation liée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire visé.

L'annexe 7 résume les données relatives au recensement des installations régionales œuvrant en gestion des matières résiduelles en lien avec le territoire visé.

## 7 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

### 7.1 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées

La figure 5 montre l'évolution des matières collectées sur l'année financière 2020.



**Figure 5. Fluctuation des matières résiduelles générées sur le territoire 2019-2021**

Il est possible d'observer un pic dans la génération des déchets en avril/mai ainsi qu'en octobre. Pour les matières recyclables, les fluctuations sont moins importantes. Depuis la mise en place de la collecte des matières organiques, on observe une hausse progressive des quantités de matières organiques récupérées ainsi qu'une baisse progressive des quantités d'ordures ménagères éliminées.

La figure 6 représente l'évolution des quantités de matière organique récupérées sur le territoire depuis la mise en place de la collecte en octobre 2019. Il est possible de remarquer que les quantités récupérées sur le territoire ont augmenté progressivement durant les deux dernières années. La communauté se rapproche de la cible de récupération de 217 tonnes par année. Pour l'année financière 2021-2022, la communauté avait récupéré 141 tonnes de matière organique soit plus de 65 % de la cible annuelle. Les ICI seront sollicités, afin d'atteindre la cible fixée. Il faut maintenir la sensibilisation auprès du secteur résidentiel, tout en incitant le secteur ICI.

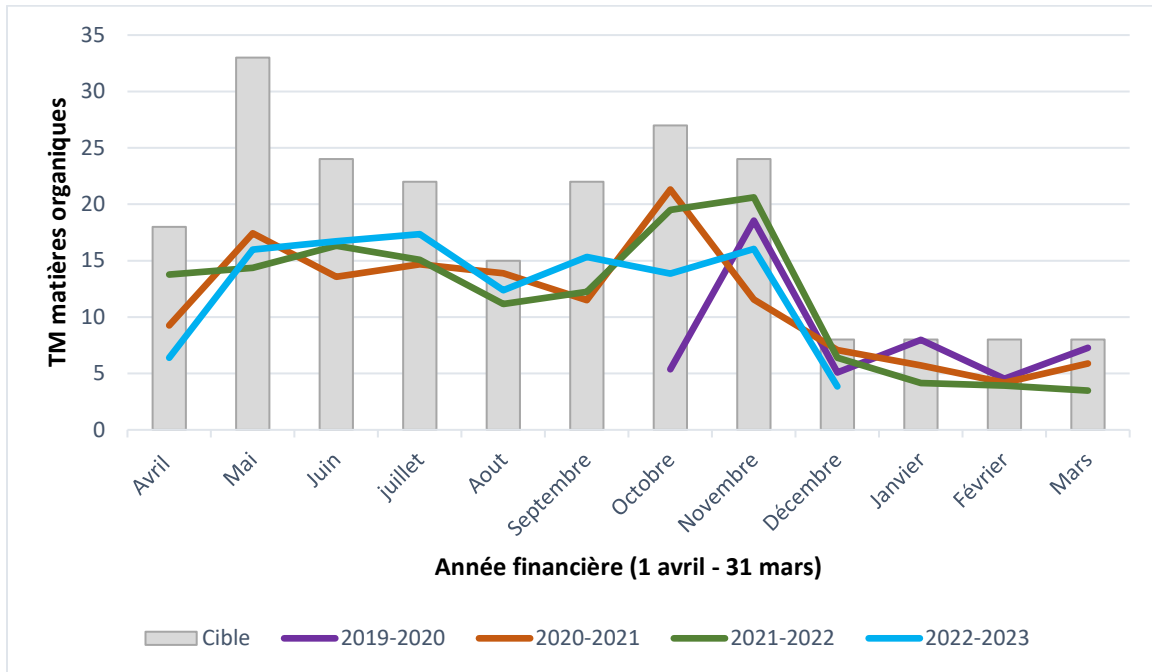


Figure 6. Évolution des quantités de matières organiques collectées d'octobre 2019 à décembre 2022

## 7.2 Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2020

### 7.2.1 Méthodologie générale

La méthodologie se base sur les données réelles des trois collectes sur le territoire (matières organiques, matières recyclables et ordures ménagères). Les quantités de matières éliminées ont été estimées grâce aux résultats de l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC. Lorsque la donnée réelle n'était pas disponible, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour compléter l'inventaire des matières résiduelles.

L'année 2020 sert de référence puisqu'elle représente une année complète pour la collecte des matières organiques (bac brun).

### Matières éliminées :

Les quantités de matières éliminées par la communauté en 2020 ont été ventilées selon les résultats de la caractérisation à l'élimination de RECYC-QUÉBEC, réalisée en 2019-2020. Un total de 648 tonnes a été collecté par la collecte latérale d'ordure ménagère en 2020. Cette quantité a été répartie entre le secteur résidentiel et ICI, en supposant que 15 % des matières éliminées proviennent du secteur ICI assimilable (bac roulant). En plus des quantités éliminées par les ICI assimilables (bac roulant), un total de 108 tonnes d'ordures a été collecté par les collectes à chargement avant (conteneur du secteur ICI) en 2020. Le tableau 7.1 présente les quantités de matières éliminées par types de matières en 2020.

**Tableau 7-1 Quantité de matières éliminées en 2020**

Catégorie de matières	%	Résidentiel	%	ICI
		Tonnes		Tonnes
Papier et carton	8,1%	45	18,0%	37
Verre	2,1%	12	1,6%	3
Métal	2,2%	12	2,5%	5
Plastique	9,2%	51	12,6%	26
Matières organiques	46,0%	254	26,9%	55
Encombrants	6,4%	35	3,3%	7
Résidus de CRD	10,1%	56	23,2%	48
Textiles	9,1%	50	4,9%	10
RDD	1,4%	8	1,2%	2
Autres	5,4%	30	5,8%	12
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>551</b>	<b>100,0%</b>	<b>205</b>

Source : Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC et données des collectes des ordures (latéral et chargement avant) de 2020.

### Matières recyclables :

La ventilation des matières recyclables récupérées au centre de tri de la Ville de Québec a été utilisée pour séparer les matières collectées par la collecte sélective par type. La ventilation des matières recyclables éliminées issue de la caractérisation de RECYC-QUÉBEC a été utilisée pour séparer les matières éliminées par type. Les pourcentages utilisés pour estimer les matières recyclables sont présentés dans le tableau 7.2.

**Tableau 7-2 Ventilation des matières recyclables récupérées et éliminées en 2020**

Type	Mise en valeur	Éliminé	
		Résidentiel	ICI
Papier et carton	54,9%	11,3%	18,0%
Verre	16,8%	1,6%	1,6%
Métal	4,6%	2,9%	2,5%
Plastique	5,7%	9,5%	12,6%
Rejet centre de tri	14,3%	3,1%	3,1%

Source : données en sortie de centre de tri de la Ville de Québec en 2019 et étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC

En 2020, la collecte sélective mise en place sur le territoire a permis de récupérer 242,9 tonnes de matières recyclables. Cette quantité a été répartie entre le secteur ICI et résidentiel en utilisant la même répartition que pour la collecte latérale des déchets (85% résidentiel, 15 % ICI). Le tableau 7.3 présente les quantités de contenants consignés estimées être récupérées sur le territoire. Les calculs des contenants consignés récupérés sur le territoire se basent sur le calculateur de RECYC-QUÉBEC pour une population de 2 225 habitants.

**Tableau 7-3 Quantité de contenants consignés récupérés**

Type	En kg/hab.	En tonne sur le territoire
Métal	2,09	5
Plastique	0,58	1
Verre	2,67	6

Source : calculateur de contenants consignés de RECYC-QUÉBEC, 2020

**Matières organiques :**

Pour les matières organiques, le gisement de matière par type a été estimé grâce au calculateur de RECYC-QUÉBEC pour estimer les quantités de matières organiques putrescibles générées par le secteur résidentiel. Les quantités de matières organiques récupérées sur le territoire proviennent de la collecte par bac brun. Un total de 140 tonnes de matières organiques a été collecté en 2020. Cette quantité a été séparée entre les secteurs ICI et résidentiel en utilisant la même répartition que pour la collecte des ordures latérale (85 % résidentiel et 15 % ICI).

**Autres matières**

Pour les textiles, les données de l'outil de RECYC-QUÉBEC, à savoir 3,3 kg/hab. de quantité de matière textile récupérée par année a été utilisé.

Pour les RDD, les quantités récupérées en 2020 par type de matières sont détaillées ci-dessous :

- TIC : 1 480 kg
- Peinture : 983 kg
- Huile : 92,65 kg

- Pile : 56 kg
- Autre : 639,15 kg

Pour les encombrants, les trois collectes en 2020 ont permis de collecter 92 tonnes. On fait l'hypothèse que les matières récupérées par la collecte ont un taux de valorisation de 20 %. Les quantités d'encombrants métalliques récupérées proviennent de l'outil d'inventaire.

Les véhicules hors d'usage (VHU) ont été intégrés à l'inventaire. Les quantités récupérées sont intégrées dans le secteur résidentiel alors que les quantités éliminées le sont dans le secteur ICI.

Les quantités éliminées de résidus d'encombrants proviennent de la ventilation pour ce type de matière issue de la caractérisation à l'élimination de RECYC-QUÉBEC appliquée aux quantités totales d'ordures domestiques éliminées sur le territoire.

#### **Boue municipale et de fosse septique :**

Le territoire ne dispose pas d'installation septique. Les boues sont acheminées aux installations de la Ville de Québec via le réseau d'égout. Les quantités exactes de boues en provenance du territoire sont inconnues. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour estimer les quantités de boues générées sur le territoire. En 2020, les boues sont traitées à la station d'épuration de la Ville de Québec et sont éliminées à l'incinérateur. Au total, l'outil estime que le territoire génère 214 tonnes de boues (siccité de 20 %). Cette donnée a été validée grâce à la consommation moyenne journalière d'eau par personne. Selon les dernières données de la communauté, un habitant consomme en moyenne 366 litres d'eau par jour. Cela correspondrait à une génération de 143 tonnes de boue (siccité de 20 %) annuellement (en considérant que la quantité d'eau consommée est équivalente à la quantité de boue générée à une siccité de 3,5 %, soit 814 m<sup>3</sup> de boue pour une population de 2 225 habitants).

## 7.2.2 Secteur résidentiel

Le tableau 7.4 présente une synthèse des matières générées par le secteur résidentiel en 2020.

**Tableau 7-4 Synthèse des matières générées par le secteur résidentiel en 2020**

Matières visées	Mis en valeur (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur	Éliminé par hab. (en kg/hab.)
<b>Matières recyclables</b>	<b>211</b>	<b>125</b>	<b>336</b>	<b>63%</b>	<b>56,4</b>
Papier et carton	113	45	158	72%	20,1
Métal	14	12	26	54%	5,4
Plastique	13	51	64	20%	22,8
Verre	41	12	52	78%	5,2
Rejet centre de tri	30	6	36	82%	2,9
<b>Matières organiques</b>	<b>119</b>	<b>200</b>	<b>319</b>	<b>37%</b>	<b>89,8</b>
Résidus verts	85	43	128	66%	19,5
Résidus alimentaires	19	137	157	12%	61,8
Autres résidus organiques	15	14	30	52%	6,3
Rejet plateforme de compostage		5	5	0%	2,1
<b>Boues municipales (siccité 20 %)</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>214</b>	<b>0%</b>	<b>96,0</b>
<b>Autres matières</b>	<b>183</b>	<b>196</b>	<b>380</b>	<b>48%</b>	<b>88,3</b>
Textiles	7	50	57	13%	22,5
RDD	4	8	12	35%	3,5
Encombrant métallique	49	0	49	100%	0,0
Encombrant non métallique	19	109	127	15%	48,9
VHU	104	0	104	100%	0,0
Résidus ultimes		30	30	0%	13,4
<b>Total sans boue</b>	<b>513</b>	<b>522</b>	<b>1 035</b>	<b>50%</b>	<b>234,4</b>
<b>Total avec boue</b>	<b>513</b>	<b>736</b>	<b>1 249</b>	<b>41%</b>	<b>330,6</b>

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



### 7.2.3 Secteur ICI

Les ICI collectés par des conteneurs à chargement avant sont présentés au tableau 7.5. On retrouve sur le territoire 30 ICI qui sont collectés de cette façon. Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire, mais sont en majorité localisés au nord de la réserve, dans le parc industriel Louis-Philippe Sioui. Les quantités collectées en ordure, pour les institutions gérées par la CNHW, sont de 108 tonnes pour l'année civile 2020. Les quantités d'ordures générées par les ICI qui sont desservis par des conteneurs privés ne sont pas incluses dans les quantités présentées ci-dessus. L'inventaire du secteur ICI exclu les quantités de matières résiduelles générées par les ICI sous contrat privé (collecte privée) en raison de l'absence de donnée fiable (marge d'erreur trop importante).

Dans le cadre de l'inventaire, on fait l'hypothèse que 15 % des ordures collectées par des bacs roulants sont en provenance des ICI assimilables. Ainsi au total, les quantités éliminées estimées pour le secteur ICI sont de 205 tonnes pour l'année civile 2020. Les quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI sont estimées représenter 15 % des matières recyclables collectées sur le territoire, à savoir 37 tonnes pour l'année civile 2020. La capacité des conteneurs présents sur le territoire varie entre 4 à 8 m<sup>3</sup>.

**Tableau 7-5 Inventaire des conteneurs de type chargement avant de source commerciale ou institutionnelle non assimilable répertorié sur le territoire de Wendake**

IDENTIFICATION	LOCALISATION	NOMBRE DE CONTENEURS
<b>Conteneurs à déchets et matières recyclables de source commerciale ou institutionnelle de type chargement avant gérés par la communauté de la Nation huronne-wendat.</b>		
Habitations Prosper Vincent	20 Boulevard Bastien	1 déchet
Comptoir Agoshin	115, rue du Loup	1 déchet 1 recyclage
Station Servie EKO	2909, rue de la Faune	1 déchet 2 recyclages
Centre commercial	2936, rue de la Faune	1 déchet 1 recyclage
Bureaux administratifs	255, Place chef Michel Laveau	1 déchet 1 recyclage
Services techniques (garage municipal)	555, 557 Stanislas Koska	1 déchet
École Wahta'	20, rue de l'Ours	1 déchet 1 recyclage
Résidence Marcel Sioui	70, rue de l'Ours	1 déchet
Résidences	80, rue de l'Ours	Combiné déchet/ recyclage
Résidences	90, rue de l'Ours	Combiné déchet/ recyclage
Centre santé Marie-Paule Vincent (CHSLD de Wendake)	40, Simon Romain	1 déchet 1 recyclage
CDFM	100, rue de l'Ours	1 déchet
Complexe Sportif	100, Grand Chef Thonnakona	2 déchets 1 recyclage

IDENTIFICATION	LOCALISATION	NOMBRE DE CONTENEURS
<b>Conteneurs à déchets et matières recyclables de source commerciale ou industriels de type chargement avant gérés par le privé (voir annexe 5, liste des entreprises présentes sur le territoire).</b>		
C.P.E. Orak	75 de l'Ours	1 déchet 1 recyclage
Hôtel Musée des Premières Nations	5, Place de la rencontre	1 déchet 1 recyclage
Éconobois	595 Chef Max Gros- Louis	1 déchet
CEPN	50, Boulevard Bastien	1 déchet 1 recyclage
Ébénisterie Pouliotte	115, Chef Aimé Romain	1 déchet 1 matériaux secs
Auberge des 4 pattes	555, Chef Thomas Martin	1 déchet
Le Pédalier	99 Boul. Bastien	1 déchet 1 recyclage
Menuiserie des Érables Inc.	612, rue chef Max François Gros- louis	1 déchet
Prémontex Enr	597, chef Max Gros- Louis	1 déchet 1 recyclage 1 matériaux secs
Raquettes G.V.	605 rue Stanislas Koska	1 déchet 1 recyclage
Restaurant la Sagamité	10, Boulevard Bastien	2 déchets 2 recyclages
Expair	630, chef Max Gros- louis	1 déchet 1 recyclage
Plancher à tout prix	225, rue de la Faune	1 déchet
Eric Picard	40, rue chef François Gros-louis	1 déchet
Usine à frites	640, rue chef Max Gros-louis	1 déchet
Petit Moteur Michel ENR	580, rue Max Gros-louis	1 recyclage
Origine cuisine et salle de bain	557, rue chef Max Gros-louis	1 déchet
Héli-Carrier	1015, rue chef Max Gros-louis	1 conteneur combiné (déchet et recyclage)
9460 – 4147 Québec inc.	650, rue Chef Thomas Martin	1 déchet
Brad Gros-Louis	100 Boulevard Bastien	1 déchet
<b>TOTAL</b>		<b>Déchet : 30</b> <b>Recyclage : 18</b> <b>Combiné (déchet et recyclage) : 3</b> <b>Matériaux secs : 2</b>

### Résidus issus de transformations industrielles

On ne répertorie sur le territoire visé que deux usines de transformations industrielles susceptibles d'être à la source de rejets issus des procédés de transformation, soit une entreprise de transformation du bois en composantes d'escalier et l'autre de fabrication de composante en aluminium pour échelles,

escabeaux et éoliennes. Quoiqu'il soit, pour l'instant, il est difficile de déterminer avec précision les quantités générées annuellement, les informations dont nous disposons à ce jour sont indiquant que les résidus sont destinés à une transformation secondaire ou une réutilisation.

### **Plastique agricole**

Le territoire ne dénombre aucune ferme pouvant générer des plastiques agricoles. Les quantités générées sont donc nulles.

### **Collecte des huiles usées d'origine commerciale**

Les entreprises suivantes possèdent un service de collecte des huiles usées et/ou des carcasses d'animaux :

- Boucherie – Dépeçage Wendake (saisonnier) : bacs de 240 litres collectés par Sani Max;
- Restaurant Yahwatsira : conteneur pour huile usée collecté par Sani Max.

L'entreprise Sani Max réalise la récupération des huiles usées des ICI. Les quantités collectées par Sani Max pour les entreprises du territoire ne sont pas connues.

### **Boues industrielles**

Les entreprises du territoire ont accès au service d'égout de la Ville de Québec. Les quantités de boues industrielles générées par les entreprises du territoire sont inconnues.

## Synthèse des résultats du secteur ICI

Le tableau 7.6 présente une synthèse des matières générées par le secteur ICI en 2020.

**Tableau 7-6 Synthèse des matières générées par le secteur ICI en 2020**

Matières visées	Mis en valeur (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur	Éliminé par hab. (en kg/hab.)
<b>Matières recyclables</b>	<b>35</b>	<b>72</b>	<b>107</b>	<b>33%</b>	<b>32,5</b>
Papier et carton	20	37	57	35%	16,6
Métal	2	5	7	25%	2,3
Plastique	2	26	28	7%	11,6
Verre	6	3	9	65%	1,5
Rejet centre de tri	5	1	6	82%	0,5
<b>Matières organiques</b>	<b>21</b>	<b>56</b>	<b>77</b>	<b>27%</b>	<b>25,2</b>
Résidus verts	15	6	21	71%	2,8
Résidus alimentaires	3	30	34	10%	13,6
Autres résidus organiques	3	19	21	13%	8,4
Rejet plateforme de compostage	0	1	1	0%	0,4
<b>Résidus agroalimentaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>
<b>Boues industrielles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres matières</b>	<b>3</b>	<b>103</b>	<b>106</b>	<b>3%</b>	<b>46,2</b>
Textiles	0	10	10	0%	4,5
RDD	2	2	4	45%	1,1
Encombrant	1	7	8	13%	3,0
VHU	0	72	72	0%	32,2
Résidus ultimes	0	12	12	0%	5,3
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>231</b>	<b>290</b>	<b>20%</b>	<b>103,8</b>

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les matières résiduelles générées par les ICI sous contrat privé ne sont pas incluses dans l'inventaire du secteur ICI en raison de l'absence de donnée fiable. Les données d'élimination du MELCCFP pour l'année de référence de l'inventaire, à savoir 2020, sont utilisées afin de valider que ces matières représentent une quantité négligeable par rapport aux quantités retenues dans le cadre de l'inventaire du secteur ICI. D'après les données d'élimination du MELCCFP, 252 tonnes seraient en provenance du secteur ICI en 2020. La différence entre les données du MELCCFP et les données de l'inventaire ICI est de moins de 10% ainsi les données retenues dans le cadre de l'inventaire ICI sont considérées être représentatives de la réalité du territoire.

#### 7.2.4 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Comme expliqué précédemment au point 9.1 du présent document, Wendake ne possède actuellement que des informations très fragmentaires en ce qui a trait au bilan des résidus issus du secteur CRD, mais prévoit, lors de la mise en œuvre de son plan d'action sur la gestion des matières résiduelles, mettre en place plusieurs mesures de nature à lui donner accès à des données plus exhaustives.

L'outil d'inventaire permet d'estimer les matières générées par le secteur CRD en fonction de la valeur des permis de construction distribués sur un territoire. Dans le cas de la communauté, il est estimé qu'en moyenne 10 nouvelles constructions sont établies annuellement. Cela représente en moyenne une valeur des permis de construction de 2 000 k\$. L'outil d'inventaire a été alimenté avec cette donnée et les résultats sont présentés dans le tableau 7.7.

Le tableau 7.7 présente une synthèse des matières générées par le secteur CRD en 2020.

**Tableau 7-7 Synthèse des matières générées par le secteur CRD en 2020**

Matières visées	Mis en valeur (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur	Éliminé par hab. (en kg/hab.)
<b>Agrégats</b>	<b>405</b>	<b>25</b>	<b>430</b>	<b>94%</b>	<b>11,2</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>99</b>	<b>118</b>	<b>218</b>	<b>46%</b>	<b>53,1</b>
Bois de construction	96	53	149	64%	23,9
Gypse	1	24	25	4%	10,9
Bardeaux d'asphalte	2	20	23	11%	9,2
Autres		20	20	0%	9,1
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>143</b>	<b>648</b>	<b>78%</b>	<b>64,4</b>

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

## 7.2.5 Résultats globaux

Le tableau 7.8 présente une synthèse des matières générées sur le territoire en 2020.

**Tableau 7-8 Synthèse des matières générées sur le territoire en 2020**

Matières visées	Mise en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur (%)	Éliminées par hab. (en kg/hab.)
<b>Matières recyclables</b>	<b>246</b>	<b>198</b>	<b>443</b>	<b>55%</b>	<b>88,8</b>
Papier et carton	133	82	215	62%	36,6
Métal	16	17	33	48%	7,8
Plastique	15	77	92	17%	34,4
Verre	47	15	62	76%	6,7
Rejet centre de tri	35	8	42	82%	3,4
<b>Matières organiques</b>	<b>140</b>	<b>256</b>	<b>396</b>	<b>35%</b>	<b>114,9</b>
Résidus verts	99	50	149	67%	22,3
Résidus alimentaires	22	168	190	12%	75,4
Autres résidus organiques	18	33	51	36%	14,7
Résidus agroalimentaires	0	0	0	0%	0,0
Rejet plateforme de compostage	0	6	6	0%	2,5
<b>Boues</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>214</b>	<b>0%</b>	<b>96,2</b>
<b>Résidus CRD</b>	<b>504</b>	<b>143</b>	<b>648</b>	<b>78%</b>	<b>64,4</b>
Agrégats	405	25	430	94%	11,2
Bois de construction	96	53	149	64%	23,9
Gypse	1	24	25	4%	10,9
Bardeaux d'asphalte	2	20	23	11%	9,2
Autres		20	20	0%	9,1
<b>Autres matières</b>	<b>186</b>	<b>299</b>	<b>485</b>	<b>38%</b>	<b>134,5</b>
Textiles	7	60	68	11%	27,1
RDD	6	10	16	38%	4,6
Encombrant métallique	49	0	49	100%	0,0
Encombrant non métallique	20	116	135	15%	51,9
VHU	104	72	176	59%	32,2
Résidus ultimes	0	42	42	0%	18,7
<b>Total sans boue</b>	<b>1 077</b>	<b>896</b>	<b>1 972</b>	<b>55%</b>	<b>402,6</b>
<b>Total avec boue</b>	<b>1 077</b>	<b>1 110</b>	<b>2 186</b>	<b>49%</b>	<b>498,8</b>

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Selon les résultats de l'inventaire, les matières organiques ainsi que les autres matières représentent la majeure partie des matières éliminées. Les quantités totales de matières éliminées par habitant sont

estimées à 499 kg pour l'année 2020 pour tous les secteurs confondus.

Le tableau 7.9 présente une comparaison des données d'éliminations provenant de l'inventaire des matières résiduelles et les données du MELCCFP pour l'année 2020. La comparaison avec les données du MELCCFP permet de s'assurer que les données compilées dans l'inventaire sont cohérentes avec les données d'élimination du MELCCFP.

Il est possible de remarquer que les quantités éliminées déclarées au MELCCFP sont légèrement inférieures à celles comptabilisées par l'inventaire. L'écart relatif est de moins de 25 %. Certaines matières comptabilisées dans l'inventaire ne sont pas prises en compte dans les données d'élimination du MELCCFP, à savoir les boues éliminées, les rejets des installations ainsi que les données d'élimination de certains ICI et entrepreneurs CRD (qui peuvent éliminer leurs matières ailleurs). En excluant les boues, les quantités éliminées de l'inventaire se rapprochent des quantités éliminées déclarées au MELCCFP en 2020. L'écart relatif est de moins de 1 %.

**Tableau 7-9 Comparaison des données d'éliminations avec les données du MELCCFP**

<b>Total d'élimination</b>	<b>Inventaire (en tonne) - 2020</b>	<b>en kg/hab.</b>	<b>MELCCFP (en tonne) - 2020</b>	<b>en kg/hab.</b>
Résidentiel	736	330,6	640	287,5
ICI	231	103,8	252	113,2
CRD	143	64,4	0	0,0
<b>Total</b>	<b>1 110</b>	<b>498,8</b>	<b>892</b>	<b>400,7</b>

## 8 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 8.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMRHW 2016-2020

#### 8.1.1 Rapports de suivi annuel de mise en œuvre du PGMRHW 2016-2020

Le tableau 8.1 présente un portrait des mesures réalisées par la communauté de 2016 à 2021.

**Tableau 8-1 Synthèse des mesures réalisées par la communauté en 2021**

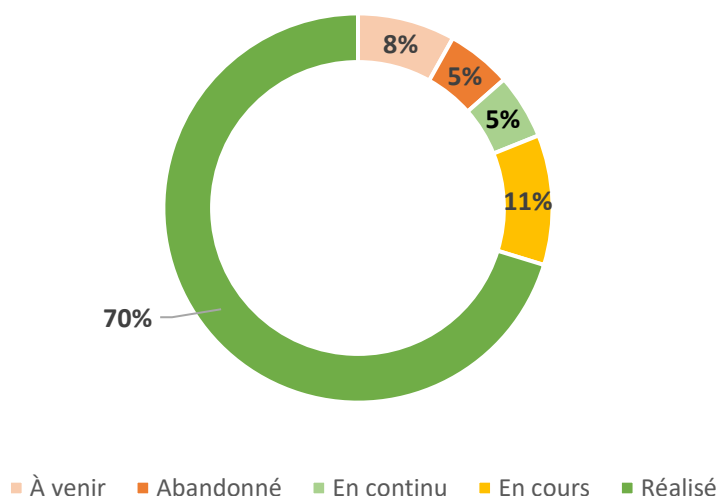
#	Mesures	État en 2021
1.1	Transmettre aux membres de la communauté l'information relative au PGMRW, durant sa révision et après	En continu
1.2	Mettre en place un événement au cours duquel les réalisations du CNHW, de l'école, du CSSS, des adolescents de la communauté et des ICI liées à l'amélioration de la gestion des matières seront reconnues et soulignées	En cours
1.3	Réaliser des ateliers de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles dans les classes de l'école primaire	À venir
1.4	Réaliser des visites des installations de gestion de matières résiduelles	À venir
1.5	Mettre en place un programme de sensibilisation des employés du CNHW à une saine gestion des matières résiduelles au travail et au 3RV-E	Réalisé
1.6	Mettre en place un programme de sensibilisation des ICI et les générateurs de CRD à une saine gestion des matières résiduelles au travail et au 3RV-E notamment dans leurs installations et opérations courantes	Réalisé
1.7	Installer de l'affichage pour interdire les dépôts illicites dans des lieux inappropriés sous peine d'amende (au besoin)	Abandonné
1.8	Mettre en œuvre une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de la tenue d'événements publics	Réalisé
1.9	Promouvoir les ventes de garage pour la réutilisation des encombrants	Réalisé
1.10	Promouvoir les changements de comportement du secteur résidentiel et ICI quant aux encombrants, RDD et contenants consignés	Réalisé
1.11	Promouvoir les points de dépôt officiel et collectes directes pour les ICI pour les produits concernés par la REP (responsabilité élargie des producteurs), soit les produits dangereux	Réalisé
1.12	Promouvoir le compostage domestique	Réalisé
1.13	Promouvoir et inciter les membres de la communauté et les ICI admissibles à modifier leur comportement en ce qui a trait à la gestion des matières organiques	Réalisé
1.14	Promouvoir l'adhésion des petits ICI au service de collecte des matières organiques dans le cadre de la collecte à trois voies	Réalisé
2.1	Encourager les initiatives locales afin de favoriser la valorisation de certaines matières	Réalisé
2.2	Poursuivre les discussions avec la Ville de Québec concernant l'admissibilité des membres de la communauté wendat aux écocentres avoisinant le territoire de Wendake	Réalisé



#	Mesures	État en 2021
2.3	Trouver des débouchés et rendre disponible l'information pour les matières résiduelles problématiques provenant des ICI	En continu
3.1	Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition, afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions	Abandonné
3.2	Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles pour les secteurs ICI et les générateurs de CRD	À venir
3.3	Poursuivre et actualiser la collecte de données liées aux secteurs démographiques, économiques et à l'inventaire des matières résiduelles du PGMRW	Réalisé
4.1	Participation à la CBAQ de la CMQ dans le cadre de la mise en place d'une collecte à trois voies (matières organiques)	Réalisé
4.2	Faire un projet pilote pour des contenants de récupération de matières organiques dans un espace public extérieur	En cours
4.3	Fournir au secteur résidentiel et ICI assimilable les équipements nécessaires à la collecte (trois voies) des matières organiques	Réalisé
4.4	Concevoir un plan d'implantation et de communication destiné au secteur résidentiel et ICI assimilable visant la mise en place d'une collecte à trois voies (matières organiques)	Réalisé
5.1	Adopter une politique de gestion environnementale des matières résiduelles pour le CNHW (Conseil sans papier, réduction à la source, attestation ICI on recycle! d'approvisionnement responsable, etc.)	En cours
5.2	Installer des aires de récupération, soit un contenant de recyclage à côté de chaque poubelle dans les endroits publics extérieurs et intérieurs gérés par le CNHW	En cours
5.3	Rendre disponibles, dans les lieux publics et lors d'événements publics, des équipements pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques	Réalisé
6.1	Légiférer sur l'obligation de trier et valoriser des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition, résidentiel ICI ou secteur CRD	Réalisé
7.1	Continuer d'offrir un service de consultation personnalisé pour le résidentiel, les ICI et les générateurs de CRD, pour toutes les matières	Réalisé
7.2	Prioriser l'approche administrative préconisant substitution de la location par l'achat d'équipement (conteneurs à chargement avant) pour les ICI	Réalisé
7.3	Prioriser le principe de l'économie d'échelle par la conclusion de contrats de service en gestion des matières résiduelles à long terme	Réalisé
7.4	Poursuivre les démarches visant notre adhésion au programme de ristournes liées au « Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles »	Réalisé
7.5	Prévoir la desserte des petits ICI dans le contrat de collecte à trois voies	Réalisé
7.6	Intégrer à la réglementation actuelle l'interdiction de jeter aux ordures domestiques certaines matières résiduelles soit, les produits concernés par la REP, les CRD, les RDD, les matières organiques	Réalisé
7.7	Continuer d'offrir un service de collecte des ordures à une fréquence réduite de collecte soit : service de collecte des ordures en période hivernale aux deux semaines et service de collecte des matières recyclables aux deux semaines	Réalisé

#	Mesures	État en 2021
7.8	Continuer d'offrir des services de collectes spécialisées basées sur le principe d'un apport volontaire : RDD, matières textiles, objets réutilisables, encombrants	Réalisé
7.9	Continuer de prévoir des collectes séparées de celles des déchets pour les encombrants afin de favoriser la valorisation de ces matières	Réalisé

Sur les 37 mesures inscrites au PGMR de 2016-2020, 75 % ont été réalisées en 2021 (en continu et ponctuellement), 19 % des mesures sont à venir ou en cours et 5 % des mesures ont été abandonnées. Les mesures reportées l'ont été en raison du contexte plus difficile lié à la pandémie de Covid-19. La figure 7 présente une synthèse graphique de l'état des mesures du plan d'action 2016-2020 en 2021.



**Figure 7. État de réalisation du plan d'action 2016-2020**

### 8.1.2 Principales réalisations du PGMRHW 2016-2020

Voici donc un résumé des grandes réalisations liées à la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 :

- Mise en place d'un comité environnemental au sein de la communauté incluant des employés représentant les parties syndicales et patronales. Un système d'archivage électronique a été mis en place afin de réduire l'utilisation du papier.
- Des contenants de recyclage ont été implantés à proximité de chaque poubelle dans les endroits publics extérieurs et intérieurs : au Centre récréatif Omer Lainé, à l'amphithéâtre extérieur proche du Parc linéaire de la rivière Saint-Charles, au Complexe sportif Desjardins Wendake.
- Mise en place d'une collecte des matières organiques (bac brun). Plusieurs publications ont été réalisées dans le but d'encourager la participation de la population à la nouvelle collecte. Un concours a été réalisé et la liste des gagnants a été publiée par avis à la population. Du compost a été offert gratuitement à tous les résidents de Wendake en guise de remerciement et

d'encouragement. Un événement spécial de nettoyage des bacs bruns a été tenu. Un mini bac de cuisine a aussi été fourni gratuitement à chaque unité pour faciliter la récupération des résidus alimentaires. La fréquence de collecte des déchets à chargement latéral (bac roulant) a été réduite à deux semaines pendant toute l'année.

- Sensibilisation des employés de l'école Wahta' et du CSMPSV à la nouvelle collecte des matières organiques.
- Plusieurs rencontres personnalisées ont été réalisées auprès des entreprises de la communauté.
- Un guide pour la tenue d'événements écoresponsables a été produit. Il accompagne le règlement administratif 2003-08 concernant les services de collecte, et fait partie du projet de politique de gestion environnementale de Wendake. La communauté rend disponibles des bacs et conteneurs pour les événements publics pour la collecte des matières recyclables, des matières organiques et des déchets.
- La promotion des vide-greniers et des collectes d'encombrants, de l'accès gratuit aux écocentres de la Ville de Québec, et des points de dépôts des matières sous REP a été également réalisé annuellement. Une collecte spéciale pour les TIC est organisée annuellement.
- Des aide-mémoires permettant d'identifier les matières de la collecte sélective, et les matières organiques qui peuvent être déposées dans le bac brun ont également été produites et publiées.
- Le règlement administratif 2003-08 (2006-03) concernant les services de collecte est révisé régulièrement. Dernièrement, la section concernant les matières recyclables a été mise à jour. Une nouvelle révision est prévue pour y ajouter les matières organiques.
- La CNHW est propriétaire depuis 2019 de tous les conteneurs à chargement avant (déchets et matières recyclables) de ses ICI.

## 8.2 Enjeux

### 8.2.1 Problématiques et enjeux du territoire

Les principales forces et faiblesses du système actuel de GMR à Wendake sont identifiées ci-dessous.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la collecte des matières organiques par bac brun. Toutes les unités ont accès à la collecte (bac brun uniquement).</li> <li>- Formation et communication réalisée lors du lancement de la collecte par bac brun</li> <li>- Compost et mini bac de cuisine offert aux résidents pour les encourager à participer à la collecte du bac brun</li> <li>- Service d'accompagnement des ICI</li> <li>- Accompagnement pour la réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plus gros générateurs de matières organiques doivent faire affaire avec le privé (ceux dont les besoins excèdent la capacité de la collecte par bac roulant).</li> <li>- Faible taux de valorisation des matières recyclables</li> <li>- Manque de connaissance des matières générées par les secteurs ICI et CRD</li> <li>- Aucune information sur la destination des résidus CRD générés sur le territoire (manque de</li> </ul>

Forces	Faiblesses
<p>d'événement écoresponsable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité avec les installations de la Ville de Québec (futur centre de biométhanisation, centre de tri des matières recyclables, incinérateur)</li> <li>- Réseau d'égout desservant toutes les unités d'occupation du territoire</li> <li>- Collecte spéciale pour les encombrants, les RDD et les TIC</li> <li>- Présence d'une ressourcerie sur le territoire</li> <li>- Gestion des conteneurs des institutions de la communauté</li> <li>- Entente pour l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec (gratuit pour les citoyens)</li> <li>- Plusieurs actions de sensibilisation, d'information et de communication sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles</li> <li>- Règlement encadrant la gestion des matières résiduelles en vigueur sur le territoire</li> </ul>	<p>traçabilité)</p>

### 8.2.2 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Suivant les directives édictées dans les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* fixées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, « *tout PGMR doit estimer les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées en milieu résidentiel et par les ICI, y compris les générateurs de résidus de CRD, sur une période de 10 ans à partir de l'année de révision du PGMR, en fonction de projections de croissance démographique* ».

Basé sur cette estimation, le PGMR doit prévoir un scénario d'élimination réaliste pour ses matières résiduelles en fonction de la capacité des lieux d'élimination existants ou projetés situés sur son territoire ou à l'extérieur de celui-ci.

Dans le cas où le recours à des lieux d'élimination situés à l'extérieur de son territoire est prévu, la municipalité régionale doit s'assurer que les lieux d'élimination existants ou prévus à l'extérieur de son territoire ont une capacité résiduelle suffisante en vertu des autorisations gouvernementales. L'accessibilité à ces lieux d'élimination doit être établie en tenant compte des contraintes, telles que :

- L'application d'un droit de regard prévu en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.9 de la LQE;
- L'estimation des besoins en fonction des prévisions d'évolution démographique;
- Et de sa cohérence avec tout autre plan (exemple, plan d'aménagement et de développement).

Dans la limite où leur mise en œuvre s'intègre aux réalités administratives et juridiques du territoire d'application, Wendake adhère à ces principes et en a tenu compte dans la mise à jour de son PGMR.

En se basant sur les données du tableau 2.2 Perspectives démographiques de 2016 à 2031 produites à partir des données de l'Institut de la Statistique de Québec pour le scénario de référence A, il est estimé que la population de la communauté subisse une augmentation de 5 % de 2019 à 2025 puis de 2 % de 2025 à 2030. L'évolution de la population est présentée au tableau 8.2.

Les boues représentent plus de 19 % des matières éliminées sur le territoire. En considérant leur valorisation au centre de biométhanisation de la Ville de Québec, il en résulte une diminution de plus de 96 kg/hab. de matière éliminée. En réduisant les matières recyclables et les matières organiques éliminées pour les secteurs résidentiels et ICI dans le but de viser l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2019-2024, il en résulterait une diminution des quantités éliminées par habitant de plus de 73 kg/hab. Ces hypothèses ont été retenues dans le but d'estimer les quantités éliminées projetées sur une période de 10 ans. Le tableau 8.2 présente les quantités éliminées par habitant et les quantités éliminées totales pour les années futures.

**Tableau 8-2 Projection des quantités éliminées pour les dix prochaines années**

	2019	2025	2030
Population	2 225	2 336	2 383
Quantité éliminée par habitant (kg/hab.)	499	399	326
Quantité éliminée totale (en tonne)	1 110	932	776

Wendake ne possède aucune installation de traitement ni d'équipement de transport ou de collecte de matières résiduelles. Les Services techniques du Conseil se voient donc dans l'obligation, par le biais de ses fournisseurs de services et d'ententes intermunicipales, d'en disposer dans des installations privées ou publiques situées hors du territoire d'application.

C'est ainsi que, comme spécifié au tableau 4.1, pour une durée de 3 ans, encadré par une entente contractuelle avec Service Matrec, il est prévu que les matières résiduelles, issues du secteur résidentiel et ICI assimilable, en provenance du territoire visé, soient acheminées pour élimination au site d'enfouissement technique de Champlain pour ce qui est des ordures domestiques. Selon le tableau de l'annexe 7, la durée de vie du LET de Champlain est de moins de 3 ans. Même si les quantités éliminées en provenance du territoire de Wendake sont relativement faibles par rapport à la capacité d'accueil du LET, il serait préférable d'éliminer les matières à l'incinérateur de la Ville de Québec (selon la proposition d'entente transmise à la Nation).

## 8.3 Objectifs nationaux

### 8.3.1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

À travers la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), le Gouvernement du Québec transmet son désir de créer une société sans gaspillage, plus responsable de ses actes et respectueuse de l'environnement, tout en tirant davantage parti de ses ressources, afin de tendre vers une économie verte qui favorise la qualité de vie des citoyens. Ainsi, l'objectif principal de la Politique est qu'il y ait seulement une matière qui soit éliminée au Québec, le résidu ultime.

Pour mener à l'atteinte de cet objectif, la *Loi sur la qualité de l'environnement* attribue à différents niveaux d'autorité des responsabilités et rôles. Ainsi, ces entités ont l'obligation de prendre en considération les enjeux et objectifs spécifiques qui ont été déterminés dans la Politique et de mettre en place les outils nécessaires à leur atteinte.

Trois (3) enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles ont été identifiés, auxquels les actions mises en place doivent répondre :

1. Mettre un terme au gaspillage des ressources;
2. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
3. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Plus précisément, il s'agit de :

- Diminuer la consommation des ressources naturelles et l'impact sur l'environnement dû à leur extraction, tout en favorisant la création d'emplois et la richesse québécoise;
- Mettre en valeur de nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne les matières organiques quant à leur potentiel envers la création d'une filière énergétique verte en remplacement des énergies fossiles;
- Que chacun des acteurs assume les responsabilités qui lui incombent et en paie les coûts. Que la planification quant aux matières résiduelles englobe toutes celles qui sont produites, peu importe leur origine (domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle, ou provenant du secteur de la construction, rénovation ou démolition) ; et, que les acteurs soient sensibilisés davantage quant à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles et aux programmes reliés.

De plus, la Politique adhère aux principes de la *Loi sur le développement durable*, soit :

- Respecter la hiérarchie des 3RV-E, soit en priorisant dans l'ordre la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation des matières, la valorisation énergétique et le résidu ultime;
- L'équité et la solidarité sociale;
- La protection de l'environnement;
- L'efficacité économique;

- La participation et l'engagement;
- L'accès au savoir;
- La subsidiarité;
- La prévention;
- La production et la consommation responsable;
- Le pollueur-payeur, et;
- L'internalisation des coûts.

### **8.3.2 Objectifs gouvernementaux**

Le Plan d'action 2019-2024 détermine quatre objectifs spécifiques à atteindre pour son échéance à la fin de 2024, soit :

- Rappporter à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kg par habitant par rapport à 2015;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique sont les suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030.
- Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

## 8.4 Performance territoriale et objectifs territoriaux

Le tableau 8.3 présente une comparaison de la performance territoriale en 2020 par rapport aux objectifs du gouvernement.

**Tableau 8-3 Comparaison de la performance territoriale avec les objectifs du gouvernement**

Objectifs nationaux	Situation sur le territoire de la Nation huronne-wendat	
	Performance en 2020	Atteinte de l'objectif
<b>Plan d'action 2019-2024</b>		
Réduire à 525kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant et par année	499 kg/hab.	Atteint
Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	63 % (résidentiel) 31 % (ICI)	Non atteint
Recycler 60% des matières organiques	35 % (37 % résidentiel)	Non atteint
Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition	78 % (outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, version 2020)	Atteint
<b>Stratégie de valorisation des matières organiques</b>		
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025	Mis en place pour toutes les unités	Atteint
Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Mis en place pour toutes les unités (bac roulant uniquement)	Atteint
Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la SVMO en 2030	35 % (37 % résidentiel)	Non atteint
Réduire de 270 000 t éq. CO <sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre en 2030	Difficile à mesurer	



## **9 PLAN D'ACTION 2023-2030**

### **9.1 Orientations stratégiques de la Nation huronne-wendat**

Afin de viser à l'atteinte des objectifs du gouvernement, la Nation huronne-wendat s'est fixé les objectifs suivants :

1. Objectif #1 : Réduire de 50 kg/hab. les quantités de matières éliminées des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2025, et de 100 kg/hab. d'ici 2030;
2. Objectif #2 : Recycler 75 % du papier, carton, du verre et du métal résiduel des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2030;
3. Objectif #3 : Recycler 60 % de la matière organique putrescible issue des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2025 et de 70 % d'ici 2030;
4. Objectif #4 : Recycler, valoriser, trier à la source ou acheminer vers un centre de tri CRD 80 % des résidus issus du secteur de la construction, rénovation et démolition d'ici 2030;
5. Objectif #5 : Poursuivre, bonifier et actualiser et mettre à jour annuellement le plan global de communication lié au programme ISÉ visant une saine gestion des matières résiduelles du territoire;
6. Objectif #6 : Poursuivre, actualiser et améliorer la collecte de données relatives au volume de matières résiduelles collectées sur le territoire pour le secteur ICI;
7. Objectif #7 : Maintenir et mettre en place les mesures visant à optimiser la gestion administrative et opérationnelle du service de collecte.

Les orientations suivantes ont été formulées dans le but de viser l'atteinte des objectifs gouvernementaux :

1. Favoriser la réduction à la source et le réemploi des matières;
2. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées sur le territoire;
3. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective;
4. Augmenter la valorisation des matières non acceptées dans les collectes régulières;
5. Optimiser la collecte des matières organiques existantes;
6. Augmenter la récupération et la mise en valeur des résidus CRD;
7. S'assurer d'être exemplaire en gestion des matières résiduelles;
8. Faire un suivi régulier des actions et des quantités de matières générées sur le territoire.

## 9.2 Mesures proposées

Wendake vise à devenir un chef de file autochtone quant à la prise en main du devenir de son environnement entre autres en garantissant à sa communauté une saine gestion de ses matières résiduelles.

C'est donc à la lumière des principes, enjeux et objectifs édictés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, que les Services techniques entendent, dans la limite des contraintes propres au territoire visé, mettre en œuvre le plan d'action du PGMRHW suivant les orientations précédemment décrites.

Le plan d'action du PGMRHW 2023-2030 se compose de huit « blocs » correspondant chacun à une des huit orientations que le CNHW a choisies pour répondre aux objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Au total, 38 mesures, jugées aptes à favoriser leur atteinte lors de la mise en œuvre du PGMRHW 2023-2030, viennent se greffer à chacune d'elles. Enfin, en fonction de leur nature, ces actions ont été regroupées en quatre types, soit :

- Accompagnement (**ACC**) – 3 mesures;
- Information, sensibilisation et éducation (**ISÉ**) – 18 mesures;
- Développement des connaissances et des services (**DEV**) – 7 mesures;
- Mise en œuvre et suivi (**MOS**) – 10 mesures;

Le tableau 9.1 décrit plus en détail chaque mesure du plan d'action. Les informations suivantes y sont fournies :

- **Orientation** stratégique priorisée par la NHW;
- **Types**, réfère au type de mesure suivant les catégories suivantes : Information, sensibilisation et éducation (ISÉ), accompagnement (ACC), développement des connaissances et des services (DEV), mise en œuvre et suivi (MOS);
- **Coûts**, afin d'estimer les coûts liés à la réalisation des mesures, les actions ont été catégorisées suivant la méthode suivante :
  - o faible coût, correspond aux opérations courantes de la communauté (moins de 2 000 \$ par année);
  - o moyen coût, correspond aux opérations reliées à du temps employé (entre 2 000 et 10 000 \$ par année);
  - o fort coût, correspond à des opérations externes (plus de 10 000 \$ par année);
- **Responsable**, qui réfère à l'autorité directement responsable de la mise en œuvre de la mesure;
- **Collaborateur(s)** potentiellement mis à contribution dans la mise en œuvre de la mesure;

- **Échéancier**, soit le calendrier prévu pour la mise en œuvre de la mesure;
- **Moyen(s)**, soit la façon de réaliser la mesure;
- **Indicateur(s)** de suivi, soit les résultats, livrables ou réalisations qui témoignent de la réalisation de la mesure.

De prime abord, le nombre de mesures édictées dans le plan d'action peut sembler élevé. En revanche, il faut considérer que plusieurs d'entre elles, déjà en vigueur et ayant démontré leur efficacité, ont été reconduites dans le nouveau PGMRHW. De plus, nous avons volontairement choisi d'en retenir plusieurs, étant donné que nous estimions que leur mise à l'essai pourrait donner lieu à un processus de sélection et d'ajustement en cours de réalisation. L'échéancier d'implantation des mesures est sujet à réajustement en fonction de la disponibilité des leviers financiers de la Nation pour leur mise en œuvre, de leur pertinence et de leur efficacité à favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Puisque l'ensemble du territoire est connecté au réseau d'égouts de la Ville de Québec, aucune mesure visant le recyclage et/ou la valorisation des boues n'a été élaborée. Les boues municipales sont traitées à la station d'épuration de la Ville de Québec. Les boues municipales générées par la communauté seront acheminées à l'installation de biométhanisation de la Ville de Québec pour y être valorisées par biométhanisation.

Tableau 9-1 Plan d'action 2023-2030 détaillé

MESURES		OBJECTIFS	TYPES	COÛTS	RESPONSABLES / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI
<b>ORIENTATION 1. Favoriser la réduction à la source et le réemploi des matières.</b>								
1.1	Encourager l'implantation de commerce « Zéro déchet » sur le territoire. (Nouvelle mesure)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités éliminées d'ici 2025, et de 100 kg/hab. d'ici 2030	ISÉ	Faible (1 000 \$/an)	Responsable : Services techniques et environnement (Nation)  Collaborateur : Secteur privé	En continu	1 communication par année avec les commerces du territoire encourageant la mise en place d'action écoresponsable	Nombre de commerces contactés Nombre d'initiatives
1.2	Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en gestion des matières résiduelles. (Optimisation de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Faible (1 000 \$/an)	Responsable : Services techniques et environnement (Nation)  Collaborateur : Secteur privé	En continu	1 événement par année	Nombre d'événements spécifiques Nombre de participants Taux de satisfaction des participants (sondage)
1.3	Encourager la redistribution alimentaire aux personnes dans le besoin. Analyser la mise en place d'un frigo partage sur le territoire afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. (Nouvelle mesure)	Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2025	Soutien technique et ISÉ	Moyen (5 000 \$/an)	Responsable : Services techniques et environnement (Nation)  Collaborateurs : Citoyens, commerces, organismes environnementaux, OBNL	2027	1 communication par année auprès des restaurateurs et des commerces pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire 1 publication par année Analyse du frigo partage, présentation des résultats au Conseil	Nombre de commerces contactés Nombre d'initiatives Résultat de l'analyse du frigo partage/décision du Conseil
1.4	Promouvoir les ventes de garage pour la réutilisation des encombrants. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités éliminées d'ici 2025 et de 100 kg/hab. d'ici 2030	ISÉ	Faible (1 000 \$/an)	Responsable : Services techniques et environnement (Nation)  Collaborateur : Secteur résidentiel	En continu	3 publications par année	Nombre de publications
<b>ORIENTATION 2. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées sur le territoire.</b>								
2.1	Réaliser des ateliers de sensibilisation auprès des ICI (écoles, commerces, etc.). (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités éliminées d'ici 2025 et de 100 kg/hab. d'ici 2030	ISÉ	Moyen (6 000 \$/an)	Responsable : Services techniques et environnement (Nation)  Collaborateurs : École, commerces, secteur privé	En continu	2 ateliers en milieu scolaire par année (utilisation de la trousse pédagogique de l'IDDPNQL et/ou faire appel à des OBNL externes ex. Coop FA)	Nombre d'ateliers réalisés Nombre d'élèves rencontrés
2.2	Réaliser des visites des installations de gestion des matières résiduelles (en collaboration avec la Ville de Québec et les autres communautés autochtones). (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Moyen (3 000 \$/an)	Responsable : Services techniques et environnement (Nation)  Collaborateurs : CMQ, centres de tri ou de traitement, secteur privé, municipalités avoisinantes, communauté autochtone	2023, 2026 et 2029	1 visite par année	Nombre d'événements Nombre de participants Taux de satisfaction des participants (sondage)

MESURES		OBJECTIFS	TYPES	COÛTS	RESPONSABLES / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI
2.3	Maintenir les efforts de sensibilisation et l'application des réglementations municipales en GMR notamment pour les « <i>matières prohibées dans les contenants</i> ». (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		MOS	Fort (18 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	Effectuer un suivi des quantités d'ordures ménagères éliminées et accentuer la communication auprès des citoyens et des ICI, en cas de hausse. Revoir la stratégie de collecte des ordures ménagères l'été annuellement (diminution de la fréquence de collecte). 2 publications (journal local, envoi postal, média électronique) par année Embauche d'une brigade verte (écopatrouille) par année (emploi subventionné au fédéral, par Éco Canada jusqu'à 18 000 \$/an) 1 inspection des bacs (brigade verte) par année	Évolution de la fréquence de collecte des ordures ménagères Brigade verte en activité Nombre de publications Nombre de bacs inspectés Nombre de billets de courtoisie distribué
2.4	Favoriser le développement de synergie en mettant en relation les organismes en économie circulaire et les plus gros générateurs de matières du territoire. (Nouvelle mesure)		DEV	Moyen (3 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateurs :</u> Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale Secteur privé	En continu	1 communication par année auprès du secteur privé 1 rencontre de maillage par année Partage de la trousse d'outils pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route régionale en économie circulaire de RECYC-QUÉBEC. Élaborer un coffre à outils pour les ICI et présenter les outils lors des rencontres ICI	Nombre de fois que la trousse d'outils a été partagée Nombre d'entreprises contactées Nombre de maillage réalisé
2.5	Encourager les initiatives locales afin de favoriser la valorisation de certaines matières. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateurs :</u> Secteur privé	En continu	Éléments à ajouter au plan de communication lors de son élaboration : partage et promotion des outils développés pour les ICI. 1 publication par année.	Plan de communication réalisé et mis à jour contenu des publications faisant la promotion des initiatives locales en GMR des ICI Nombre de publications
2.6	Trouver des débouchés et rendre disponible l'information pour les matières résiduelles problématiques en provenance des ICI. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		DEV	Moyen (3 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateurs :</u> Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale Secteur privé	En continu	Trouver un(des) débouché(s) pour 1 matière résiduelle problématique par année	Nombre de matières pour lesquelles un ou plusieurs débouchés ont été trouvés
<b>ORIENTATION 3. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective.</b>								
3.1	Maintenir les efforts de communication pour améliorer la quantité et la qualité des matières récupérées par la collecte sélective en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (ODG). (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités de matières éliminées des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2025 et de 100 kg/hab. d'ici 2030;  Recycler 75 % du papier, carton, du verre et du métal résiduel des secteurs résidentiels et	ISÉ	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI Éco Entreprise Québec (ÉEQ), soit l'organisme de gestion désigné	En continu	S'entendre avec l'organisme de gestion désigné sur les modalités de la nouvelle collecte sélective (modernisation de la collecte sélective). Mettre en œuvre les modalités de l'entente avec l'organisme de gestion désigné. Faire un suivi des quantités de matières recyclables récupérées et accentuer la communication dans le cas d'une baisse. 2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année Distribution d'un aide-mémoire pour les matières admissibles à la collecte sélective à toutes les unités.	Entente avec l'organisme de gestion désigné signée Nombre de publications Nombre d'aide-mémoire distribué Quantités de matières recyclables collectées

MESURES		OBJECTIFS	TYPES	COÛTS	RESPONSABLES / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI
3.2	Maintenir un service de consultation personnalisé pour les ICI et les citoyens. Évaluer la possibilité d'offrir un bac de recyclage à tous les ICI du territoire. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	des ICI assimilables d'ici 2030 ;	ACC	Moyen (8 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	15 rencontres de service-conseil personnalisé par année Partage et présentation des outils développés pour les ICI lors des rencontres personnalisées Analyse de la possibilité d'offrir un bac de recyclage à tous les ICI et présentation au conseil	Résultats de l'analyse de possibilité d'offrir un bac de recyclage à tous les ICI et décision du conseil Nombre d'ICI ne possédant pas de bac de recyclage sur le territoire Nombre de consultations personnalisées et types de besoins répondus
3.3	Diagnostiquer et optimiser les équipements de collecte dans les lieux publics et lors d'événements publics. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		DEV	Moyen (8 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	2024	Diagnostiquer les équipements présents au besoin Ajouter des équipements supplémentaires au besoin	Nombre de lieux publics et d'événements équipés Nombre de nouveaux contenants installés
3.4	Inciter les entreprises à démarrer un processus de certification « ICI On Recycle » de RECYC-QUÉBEC. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur privé	En continu	1 communication par année auprès du secteur privé	Nombre d'entreprises contactées Nombre d'entreprises ayant démarré la démarche
<b>ORIENTATION 4. Augmenter la valorisation des matières non acceptées dans les collectes régulières.</b>								
4.1	Maintenir les services de collectes spécialisées basées sur le principe d'un apport volontaire (RDD, TIC, matières textiles, objets réutilisables, encombrants). (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités de matières éliminées des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2025 et de 100 kg/hab. d'ici 2030;	MOS	Moyen (4 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	2 journées de collecte spécialisée organisée par année 3 communiqués pertinents par média par année	Nombre de publications Nombre de journées de collecte spécial Quantité de matière collectée
4.2	Maintenir la collecte des encombrants. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		MOS	Fort (25 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	Prévoir cette mesure dans les appels d'offres 3 communiqués pertinents par média par année	Nombre de publications Quantités d'encombrants détournés de l'élimination
4.3	Promouvoir les points de dépôt officiel et collectes directs pour les ICI pour les produits concernés par la REP (responsabilité élargie des producteurs), soit les produits dangereux. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	1 mise à jour du répertoire par année 3 communiqués pertinents par média par année	Nombre de publications
4.4	Actualiser l'entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		MOS	Fort (16 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	Négocier avec la Ville de Québec l'entente sur l'utilisation des écocentres. 1 publication pour promouvoir l'utilisation des écocentres par année.	Renouvellement de l'entente Nombre de visites aux écocentres
4.5	Faire des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année pour encourager les apports volontaires aux écocentres. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	En continu	2 communiqués pertinents par média par année	Nombre de publication Nombre de visites aux écocentres

MESURES	OBJECTIFS	TYPES	COÛTS	RESPONSABLES / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER	MOYENS	INDICATEURS DE SUIV	
				Collaborateurs : Secteur résidentiel et ICI				
<b>ORIENTATION 5. Optimiser la collecte des matières organiques existantes.</b>								
5.1	Maintenir les outils de communication utilisés pour encourager la participation à la collecte du bac brun et en faire connaître les avantages environnementaux. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités de matières éliminées des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2025 et de 100 kg/hab. d'ici 2030 ;	ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	Faire un suivi des quantités récupérées et renforcer les communications auprès de la population dans le but d'augmenter la participation citoyenne. 2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année. Distribution d'un aide-mémoire pour les matières admissibles à la collecte par bac brun à toutes les unités. Proposer un service de nettoyage de bac brun (au besoin).	Nombre de publications Nombre d'aide-mémoire distribué Quantités de matières organiques collectées
5.2	Maintenir la promotion de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique personnel pour les résidus verts. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Recycler 60 % de la matière organique putrescible issue des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2025 et de 70 % d'ici 2030 ;	ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année.	Nombre de publications
5.3	Sensibiliser les citoyens à disposer leurs résidus verts aux écocentres. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Secteur résidentiel et ICI	En continu	2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année.	Nombre de publications Nombre de visite à l'écocentre
5.4	Encourager les ICI à participer à la collecte des matières organiques. (Nouvelle mesure)		ACC	Moyen (4 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateur :</u> Secteur ICI	En continu	Faire un suivi des quantités récupérées sur le territoire et renforcer la communication auprès des ICI. 1 publication par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année Service-conseil personnalisé (au besoin)	Nombre de publications Nombre de consultations personnalisées et types de besoins répondus Nombre d'ICI ayant adhéré au service de collecte des matières organiques
<b>ORIENTATION 6. Augmenter la récupération et la mise en valeur des résidus CRD</b>								
6.1	Informier et sensibiliser les entrepreneurs quant aux avantages économiques et environnementaux de trier les résidus durant les travaux. (Nouvelle mesure)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités de matières éliminées des secteurs résidentiels et CRD d'ici 2025 et de 100 kg/hab. d'ici 2030;	ISÉ	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateur :</u> Entrepreneur CRD	En continu	1 publication par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année Service-conseil personnalisé (au besoin)	Nombre de publications Nombre de visite à l'écocentre
6.2	Élaborer, diffuser et mettre à jour un dépliant sur le tri des résidus CRD lors de l'émission de permis. (Nouvelle mesure)	Recycler, valoriser, trier à la source ou acheminer vers un centre de tri CRD 80 % des résidus issus du secteur de la construction,	ISÉ	Moyen (10 000 \$)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateur :</u> Entrepreneur CRD	2025	Développement d'un dépliant sur le tri des résidus CRD Distribution du dépliant à tous les demandeurs de permis de construction, rénovation et démolition.	Nombre de dépliant distribués Nombre de visite à l'écocentre
6.3	Réviser la réglementation actuelle pour intégrer l'obligation de trier et valoriser des résidus de CRD lors de		MOS	Moyen (10 000 \$)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	2026	Réviser la réglementation actuelle Identifier les articles à modifier Intégrer les nouveaux articles	Nombre de chantiers visités Nombre de billets de courtoisie distribué

MESURES		OBJECTIFS	TYPES	COÛTS	RESPONSABLES / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI
	l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition. (Nouvelle mesure)	rénovation et démolition ;			<u>Collaborateur :</u> Entrepreneur CRD		Soumettre, pour approbation la révision au CNHW puis à AADNC Faire des inspections ponctuelles des chantiers en cours	
6.4	Mettre en place un système de traçabilité des résidus CRD lors de l'émission des permis de construction. (Nouvelle mesure)		DEV	Moyen (5 000 \$)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateur :</u> Entrepreneur CRD	2026	Demander systématiquement le lieu de disposition avant l'émission des permis et la preuve de disposition à la fin des travaux de construction pour s'assurer que les matières soient triées.	Nombre de preuves de disposition obtenues/Nombre de permis distribués Nombre d'entrepreneurs respectant les consignes de tri Quantités de matières disposées dans un centre de tri CRD ou un écocentre
<b>ORIENTATION 7. S'assurer d'être exemplaire en gestion des matières résiduelles.</b>								
7.1	Continuer la sensibilisation auprès des employés du CNHW, et des institutions du territoire. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Réduire de 50 kg/hab. les quantités de matières éliminées des secteurs résidentiels et des ICI assimilables d'ici 2025 et de 100 kg/hab. d'ici 2030 ;	ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateur :</u> Institutions du territoire	En continu	1 atelier par année Service-conseil personnalisé [au besoin]	Nombre d'événements Nombre de participants Nombre de consultations personnalisées et types de besoins répondus
7.2	Rendre disponibles, dans les lieux publics et lors d'événements publics, des équipements pour le tri des matières. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		DEV	Moyen (10 000 \$)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	En continu	Mettre en place des îlots de tri (matières recyclables et matières organiques) aux emplacements stratégiques, dans un nombre suffisant.	Nombre de lieux publics et d'événements équipés pour le tri des matières
7.3	Maintenir et développer la politique de gestion environnementale des matières résiduelles pour le CNHW (conseil sans papier, réduction à la source, attestation « <i>ICI on recycle</i> », politique d'approvisionnement responsable, etc.). (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Recycler, valoriser, trier à la source ou acheminer vers un centre de tri CRD 80 % des résidus issus du secteur de la construction, rénovation et démolition ;	MOS	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	En continu	Mettre à jour la politique de gestion environnementale et en faire le suivi	Nombre de mesures adoptées Nombre de secteurs administratifs participants
7.4	Prendre en considération les enjeux environnementaux dans les devis et appels d'offres. (Nouvelle mesure)		DEV	Moyen (5 000 \$)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	2026	Ajouter des critères prenants en considération les enjeux environnementaux dans les appels d'offres publics (fournisseur local, GES, actions écoresponsables, etc.) Inclure la gestion des résidus de CRD dans les devis et appels d'offres concernés.	Nombre de critères en lien avec l'environnement ajouté aux appels d'offres
7.5	Continuer les efforts de promotion des événements écoresponsables auprès des organisateurs. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Poursuivre, bonifier et actualiser et mettre à jour annuellement le plan global de communication lié au programme ISÉ visant une saine gestion des matières résiduelles du territoire ;  Maintenir et mettre en place les mesures visant à optimiser la gestion administrative et opérationnelle du service de collecte.	ISÉ	Faible (2 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateur :</u> Secteur privé	En continu	Publications destinées aux organisateurs d'événements publics Service-conseil personnalisé (au besoin)	Nombre d'événements publics tenus sur le territoire Nombre d'événements publics ayant mis en place la politique Nombre de publications et de consultations
7.6	Encourager les pratiques écoresponsables en communiquant sur les médias de la CNHW. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		ISÉ	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation) <u>Collaborateur :</u> Secteur privé	En continu	1 publication par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année Création d'un plan de communication et de publication. Révision de ce plan à chaque année.	Nombre de publications Création et mise à jour du plan de communication et de publication



MESURES		OBJECTIFS	TYPES	COÛTS	RESPONSABLES / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER	MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI
<b>ORIENTATION 8. Faire un suivi régulier des actions et des quantités de matières générées sur le territoire.</b>								
8.1	Mettre à jour la liste des conteneurs des ICI (conteneurs privés) présents sur le territoire. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)	Poursuivre, actualiser et améliorer la collecte de données relatives au volume de matières résiduelles collectées sur le territoire pour le secteur ICI ;  Maintenir et mettre en place les mesures visant à optimiser la gestion administrative et opérationnelle du service de collecte.	DEV	Faible (2 000 \$)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateur :</u> Secteur privé	2023, 2025, 2027	1 mise à jour de la liste tous les deux ans	Liste des conteneurs ICI à jour
8.2	Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition, afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions. (Nouvelle mesure)		DEV	Moyen (5 000 \$)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateur :</u> Secteur privé	2024 et 2026	Effectuer la caractérisation des déchets des plus gros générateurs ICI : 1 étude de caractérisation initiale 1 étude de caractérisation de suivi (2 ans plus tard)	Nombre d'études de caractérisation Rendement de récupération avant/après Taux d'élimination avant/après
8.3	Continuer de transmettre aux membres de la communauté l'information relative au PGMRW, durant sa révision et après. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		MOS	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	En continu	1 rencontre de suivi annuel Présenter le bilan annuel des mesures du PGMR au Conseil Présenter le bilan annuel des quantités de matières récupérées et éliminées sur le territoire	Rencontre de suivi réalisée, commentaires des membres
8.4	Poursuivre les démarches visant le retour des redevances à l'élimination et démarrer les discussions auprès de l'organisme de gestion désigné pour les modalités de la modernisation de la collecte sélective. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		MOS	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)	En continu	Réaliser un bilan des mesures du PGMR Réaliser un bilan annuel de GMR (quantité de matière collectée sur le territoire) Transmettre les documents nécessaires pour l'obtention des subventions Discussion avec l'organisme de gestion désigné pour la modernisation de la collecte sélective	Montant de retour de redevance obtenue Quantités de matières détournées de l'élimination Nombre de visites aux écocentres Nombre de mesures réalisées
8.5	Maintenir la participation de la CNHW aux événements sur la GMR et aux discussions avec la CMQ. (Continuité de la mesure du précédent plan d'action)		MOS	Faible (1 000 \$/an)	<u>Responsable :</u> Services techniques et environnement (Nation)  <u>Collaborateurs :</u> Municipalités environnantes et CMQ	En continu	Participation aux événements en GMR de la région	Nombre d'événements suivis

Le tableau suivant présente l'échéancier de chaque mesure sur la durée du plan d'action 2023-2030. Les coûts annuels pour les mesures y sont précisés.

**Tableau 9-2 Échéancier des mesures du plan d'action 2023-2030**

#	Mesures	Coûts annuels	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>O1. Favoriser la réduction à la source et le réemploi des matières.</b>										
1.1	Encourager l'implantation de commerce « Zéro déchet » sur le territoire.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2	Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en gestion des matières résiduelles.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
1.3	Encourager la redistribution alimentaire aux personnes dans le besoin. Analyser la mise en place d'un frigo partage sur le territoire afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.	5 000 \$					x			
1.4	Promouvoir les ventes de garage pour la réutilisation des encombrants.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>O2. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées sur le territoire.</b>										
2.1	Réaliser des ateliers de sensibilisation auprès des ICI (écoles, commerces, etc.).	6 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
2.2	Réaliser des visites des installations de gestion des matières résiduelles (en collaboration avec la Ville de Québec et les autres communautés autochtones).	3 000 \$	x			x			x	
2.3	Maintenir les efforts de sensibilisation et l'application des réglementations municipales en GMR notamment pour les « <i>matières prohibées dans les contenants</i> ».	15 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
2.4	Favoriser le développement de synergie en mettant en relation les organismes en économie circulaire et les plus gros générateurs de matières du territoire.	3 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
2.5	Encourager les initiatives locales afin de favoriser la valorisation de certaines matières.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
2.6	Trouver des débouchés et rendre disponible l'information pour les matières résiduelles problématiques en provenance des ICI.	3 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>O3. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective.</b>										
3.1	Maintenir les efforts de communication pour améliorer la quantité et la qualité des matières récupérées par la collecte sélective en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (ODG).	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
3.2	Maintenir un service de consultation personnalisé pour les ICI et les citoyens.	8 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x

#	Mesures	Coûts annuels	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Évaluer la possibilité d'offrir un bac de recyclage à tous les ICI du territoire.									
3.3	Diagnostiquer et optimiser les équipements de collecte dans les lieux publics et lors d'événements publics.	8 000 \$		x						
3.4	Inciter les entreprises à démarrer un processus de certification « ICI On Recycle » de RECYC-QUÉBEC.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>O4. Augmenter la valorisation des matières non acceptées dans les collectes régulières.</b>										
4.1	Maintenir les services de collectes spécialisées basées sur le principe d'un apport volontaire (RDD, TIC, matières textiles, objets réutilisables, encombrants).	4 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
4.2	Maintenir la collecte des encombrants.	25 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
4.3	Promouvoir les points de dépôt officiel et collectes directs pour les ICI pour les produits concernés par la REP (responsabilité élargie des producteurs), soit les produits dangereux.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
4.4	Actualiser l'entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres.	16 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
4.5	Faire des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année pour encourager les apports volontaires aux écocentres.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>O5. Optimiser la collecte des matières organiques existantes.</b>										
5.1	Maintenir les outils de communication utilisés pour encourager la participation à la collecte du bac brun et en faire connaître les avantages environnementaux.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
5.2	Maintenir la promotion de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique personnel pour les résidus verts.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
5.3	Sensibiliser les citoyens à disposer leurs résidus verts aux écocentres.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
5.4	Encourager les ICI à participer à la collecte des matières organiques.	4 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>O6. Augmenter la récupération et la mise en valeur des résidus CRD</b>										
6.1	Informar et sensibiliser les entrepreneurs quant aux avantages économiques et environnementaux de trier les résidus durant les travaux.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
6.2	Élaborer, diffuser et mettre à jour un dépliant sur le tri des résidus CRD lors de l'émission de permis.	10 000 \$			x					

#	Mesures	Coûts annuels	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
6.3	Réviser la réglementation actuelle pour intégrer l'obligation de trier et valoriser des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition.	10 000 \$				x				
6.4	Mettre en place un système de traçabilité des résidus CRD lors de l'émission des permis de construction.	5 000 \$				x				
<b>07. S'assurer d'être exemplaire en gestion des matières résiduelles.</b>										
7.1	Continuer la sensibilisation auprès des employés du CNHW, et des institutions du territoire.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
7.2	Rendre disponibles, dans les lieux publics et lors d'événements publics, des équipements pour le tri des matières.	10 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
7.3	Maintenir et développer la politique de gestion environnementale des matières résiduelles pour le CNHW (conseil sans papier, réduction à la source, attestation « <i>ICI on recycle</i> », politique d'approvisionnement responsable, etc.).	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
7.4	Prendre en considération les enjeux environnementaux dans les devis et appels d'offres.	5 000 \$				x				
7.5	Continuer les efforts de promotion des événements écoresponsables auprès des organisateurs.	2 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
7.6	Encourager les pratiques écoresponsables en communiquant sur les médias de la CNHW.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>08. Faire un suivi régulier des actions et des quantités de matières générées sur le territoire.</b>										
8.1	Mettre à jour la liste des conteneurs des ICI (conteneurs privés) présents sur le territoire.	2 000 \$	x		x		x			
8.2	Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition, afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	5 000 \$		x		x				
8.3	Continuer de transmettre aux membres de la communauté l'information relative au PGMRW, durant sa révision et après.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x
8.4	Poursuivre les démarches visant le retour des redevances à l'élimination et démarrer les discussions auprès de l'organisme de gestion désigné pour les modalités de la modernisation de la collecte sélective.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x

#	Mesures	Coûts annuels	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
8.5	Maintenir la participation de la CNHW aux événements sur la GMR et aux discussions avec la CMQ.	1 000 \$	x	x	x	x	x	x	x	x

Le coût total de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2030 est estimée entre 124 000 et 152 000 \$ par année. Le détail par groupes de mesures est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 9-3 Estimation budgétaire de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2030**

Année	O1. Réduction à la source et le réemploi	O2. Réduction des quantités de matières éliminées	O3. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées	O4. Valorisation des matières non acceptées dans les collectes conventionnelles	O5. Collecte des matières organiques	O6. Récupération des résidus CRD	O7. Exemplarité de la Nation en GMR	O8. Suivi et mise en œuvre.	Sous-total des dépenses
<b>2023</b>	3 000 \$	35 000 \$	10 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	1 000 \$	16 000 \$	5 000 \$	<b>129 000 \$</b>
<b>2024</b>	3 000 \$	32 000 \$	18 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	1 000 \$	16 000 \$	8 000 \$	<b>137 000 \$</b>
<b>2025</b>	3 000 \$	32 000 \$	10 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	11 000 \$	16 000 \$	5 000 \$	<b>136 000 \$</b>
<b>2026</b>	3 000 \$	35 000 \$	10 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	16 000 \$	21 000 \$	8 000 \$	<b>152 000 \$</b>
<b>2027</b>	8 000 \$	32 000 \$	10 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	1 000 \$	16 000 \$	5 000 \$	<b>131 000 \$</b>
<b>2028</b>	3 000 \$	32 000 \$	10 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	1 000 \$	16 000 \$	3 000 \$	<b>124 000 \$</b>
<b>2029</b>	3 000 \$	35 000 \$	10 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	1 000 \$	16 000 \$	3 000 \$	<b>127 000 \$</b>
<b>2030</b>	3 000 \$	32 000 \$	10 000 \$	49 000 \$	10 000 \$	1 000 \$	16 000 \$	3 000 \$	<b>124 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>29 000 \$</b>	<b>265 000 \$</b>	<b>88 000 \$</b>	<b>392 000 \$</b>	<b>80 000 \$</b>	<b>33 000 \$</b>	<b>133 000 \$</b>	<b>40 000 \$</b>	<b>1 060 000 \$</b>

## 9.3 Coûts budgétaires de mise en œuvre du PGMR

### 9.3.1 Dépenses

Les prévisions annuelles des coûts de mise en œuvre du PGMR sont présentées dans le tableau 9.2. Les coûts des actions identifiées comme faible à moyen sont considérés faire partie des frais d'administration et des frais associés aux mesures ISÉ présentées au tableau 4.3 (un total de 25 000 \$ est attribué aux mesures ISÉ et 15 % du sous-total des dépenses en GMR est attribué à l'administration). La seule mesure considérée à fort coût correspond à la collecte des encombrants qui en 2020 a coûté 24 840 \$. Une hausse de 7,5 % par année est appliquée. Cette inflation correspond à la hausse du prix général à la consommation du Québec (Indice des prix à la consommation du Québec). Les dépenses liées à la collecte des matières recyclables ne sont plus considérées à partir de 2025 puisque la collecte devrait être gérée en totalité par l'organisme de gestion désigné.

### 9.3.2 Revenus

Il n'existe pas de régime de taxation foncière à Wendake. Le Conseil tire la majorité des revenus nécessaires à la gestion des services publics, incluant celui lié à la gestion des matières résiduelles et, par conséquent, à la réalisation du plan d'action lié à la mise en œuvre du PGRMHW 2016-2020 :

- Des sommes versées dans le cadre de l'entente de financement entre le CNHW et Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC) dite « entente ETCPN » (Entente transfert Canada Premières Nations);
- De perception de montants servant à couvrir le coût de certains services collectifs (eau, collecte des matières résiduelles) de l'ordre de 90 000 \$;
- De sources diverses dites « internes » liées à la mise en place d'infrastructures commerciales locatives et à la gestion du Programme à l'habitation.
- De subvention d'Éco Canada pour l'embauche d'une ressource lors de la période estivale pour la mise en place d'une patrouille verte (18 000 \$ jusqu'à 70 % du salaire).

Dans le cadre du PGMR, seulement les revenus associés à la compensation de la collecte sélective et au retour des redevances à l'élimination sont considérés dans le budget de mise en œuvre du PGMR. Pour l'année 2021, la communauté a reçu un montant de 41 026 \$ pour la compensation de la collecte sélective et un montant de 25 164 \$ pour la redistribution des redevances à l'élimination. Une hausse de 2 % par année est appliquée sur les données les plus récentes. La compensation de la collecte sélective n'est plus considérée en 2026 puisque la collecte devrait être gérée en totalité par l'organisme de gestion désigné. La compensation de 2025 correspond au remboursement des frais de la collecte de l'année précédente, à savoir 2024.

### 9.3.3 Prévisions budgétaires de la GMR 2023-2030

En tenant compte des informations disponibles pour 2020 (tableau 4.3) et des hypothèses réalisées sur les coûts des mesures, les prévisions budgétaires annuelles (2023 à 2030) des dépenses et des revenus liés à la GMR ont été préparées. Ces prévisions sont présentées dans le tableau 9.4.

**Tableau 9-4 Prévisions budgétaires annuelles des dépenses en GMR**

Poste de dépense/revenu	2020-2021	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Collecte et disposition des déchets résidentiels	235 437 \$	269 552 \$	288 421 \$	308 610 \$	330 213 \$	353 328 \$	378 061 \$	404 525 \$	432 842 \$
Collecte et disposition des déchets ICI	25 497 \$	29 191 \$	31 234 \$	33 421 \$	35 760 \$	38 264 \$	40 942 \$	43 808 \$	46 874 \$
Collecte et traitement des matières recyclables	41 237 \$	47 212 \$	50 516 \$						
Collecte et traitement des matières organiques	29 500 \$	33 775 \$	36 139 \$	38 669 \$	41 376 \$	44 272 \$	47 371 \$	50 687 \$	54 235 \$
Collecte et traitement des encombrants	24 840 \$	28 439 \$	30 430 \$	32 560 \$	34 839 \$	37 278 \$	39 887 \$	42 679 \$	45 667 \$
Journée spéciale de collecte des RDD (traitement uniquement)	1 200 \$	1 374 \$	1 470 \$	1 573 \$	1 683 \$	1 801 \$	1 927 \$	2 062 \$	2 206 \$
Programme ISÉ	25 000 \$	28 623 \$	30 626 \$	32 770 \$	35 064 \$	37 518 \$	40 145 \$	42 955 \$	45 961 \$
Frais d'utilisation des écocentres de la Ville de Québec	16 230 \$	18 582 \$	19 882 \$	21 274 \$	22 763 \$	24 357 \$	26 062 \$	27 886 \$	29 838 \$
Mise en œuvre du PGMR (autres mesures)	59 841 \$	62 930 \$	70 930 \$	69 930 \$	85 930 \$	64 930 \$	57 930 \$	60 930 \$	57 930 \$
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>398 940 \$</b>	<b>519 677 \$</b>	<b>559 649 \$</b>	<b>538 807 \$</b>	<b>587 628 \$</b>	<b>601 747 \$</b>	<b>632 324 \$</b>	<b>675 532 \$</b>	<b>715 554 \$</b>
Subvention Éco Canada pour patrouille verte		18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$
Compensation de la collecte sélective	41 026 \$	42 683 \$	43 537 \$	44 408 \$					
Retour des redevances à l'élimination	25 163 \$	26 181 \$	26 704 \$	27 238 \$	27 783 \$	28 339 \$	28 906 \$	29 484 \$	30 073 \$
<b>Sous-total des revenus</b>	<b>66 189 \$</b>	<b>86 864 \$</b>	<b>88 241 \$</b>	<b>89 646 \$</b>	<b>45 783 \$</b>	<b>46 339 \$</b>	<b>46 906 \$</b>	<b>47 484 \$</b>	<b>48 073 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>392 592 \$</b>	<b>432 813 \$</b>	<b>471 408 \$</b>	<b>449 161 \$</b>	<b>541 845 \$</b>	<b>555 408 \$</b>	<b>585 419 \$</b>	<b>628 048 \$</b>	<b>667 480 \$</b>

## 9.4 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

En vertu de l'article 53.9 de la LQE, un programme de suivi et d'atteinte des objectifs du PGMR est exigé. Il consiste à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Il devra faire l'objet d'un rapport annuel en tenant compte des « éléments de suivi ».

Des cibles et des indicateurs ont été identifiés pour chacune des mesures prévues au PGMR de la Nation huronne-wendat. Une mesure est consacrée au suivi des indicateurs de performances liées à la mise en œuvre du PGMR (mesure 8.4).

Le MELCCFP a mis à jour le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le MELCCFP a mis en place des exigences de suivi pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles pour une municipalité visée par un PGMR. En effet, le versement des subventions prévues par le Programme est conditionnel à la transmission annuelle au MELCCFP par la municipalité régionale visée, d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans son PGMR.

La NHW produit et transmet annuellement ses rapports de suivi à RECYC-QUÉBEC et poursuivra à le faire pour les années à venir. Les rapports de suivi sont conçus et réalisés par un représentant des Services techniques et rendus disponibles et accessibles à la population via le site web de la communauté. D'autres moyens de diffusion restent à déterminer. Le format pour le suivi des mesures sera conservé. Ce format est présenté ci-dessous :

Mesures	Échéancier	Cibles	Avancement	Indicateurs
Ex. Réaliser des visites des installations de gestion des matières résiduelles.	En continu	Annuellement 1 visite	À venir	Réalisation en 2022 plutôt difficile en raison des contraintes liées à la pandémie Covid-19.

Le tableau complet pour le suivi des mesures du plan d'action 2023-2030 est présenté à l'annexe 8.

Les rapports de suivi permettront :

- D'obtenir le portrait le plus fidèle possible de l'évolution de processus de gestion des matières résiduelles sur le territoire visé;
- De mesurer le niveau d'avancement du PGMR, d'en cibler les forces et les faiblesses;
- De proposer les mesures qui permettront d'en accroître l'efficacité.



## **RÉFÉRENCES**

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). 2013. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la CMQ, février 2013, repéré à <https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/pm-pmad-en-vigueur.pdf>

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). <http://www.cmquebec.qc.ca/cartes-statistiques/tableaux-statistiques>

Conseil canadien du compostage. Technologies et méthodes de compostage – Guide à l'intention des décideurs

Conseil de la Nation huronne-wendat. 1996. Règlement administratif du Conseil de la Nation huronne-wendat portant sur les nuisances les inconduites ainsi que les animaux. Modification et révision novembre 2001. Wendake. 40 p.+ annexes.

Conseil de la Nation huronne-wendat. 1999. Règlement administratif du Conseil de la Nation huronne-wendat portant sur le zonage à Wendake. Version refondue juillet 2002. Wendake 39 p.

Conseil de la Nation huronne-wendat. 2003. Règlement administratif du Conseil de la Nation huronne-wendat portant sur les services de collecte à Wendake. Wendake. 13 p.

Conseil de la Nation huronne-wendat. 2016. *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*. Version révisée août 2016. Wendake.

Gouvernement du Canada, Affaires autochtones et du Développement du nord Canada (AADNC) <http://pse5-esd5.ainc-inac.gc.ca/fnp/Main/Search/SearchFN.aspx?lang=fra>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021a. Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021b. Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021c. Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021d. Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).

Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/index.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux compostages domestique et communautaire.  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/acdc/index.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2019-MRC.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/redevances.htm>

Publications du Québec, 2021. Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).  
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2>

Publications du Québec, 2021. Loi sur les compétences municipales (C-47.1).  
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-47.1>

RECYC-QUÉBEC, 2019. Étude sur les plastiques agricoles générée au Québec. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-plastiques-agricoles-rapport.pdf>

RECYC-QUÉBEC, 2020. Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.  
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/aide-memoire-adaptation-realite-regionale-pgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC, 2020. Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables –Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC, 2020. Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux Version 2 (octobre 2020). <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC, 2020. Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.  
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/methodologie-outil-inventaire-pgmr-2020.pdf>

RECYC-QUÉBEC, 2020. Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC, 2020. Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC, 2020. Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC, 2020. Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC, 2021. Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC, 2021. Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ». <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/programme-ici-on-recycle-plus>

SOLINOV, 2013. Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>

SOLINOV, 2019. Étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte de matières organiques et d'un système de compostage. # dossier : RT02-70518. Version finale.

Statistiques Canada, 2019. Profil du recensement, recensement de 2016 – Territoire Wendake. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2423802&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Wendake&SearchType=Contains&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>

**ANNEXE 1 - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2003-08**

## RÈGLEMENT 2003-08 CONCERNANT LES SERVICES DE COLLECTE

**Attendu que** plusieurs municipalités autour de Wendake organisent de la collecte sélective des déchets et la récupération de matériel recyclable;

**Attendu que** certaines réserves autochtones font aussi de même;

**Attendu que** plusieurs membres de la Nation ont exprimé leur intérêt dans l'organisation d'une collecte sélective et la récupération de matières recyclables;

**Attendu que** les préoccupations en matière environnementales des membres du Conseil et leur désir de protection, de conservation de l'environnement et de la terre mère;

**Attendu que** le Conseil de la Nation huronne-wendat est compétent à adopter le présent règlement en vertu des paragraphes 81(1) A), C), D), F), Q) et (3) de la *Loi sur les Indiens*;

Le Conseil adopte le règlement 2003-08 tel que rédigé ci-après :

### SECTION I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

«Avis public»	Avis public du Directeur des services techniques à toutes les adresses civiques de Wendake
«Collecte régulière»	La collecte des déchets domestiques
«Conseil»	Le Conseil de la Nation huronne-wendat
«Déchets domestiques»	Matière, objet et déchets décrits à l'annexe «A» du règlement
«Détenteur»	Personne qui détient un certificat de possession ou sera en droit d'obtenir un certificat de possession lorsqu'il aura acquitté la totalité du solde du prêt qu'il a contracté pour l'acquisition d'un bâtiment, relativement à un lot ou partie de terre sur lequel un bâtiment y est érigé ou;  Personne qui est autorisé à utiliser, autrement qu'à des fins publiques, une terre communautaire sur lequel un bâtiment est érigé
«Directeur»	Le Directeur des services techniques du Conseil
«Matière»	Substance solide ou liquide constituant des matériaux, rebuts, objets ou déchets
«Matière recyclable»	Matière décrite à l'annexe «B» du règlement
«Matières ou objets indésirables»	Matières, objets ou déchets liquides ou solides décrits à l'annexe «D» du règlement

«Objet dangereux»	Matière décrite à l'annexe «C» du règlement
«Objet volumineux»	Objet trop gros pour pouvoir entrer complètement dans un sac de 65 cm sur 90 cm
«Règlement»	Le règlement et ses annexes
«Unité»	Une unité d'exploitation ou d'habitation
«Unité d'exploitation»	Bâtiment ou partie de bâtiment qui sert à l'exploitation d'une entreprise quel soit de nature commerciale, industrielle, philanthropique ou à tout autre utilisation autre que des fins d'habitation. Constituent des unités distinctes, deux ou plusieurs entreprises exploitées dans un même bâtiment ou partie de bâtiment
«Unité d'habitation»	Plusieurs pièces habitables, conçues pour être occupées, par une seule personne ou famille et pourvues d'une cuisine et d'installations sanitaires et hygiéniques distinctes réservées à l'usage exclusif de cette famille ainsi que d'une entrée privée donnant sur l'extérieur de l'immeuble ou sur un couloir ou un escalier commun à l'intérieur de l'immeuble
Personne	Voir définition pour le mot Quiconque
Quiconque	Toute personne physique ou morale de droit public ou privé

## APPLICATION

2. Le directeur des services techniques est chargé de l'application du règlement. Toutefois, les infractions constituées, en vertu du règlement, peuvent être conduites autant par le directeur des services techniques que par le directeur du Service de Police.

## DISPOSITION DES MATIÈRES

3. Pour le territoire de Wendake, il est interdit à quiconque de jeter, disposer, éliminer des matières, des matériaux, des objets, des meubles, des rebuts autrement que selon l'un ou des moyens décrits ci-après :

- 1) Par l'utilisation de la collecte régulière pour la disposition de déchets domestiques en se conformant notamment aux normes décrites à la section II du règlement et aux annexes pertinentes;
- 2) Par l'utilisation de la collecte des matières recyclables en se conformant notamment aux normes prescrites à la section III du règlement et aux annexes pertinentes;
- 3) Par l'utilisation de la collecte des objets volumineux en se conformant notamment aux normes prescrites à la section IV du règlement et aux annexes pertinentes;
- 4) Par l'utilisation d'une collecte d'objets dangereux lorsque le Conseil organise une collecte spéciale à cet effet conformément notamment à la section V du règlement et aux annexes pertinentes;

- 5) Par l'organisation d'une collecte privée, aux frais du propriétaire, pour toutes dispositions autres que celles décrites aux paragraphes 1 à 4.

Nonobstant ce qui précède, il est permis d'utiliser les contenants publics pour le déversement de menus objets.

#### **MATIÈRES RAMASSÉES PAR LES COLLECTES PUBLIQUES**

4. Les matières ramassées par les différentes collectes publiques à Wendake sont décrites dans le règlement. Les matières ramassées se limitent aux seules matières y décrites et selon les fréquences et les volumes spécifiés. Lorsque les collectes publiques ne conviennent pas, sont insuffisantes ou ne collectent pas les matériaux concernés, le propriétaire des matières doit voir à les éliminer, à ses frais, selon des procédés conformes aux différentes législations applicables en faisant affaires avec des personnes habilitées à le faire.

#### **ACCÈS AUX SERVICES DE COLLECTES PUBLIQUES DE WENDAKE**

5. Hormis des menus déchets produits par les non résidents de Wendake, lors de leur séjour dans la réserve, seuls les résidents et locataires de Wendake peuvent utiliser les services de collecte organisés par Wendake.

#### **OBLIGATION DE TRIER**

6. Tout résident de Wendake qui utilise les services d'une ou des collectes publiques de Wendake afin de disposer de matières, est tenu de les trier conformément aux exigences applicables quant au type de matériaux qui peuvent y être collectés.

#### **APPROPRIATION INTERDITE**

7. Lorsque des matières sont amenées à la rue à des fins de collecte régulière ou des matières recyclables, il est interdit à quiconque, sauf au propriétaire, son mandataire, aux employés du Conseil chargés de l'application du règlement ou de l'entreprise chargée de les collecter de s'approprier des matières, d'ouvrir des sacs ou des contenants, de déplacer ou de manipuler des matières disposées à des fins de collecte.

Malgré ce qui précède, la récupération d'objets ou de matériaux par des recycleurs est permise lors de la collecte d'objets volumineux.

## **HORAIRE ET EMPLACEMENT**

**8.** En vue de leur collecte éventuelle, les contenants, bacs ou autres doivent obligatoirement être déposés en bordure de la rue, sur le terrain face à l'unité d'où ils proviennent selon l'horaire déterminé par avis public :

- Après 16h00 précédant la journée prévue pour la collecte régulière et celle des matières recyclables;
- Au maximum 48 heures précédant la journée prévue pour la collecte des objets volumineux.

## **UTILISATION DES CONTENEURS APPARTENANT AU CONSEIL**

**9.** Sauf avis contraire indiqué sur un conteneur ou signifié par avis public, tous les conteneurs à déchets loués ou appartenants au Conseil sont réservés à l'usage exclusif des besoins du Conseil et il est interdit d'y jeter des déchets sous peine d'infraction.

Les conteneurs à déchets attenants aux immeubles locatifs appartenants au Conseil sont réservés à l'usage exclusif de leurs locataires.

## **LIEU DE DÉVERSEMENT**

**10.** Commet une infraction quiconque déverse des matières dans un conteneur sans l'autorisation de son propriétaire.

## **RESPONSABILITÉS DES CONTENANTS**

**11.** Pour les différentes collectes publiques, le détenteur de l'unité est responsable de la gestion, l'entretien, la réparation, la fourniture et le remplacement du ou des contenants utilisés aux fins de ces collectes.

## **DÉCHETS INDUSTRIELS**

**12.** Nonobstant toute disposition à effet contraire, les différentes collectes publiques de Wendake, ne collecte pas des déchets, résidus solides ou liquides, matériels de découpe, les rebuts de bois, surplus ou rejet de production provenant de la fabrication de biens ou d'objets, une base industrielle ou commerciale produite par les unités d'exploitation situées sur la réserve.

Le présent article ne s'applique pas aux matières recyclables au sens du règlement.

Articles **13.0 à 19.0** (réservés)



## **SECTION II - COLLECTE RÉGULIÈRE**

**20.** Sous réserve des différentes exclusions spécifiées et limitées au règlement, la collecte régulière est fournie par le Conseil de bande à toutes les unités du territoire de Wendake selon l'horaire déterminé par avis public.

**21.** En vue de la collecte régulière, seuls les déchets domestiques doivent être placés dans un des contenants suivants :

- a) un sac étanche et non perforé d'une dimension d'une capacité maximale de 100L.;
- b) un bac étanche et fermé et d'une capacité maximale de 360 L;
- c) conteneur étanche à chargement avant et non combustible d'une dimension maximale de 4 m<sup>3</sup> sous réserve de modification par résolution;
- d) une poubelle fermée et étanche munie de poignées et d'un couvercle d'une capacité maximale de 100 L.

**22.** La collecte régulière est limitée à un volume maximal de 4 m<sup>3</sup> par unité/par collecte.

Articles **23.0 à 29.0** (réservés)

## **SECTION III - COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**30.** La collecte des matières recyclables est fournie par le Conseil de bande à toutes les unités du territoire de Wendake selon l'horaire déterminé par avis public.

**31.** En vue de la collecte des matières recyclables, la préparation prévue à l'annexe «B» doit être effectuée.

**32.** La collecte des matières recyclables doit se faire exclusivement dans des contenants acceptés.

**33.** En vue de la collecte des matières recyclables, seul l'usage des contenants ci-après décrits ou d'une combinaison de ses contenants est accepté :

- a) un bac roulant de 360 L conforme à la figure 1 de l'annexe «D» aux frais du détenteur;
- b) bac non roulant conforme à la figure 2 de l'annexe «D», dont deux (2) seront initialement fournis par le Conseil;
- c) tout autre contenant déterminé par résolution du Conseil.

**34.** Les matières recyclables faisant l'objet d'une collecte devront être triées en deux (2) groupes distincts :

1<sup>er</sup> groupe : soit le carton et le papier;

2<sup>ème</sup> groupe : soit le plastique, le métal et le verre.

**35.** Il est interdit de prendre quoi que ce soit dans un contenant placé en vue de la collecte des matières recyclables.

Articles **36.0 à 39.0** (réservés)

#### **SECTION IV - COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX**

**40.** Sous réserve des autres dispositions du règlement, la collecte des objets volumineux est fournie par le Conseil de bande à toutes les unités selon l'horaire déterminé par avis public.

**41.** En vue de cette collecte, seuls les objets volumineux doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue ou sur le terrain d'où ils proviennent.

**42.** En vue de cette collecte, les objets volumineux doivent correspondre aux exigences décrites ci-après :

- occuper un volume total inférieur à 3m<sup>3</sup>;
- s'il s'agit de matières en vrac qui ne peuvent être placées dans des contenants ou des boîtes de carton, être attachées en ballots et de dimensions inférieures à 1 mètre de longueur;
- s'il s'agit de matériaux de construction, avoir un volume inférieur à 1m<sup>3</sup>;
- ne pas être un objet ou une matière recyclable, dangereux, un déchet domestique, un déchet industriel ou une matière indésirable au sens du règlement.

Articles **43.0 à 49.0** (réservés)

#### **SECTION V - AUTRES OBJETS, DÉCHETS OU MATIÈRES OBJETS, DÉCHETS ET MATIÈRES NON COLLECTÉS**

**50.** Les matières décrites ci-après, doivent être disposées aux frais de leur propriétaire selon des mécanismes de dispositions approuvées :

- les objets, matières ou déchets produits en volume hors normes au sens du règlement;
- les déchets industriels, au sens du règlement;
- les matières ou objets dangereux au sens du règlement;
- les matières ou objets indésirables au sens du règlement.

#### **COLLECTE DES OBJETS DANGEREUX**

**51.** Exceptionnellement, le Conseil pourra organiser une collecte publique de certains types de produits dangereux. Les produits dangereux sont décrits à l'annexe «C» du règlement.

Lorsqu'elle a lieu, les matières ou objets dangereux doivent être déposés sur les sites désignés à cette fin, les jours et horaires déterminés par résolution du Conseil.

#### **OBJETS ET MATIÈRES INDÉSIRABLES**

**52.** Certains types d'objets et de matières sont, de par leur nature même, exclus des différentes collectes publiques de Wendake. Ces objets ne pouvant être qualifié de produits dangereux sont décrits à l'annexe «D» du règlement.

Articles **53.0 à 59.0** (réservés)

#### **SECTION VI - POUR USAGE ULTÉRIEUR**

Articles **60.0 à 69.0** (réservés)

#### **SECTION VII - POUR USAGE ULTÉRIEUR**

Articles **70.0 à 79.0** (réservés)

#### **SECTION VIII - POUR USAGE ULTÉRIEUR**

Articles **80.0 à 89.0** (réservés)

#### **SECTION IX - INFRACTIONS ET PEINES**

##### **90. Infractions**

**90.1** Commet une infraction quiconque contrevient à une disposition du règlement ou quiconque permet ou fait commettre une telle violation;

**90.2** Commet une infraction quiconque empêche le directeur de faire appliquer ou exécuter le règlement administratif;

**90.3** Il peut être compté une infraction distincte au règlement administratif pour chacun des jours ou partie de jours au cours desquels se commet ou se continue l'infraction après qu'un avis a été signifié au contrevenant l'informant de la situation.

**90.4** Nul ne peut être condamné à une infraction en vertu du présent règlement sans avoir au préalable, été convoqué à comparaître devant un tribunal compétent.

## **91. Peines et sanctions**

**91.1** Quiconque commet une infraction prévue à l'article 90 est passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de mille dollars (1 000.00\$) et d'une peine d'emprisonnement d'au plus trente (30) jours, ou de l'une de ces peines.

**91.2** De plus, lorsqu'une déclaration de culpabilité est prononcée, le tribunal l'ayant prononcé et tout tribunal compétent par la suite peuvent, en plus de toute autre réparation et de toute peine imposée par le règlement, rendre une ordonnance interdisant la continuation ou la répétition de l'infraction par la personne déclarée coupable.

**91.3** La contravention du règlement peut, sans préjudice de toute autre réparation et de toute peine imposée par celui-ci, être refrénée par une action en justice à la demande du Conseil.

**92.** Par le présent article après qu'un détenteur ou résident de Wendake eut été reconnu coupable d'une infraction en vertu du présent règlement et néglige d'acquitter la somme due dans les délais prescrits ou néglige d'acquitter un compte en souffrance pour un retard excédant soixante (60) jours, le directeur des services techniques et le directeur de la sécurité publique sont mandatés pour prendre les moyens appropriés légaux pour obtenir les paiements, et ce, jusqu'à ce que les sommes dues soient acquittées.

## **93. Annulation**

L'annulation par la cour d'un ou des articles du règlement n'aura pas pour effet d'annuler les autres articles du règlement.

Articles **94.0 à 99.0** (réservés)

**SECTION X**

**DISPOSITIONS FINALES**


**100.** Le règlement entre en vigueur conformément à l'article 82(2) de la *Loi sur les Indiens*, (1985) L.R.C. c. 1-5, soit quarante (40) jours après l'envoi d'un exemplaire au Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à moins que le Ministre le déclare en vigueur à un moment avant l'expiration de ce délai.

ADOPTÉ CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE Juin DE L'AN 2004 PAR :

  
WELLIE PICARD, GRAND CHEF

\_\_\_\_\_  
DENIS BASTIEN, CHEF FAMILIAL

  
YVAN DUCHESNEAU, CHEF FAMILIAL

  
LINE GROS-LOUIS, CHEF FAMILIAL

  
NORMAND LAINEY, CHEF FAMILIAL

  
MICHEL L. PICARD, CHEF FAMILIAL

  
FABIEN SIOUI, CHEF FAMILIAL

  
RÉGENT G. SIOUI, CHEF FAMILIAL

\_\_\_\_\_  
CLAUDE VINCENT, CHEF FAMILIAL

## **ANNEXES**

### **ANNEXE «A»**

Sont considérés à titre de déchets domestiques :

1. Les déchets de table ou de cuisine
2. Les balayures
3. La cendre éteinte et refroidie
4. Les déchets de jardinage
5. Les recouvrements de sol
6. Les produits d'emballage non autrement recyclables
7. Les vêtements et autres objets en tissus
8. Les articles de cuir
9. Les tentures
10. Jouets non recyclables
11. Les couches pour enfants et adultes
12. Papiers, cartons cirés (par exemple : carton de lait)
13. Papiers de plastique, papiers de soie
14. Bouchons de plastique
15. Bonbonnes aérosol
16. Plastiques non recyclables
17. Céramiques
18. Ampoules

### **ANNEXE «B»**

#### **LISTE DES OBJETS CONSTITUANTS DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Sont considérées à titre de matières recyclables :

##### **A. PAPIER ET CARTON**

1. Journaux
2. Circulaires
3. Revues
4. Livres
5. Annuaires téléphoniques
6. Papeterie de bureau
7. Sacs de papier
8. Étiquettes propres des contenants
9. Carton plat
10. Carton moulé
11. Carton ondulé

12. Boîtes de carton

B. VERRE

1. Bouteilles de bière ou de boissons gazeuses
2. Pots et bouteilles

C. MÉTAL

1. Canettes d'aluminium
2. Boîtes de conserve
3. Papier d'aluminium
4. Articles en aluminium

D. PLASTIQUES

1. Contenants de boissons gazeuses
2. Contenants d'eau
3. Contenants de produits alimentaires
4. Contenants de produits d'entretien ménager
5. Contenants de produits de soins corporel

**EXIGENCES DE PRÉPARATION**

A. PAPIER ET CARTON

1. Défaire les boîtes
2. Éviter de souiller les papiers et cartons
3. Retirer les sacs de papier ciré ou de plastiques des boîtes de carton
4. Enlever les poignées en plastiques et les pièces métalliques des boîtes lorsque cela est possible

B. VERRE

1. Rincer les pots et les bouteilles
2. Enlever les bouchons et les couvercles
3. Enlever les étiquettes lorsque cela est possible

C. MÉTAL

1. Rincer les contenants
2. Rabattre les couvercles à l'intérieur des boîtes
3. Enlever les étiquettes

D. PLASTIQUE

1. Rincer les contenants
2. Enlever les résidus qui ont adhéré à la paroi des contenants
3. Enlever les bouchons et les couvercles

## **ANNEXE «C»**

### **MATIÈRES DANGEREUSES**

Sont considérés à titre de matières ou objets dangereux :

1. Teintures
2. Peinture au latex et à l'alkyde, sauf les contenants vides
3. Huiles usées sauf les contenants vides
4. Cylindres de propane
5. Batteries d'automobile
6. Piles alcaline et au nickel-cadmium
7. Solvants usés ou les contenants vides
8. Pesticides (insecticides, herbicides et fongicides sauf les contenants vides)
9. Produits chimiques (acides bases, cyanures, réactifs, oxydants tels que les produits pour la photographie, les produits de piscines, les solutions pour drains toilettes, fours ou tapis sauf les contenants vides)
10. Médicaments
11. Déchets biomédicaux

## **ANNEXE «D»**

### **MATIÈRES INDÉSIRABLES**

Sont considérées à titre de matières indésirables :

- les pneus
- les carcasses de véhicules ou véhicules hors d'usage
- les objets hors normes de par leur dimension
- tout autres objets, matières, déchets liquides ou solides qui ne sont pas une matière recyclable un déchet domestique, un objet susceptible de collecte des gros rebuts ou objets dangereux

### **Figure 1**

#### **LE BAC ROULANT**

Matériaux et autres caractéristiques :

- Polyéthylène ayant une résistance thermique de  $-34^{\circ}\text{C}$  à  $-39^{\circ}\text{C}$
- Le bac doit être de couleur bleue
- Le bac doit être moulé en une seule pièce
- Les poignées sur le couvercle doivent être moulées à même le couvercle
- Le bac doit avoir une capacité de 360 L, avoir 110 cm de hauteur, des roues de 30 cm de diamètre et une masse maximale de 23 kg à vide.



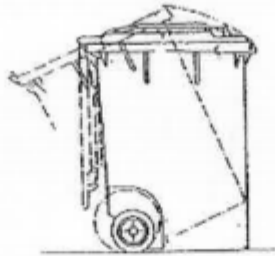


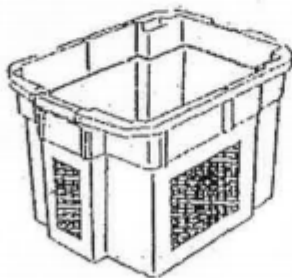
Figure 2

### **LE BAC NON ROULANT**

Matériaux et autres caractéristiques :

- Polyéthylène
- Le bac doit être de couleur bleue

Le bac doit avoir une capacité d'environ 60 L, avoir de 30 à 32 cm de hauteur et une masse maximale de 1,7 à 2,5 kg à vide.



**ANNEXE 2 - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-01**

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 6826 SÉANCE DU 19 juin 2017

**Sont présents:**

<b>Konrad Sioui</b>	<b>Grand Chef</b>
Jean Vincent	Vice-Grand Chef
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Sébastien Desnoyers Picard	Chef familial
Line Gros-Louis	Chef familiale
René Gros Louis	Chef familial
Richard Jr. Picard	Chef familial
Marc Savard	Chef familial
Jean Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**RÈGLEMENT 2017-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-02  
CONCERNANT LE COÛT DE CERTAINS SERVICES PUBLICS**

**Attendu qu'il** y a lieu de modifier le règlement 2004-02 concernant le coût de certains services publics pour en faciliter la gestion administrative;

**Attendu que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) peut adopter le présent règlement en vertu des paragraphes 83(1) e.1) et f) de la *Loi sur les Indiens*;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Marc Savard, **appuyé** par la Chef familiale Line Gros-Louis, et **résolu :**

- **Que** le CNHW adopte le *Règlement 2017-01 concernant le coût de certains services publics*, lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;
- **Que** le CNHW transmette copie de la présente résolution et du règlement y annexé au ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada pour approbation.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 20 juin 2017 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**RÈGLEMENT 2017-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-02 CONCERNANT LE COÛT DE CERTAINS SERVICES PUBLICS**


ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement pour en faciliter la gestion administrative ;


ATTENDU QUE le Conseil de la Nation huronne-wendat est compétent pour adopter le présent règlement en vertu des paragraphes 83(1) e.1) et f) de la *Loi sur les Indiens* ;


À CES CAUSES, le Conseil adopte le règlement tel que rédigé ci-après :

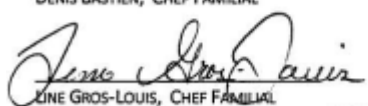
1. Le présent règlement modifie le *Règlement 2004-02 concernant le coût de certains services publics* tel que modifié par le *Règlement 2005-01 modifiant le Règlement 2004-02 concernant le coût de certains services publics* et le *Règlement 2006-01 modifiant le Règlement 2004-02 concernant le coût de certains services publics*. Toute référence à un article est une référence à un article de ce règlement.
2. L'alinéa 2 l'article 3 est remplacé par le suivant :  
Le montant est payable et exigible par le Conseil à chaque année. Une facturation précisant la date d'exigibilité est émise à chaque détenteur à cette fin au moins trente (30) jours avant la date d'exigibilité.
3. L'article 4 est remplacé par le suivant :  
Tout montant non acquitté alors qu'il est payable et exigible porte intérêt au taux de 1,5% par mois à partir de la date d'exigibilité de ce montant.
4. L'article 8.1 est abrogé.
5. Le règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada conformément à l'article 83(1) de la *Loi sur les Indiens*.

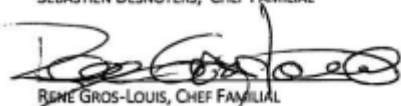
ADOPTÉ CE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE juin DE L'AN 2017 PAR :

  
KONRAD SIOUI,  
GRAND CHEF

  
DENIS BASTIEN, CHEF FAMILIAL

  
SÉBASTIEN DESNOYERS, CHEF FAMILIAL

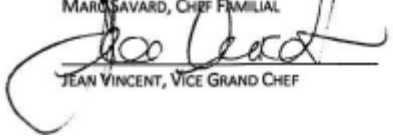
  
RENÉ GROS-LOUIS, CHEF FAMILIAL

  
RENÉ GROS-LOUIS, CHEF FAMILIAL

  
RICHARD PICARD JR., CHEF FAMILIAL

  
MARC SAVARD, CHEF FAMILIAL

  
JEAN SIOUI, CHEF FAMILIAL

  
JEAN VINCENT, VICE GRAND CHEF

**ANNEXE 3 – ADJUDICATION DES CONTRATS LIÉS AUX SERVICES DE COLLECTE DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES À WENDAKE**

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAQUE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 6986 SÉANCE DU 25 mars 2019

**Sont présents:**

<b>Konrad Sioui</b>	<b>Grand Chef</b>
Marc Savard	Vice-Grand Chef
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Line Gros-Louis	Chef familiale
Dave Laveau	Chef familial
René « Wellie » Picard	Chef familial
Richard Jr. Picard	Chef familial
Jean Sioui	Chef familial
Rémy Vincent	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ADJUDICATION DES CONTRATS LIÉS AUX SERVICES DE  
COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À WENDAQUE**

**Attendu que** le contrat lié aux services de collecte des matières résiduelles prend fin le 31 mars 2019;

**Attendu que** la direction du Bureau du Nionwentsïo du Conseil de la Nation huronne-wendat a sollicité, par voie d'appel d'offres sur le site SEAO, le 1<sup>er</sup> février 2019, des offres de service relatives au renouvellement du contrat lié à la collecte des matières résiduelles à Wendake, et ce, pour une période de trois ans;

**Attendu que** les résultats de l'appel d'offres sont les suivants, basés sur une moyenne approximative de tonnage des trois dernières années :

**Soumissionnaires : (montant total pour 3 ans)**

- Gaudreau Environnement inc : 258 165,68 \$/an pour un total de 774 497,04 \$;
- GFL Environmental inc : 249 562,38 \$/an pour un total de 748 687,14 \$.

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2019

Résolution adoptée à  
l'unanimité

  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 6986 SÉANCE DU 25 mars 2019

**ADJUDICATION DES CONTRATS LIÉS AUX SERVICES DE  
COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À WENDAKE**

**Attendu que** le contrat pourra être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, selon le grand total établi dans le bordereau de soumission, tel que prévu à l'article 1.17 de l'appel d'offres;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Vice-Grand Chef Marc Savard, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **D'**octroyer à la firme GFL Environmental inc., pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022, le contrat relatif à la collecte, au transport, au traitement et au transbordement des matières résiduelles;
- **De** tenir compte que le fournisseur de service n'aura droit qu'au paiement des quantités de matières résiduelles réellement collectées et traitées.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2019

Résolution adoptée à  
l'unanimité

  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**ANNEXE 4 - ENTENTE SUR L'ACCÈS DES RÉSIDENTS DE WENDAKE AUX ÉCOCENTRES  
DE LA VILLE DE QUÉBEC**





Division de la gestion  
des matières résiduelles



Le 9 décembre 2020

**Objet : Tarification 2021 pour les non-résidents de l'Agglomération de Québec pour la disposition de matières résiduelles**

---

Madame,  
Monsieur,

La présente est pour vous informer de la tarification pour l'accès à nos différents équipements et services (écocentres, centre de tri, site d'enfouissement et incinérateur) pour 2021.

#### **Accès aux écocentres**

- Accessibilité aux écocentres : **30 \$ par visite**

*Prenez note qu'aucun citoyen de votre municipalité ne sera accepté aux écocentres en 2021 sans votre autorisation écrite préalable.*

Par conséquent, nous vous demandons de nous faire parvenir, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une réponse écrite acceptant les termes de la présente missive par courriel (voir adresse en bas de page), afin d'éviter le refus de vos citoyens dans le réseau d'écocentres en 2021.

Nous vous rappelons par ailleurs que seuls les citoyens résidentiels sont acceptés dans les écocentres. Les commerces, organismes, industries et institutions sont refusés.

**Pour la facturation** : à la fin de l'année, vous serez facturé pour l'ensemble des visites effectuées en 2021 par vos citoyens. **Il est important de noter qu'aucun citoyen ne sera facturé directement pour sa ou ses visites à l'écocentre.**

Pour autoriser vos citoyens à accéder aux écocentres de Québec en 2021 ou pour obtenir des compléments d'information, merci de communiquer avec Madame Adriana Cruz par courriel à l'adresse suivante : [AdrianaConsuelo.CruzMarin@ville.quebec.qc.ca](mailto:AdrianaConsuelo.CruzMarin@ville.quebec.qc.ca)

715, rue De Lestres, Québec (Québec) G1X 2L9  
Téléphone : 418 641-6411, poste 8541  
[www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca)

**Disposition des matières résiduelles (ordures, encombrants et matières recyclables)**

Pour la disposition des matières résiduelles (ordures, encombrants et matières recyclables), voici les tarifs individuels pour 2021<sup>1</sup> :

- Service d'enfouissement ou d'incinération des matières résiduelles : **130 \$** la tonne métrique;
- Service d'enfouissement d'encombrants ménagers : **209 \$** la tonne métrique;
- Disposition de matières recyclables au centre de tri de Québec : **90 \$** par tonne métrique.

Les redevances et les redevances supplémentaires sur l'élimination des matières résiduelles établies par voie de règlements du gouvernement édictés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) s'ajoutent aux tarifs prescrits pour les matières éliminées au site d'enfouissement et à l'incinérateur.

Nous tenons aussi à vous informer que dans le cadre de la mise en service prochaine du centre de biométhanisation une proposition de tarification « trio » pour le traitement de vos matières résiduelles est proposée par la Ville. Les tarifs sont alors inférieurs aux tarifs individuels présentés.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les services de disposition des matières résiduelles ou la tarification « trio », merci de communiquer avec Monsieur Carl Desharnais par courriel à l'adresse suivante : [carl.desharnais@ville.quebec.qc.ca](mailto:carl.desharnais@ville.quebec.qc.ca)

En vous remerciant pour vos efforts envers la saine gestion des matières résiduelles, veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Stephan Bugay, ing., Ph. D.  
Directeur

SB/nj

<sup>1</sup> Sous réserve de l'adoption sans modification du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales*

**ANNEXE 5 - LISTE DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE WENDAKE**

Nom de l'entreprise	Adresse	Usage	Statut	Nombre d'employés (par tranche)
Aqua Innovation inc.	1007, rue Chef Max Gros-Louis	Fabrication et vente de produits en fibre de verre	Non autochtone	6 à 10
Atelier Origine inc.	80, boulevard Bastien	Commerce de détail de meubles de maison et menuiserie	Non autochtone	1 à 5
Boutique Le Pédalier inc.	99, boulevard Bastien	Vente de vélo, planches à neige, raquettes, ski, longboard et vêtements de sport	Non autochtone	1 à 5
Bureau de poste de Wendake	15, rue Chef Émile Picard	Service gouvernemental, vente de produits postaux et de timbres	Non autochtone	
Caisse Desjardins de Wendake	155, rue Chef Aimé Romain	Caisse locale d'épargne et de crédit	Non autochtone	
Carrosserie Noble Auto	535, rue Chef Max Gros-Louis	Atelier de peinture et de carrosserie	Non autochtone	1 à 5
Chaussures Petits Pieds inc.	572, rue Chef Max Gros-Louis	Fabrication de chaussures pour enfants	Non autochtone	
Gestion Lajeanco	77, boulevard Bastien	Mise en marché de bois d'œuvre	Non autochtone	
Hélicoptères Hélicarrier inc.	1015, rue Chef Max Gros-Louis	Transports par hélicoptère	Non autochtone	11 à 25
Menuiserie des Érables inc.	612, rue Chef Max Gros-Louis	Fabrication d'armoires de cuisine, salle de bain et meubles sur mesure	Non autochtone	1 à 5
Origine cuisine et salle de bain inc.	557, rue Chef Max Gros-Louis	Industrie des armoires et placards de cuisine et des coiffeuses de salle de bain en bois	Non autochtone	1 à 5
Prop Lavage	574, rue Chef Max Gros-Louis	Lavage de vitres, gouttières et revêtements	Non autochtone	
RBC Banque Royale	2938, rue de la Faune	Services financiers	Non autochtone	
Sirois Électroménagers Seconde-Main inc.	175, rue Chef Aimé-Romain	Électroménagers usagés	Non autochtone	1 à 5
Traiteur Saveur Unique	91, boulevard Bastien	Services alimentaires	Non autochtone	6 à 10
UNIPRIX Santé Lambert et Allard	2936, rue de la Faune, bureau 114	Vente de produits de pharmacie	Non autochtone	11 à 25
Usinage Huron inc. 9223-2727 Québec inc.	540, rue Chef Stanislas Koska	Usinage et soudure générale	Non autochtone	1 à 5

Nom de l'entreprise	Adresse	Usage	Statut	Nombre d'employés (par tranche)
Alignement Picard	590, rue Chef Max Gros-Louis	Mécanique générale, alignement, réparation et entretien d'automobiles et de camions légers	Autochtone	1 à 5
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	250, rue Chef Michel Laveau, bureau 201	Représentation et défense des intérêts des Premières Nations	Autochtone	
Auberge des 4-Pattes	555, rue Chef Thomas Martin	Centre de pension, de toilettage et vente de produits pour animaux domestiques	Autochtone	
Bastien Industries enr.	620, rue Chef Max Gros-Louis	Manufacturier de mocassins et d'artisanat huron	Autochtone	11 à 25
Boutique KAÏA	30B, boulevard Bastien	Vente au détail de jouets, de produits dérivés du cinéma	Autochtone	
Boutique Wendat	5, rue Chef Nicolas Vincent	Vente de souvenirs, artisanat, tabagie, café	Autochtone	1 à 5
Branchaud Portes et Fenêtres enr.	89, boulevard Bastien	Vente et installation de portes, fenêtres et revêtement	Autochtone	1 à 5
Bureau de poste de Wendake	15, rue Chef Émile Picard	Service gouvernemental, vente de produits postaux et de timbres	Autochtone	
Centre Chiropratique Harold Chantal	89, boulevard Bastien, bureau 1	Clinique de chiropratique et services de radiologie sur place	Autochtone	1 à 5
Centre d'Amitié Autochtone de Québec	167, rue Chef Max Gros-Louis	Centre de services et de références pour les autochtones en milieu urbain	Autochtone	
Centre de la petite enfance Orak	75, rue de l'Ours	Centre de la Petite Enfance	Autochtone	11 à 25
Centre du camion Wendake	2907, rue de la Faune/750, rue Chef Maurice Sébastien	Vente d'automobiles et lave-auto à la main	Autochtone	
Clinique de santé Richard Dumont	40, rue du Loup	Clinique de santé	Autochtone	
Clinique Dr Christian Sioui	630, rue Chef Jean Picard	Cabinet médical	Autochtone	

Nom de l'entreprise	Adresse	Usage	Statut	Nombre d'employés (par tranche)
Clinique Robin Paul	80-1, boulevard Bastien	Chiropratique, naturopathie, massothérapie et réflexologie	Autochtone	1 à 5
Coiffure Marycha	95, boulevard Bastien	Coiffure homme et femme	Autochtone	
Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	250, rue Chef Michel Laveau, bureau 102	Fournir un support en Santé et Services sociaux aux communautés autochtones du Québec	Autochtone	
Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador	265, rue Chef Michel Laveau, bureau 200	Organisme qui représente les Premières Nations en matière de développement économique	Autochtone	
Comptoir Agoshin	115, rue du Loup	Comptoir alimentaire et vestimentaire	Autochtone	1 à 5
Conseil en Éducation des Premières Nations	95, rue de l'Ours	Association qui conseille les Premières Nations en matière d'éducation	Autochtone	1 à 5
Corporation Domaine Dubuisson Inc.	167, rue Chef Max Gros-Louis	Logements subventionnés	Autochtone	
Dépanneur Alphé Picard	25, rue Chef Pierre-Albert Picard	Vente de divers produits	Autochtone	6 à 10
Distribution André Picard	20, rue Homme Célèbre	Vente de pièces et d'accessoires pour automobiles	Autochtone	1 à 5
Éconobois / Cabanon 2000	595, rue Chef Max Gros-Louis	Vente de matériaux de construction, de quincaillerie et de cabanons	Autochtone	1 à 5
Ehkia' Lacrosse	45, rue Chef François Gros-Louis	Vente de bâtons de crosse artisanaux, vente d'équipement et service de laçage personnalisé	Autochtone	1 à 5
Entreprises Sioui & Frères inc.	605, rue Chef Max Gros-Louis	Excavation, transport de vrac, achat et vente de machinerie lourde	Autochtone	1 à 5
Espace Max Oné Onti Gros-Louis	97, boulevard Bastien	Mise en valeur et pérennité historique/patrimoniale	Autochtone	

Nom de l'entreprise	Adresse	Usage	Statut	Nombre d'employés (par tranche)
Expair.ca	630, rue Chef Max Gros-Louis	Entrepreneur spécialisé en ventilation, climatisation et système à air chaud	Autochtone	26 à 49
Garage Martin W. Picard	567, rue Chef Stanislas Koska	Mécanique générale, alignement, réparation et entretien d'automobiles et de camions légers	Autochtone	1 à 5
Gestion MLBastien	40, rue Chef Philippe Vincent C.P. 273	Entreprise de consultation et de gestion pour les Premières Nations	Autochtone	1 à 5
Institut de beauté Maryse	95, boulevard Bastien	Esthétique, thermocoagulation, drainage lymphatique, électro épilation, pose d'ongles et d'extension de cils	Autochtone	1 à 5
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador	174, rue Chef Aimé Romain	Développement durable dans les Premières Nations	Autochtone	26 à 49
Investissement Premières Nations du Québec	50, boulevard Bastien, bureau. 300	Financement et capital de risque	Autochtone	1 à 5
JME Électrique inc.	625, rue Chef Stanislas Koska	Électricité, Vente et installation d'appareils électriques	Autochtone	6 à 10
L'Usine à frites	640, rue Chef Max Gros-Louis/correspondance: 600, rue du Maïs	Restauration rapide et casse-croûte	Autochtone	1 à 5
Le Paradis du chien	85, boulevard Bastien, bureau SS	Service de tonte et toilettage pour chiens et chats	Autochtone	1 à 5
Le Petit Huron Moc	71, boulevard Bastien	Vente d'artisanat amérindien	Autochtone	1 à 5
Les Artisans Indiens du Québec	540, rue Chef Max Gros-Louis	Vente de produits de base nécessaires à la fabrication d'artisanat	Autochtone	6 à 10
Les entreprises Richard Picard enr.	570, rue Chef Max Gros-Louis	Déneigement, entretien des routes, rues et ponts	Autochtone	1 à 5
Les pneus économiques	535, Chef Max Gros-Louis	Vente, installation et entreposage de	Autochtone	1 à 5

Nom de l'entreprise	Adresse	Usage	Statut	Nombre d'employés (par tranche)
GLC		pneus		
Les Productions BGL	620, Chef Jocelyne Gros-Louis/correspondance: 590, rue Chef Thomas Martin	Taillage de matériel, vente de vêtements et production vidéo	Autochtone	
Les Produits autochtones Terre de l'Aigle	380, rue Chef Max Gros-Louis (porte arrière-sous-sol)	Vente de produits amérindiens: huiles essentielles, huiles médicinales et encens traditionnels	Autochtone	1 à 5
Librairie Hannenorak	87, boulevard Bastien	Librairie générale indépendante	Autochtone	1 à 5
Louise-Hélène Bastien	81, boulevard Bastien	Acupuncture	Autochtone	
Maison des Premières Nations inc.	5, Place de la Rencontre	Hôtellerie et restauration	Autochtone	50 à 99
Malori Solutions Capillaires	42, rue Chef Ovide Sioui	Soins et prothèses capillaires, accessoires	Autochtone	1 à 5
Médec-Contact	93, boulevard Bastien, bureau 205	Placement et recrutement de personnel en Santé et Services sociaux	Autochtone	1 à 5
Me Carol Robitaille Avocat	645, rue Chef Jean Picard	Services juridiques	Autochtone	
Me Julie Picard	27, rue Chef Pierre-Albert Picard	Services juridiques	Autochtone	
Musée Huron-Wendat	15, Place de la Rencontre	Acquisition, conservation et mise en valeur du patrimoine huron-wendat	Autochtone	
Nation Santé-Spa S.E.N.C.	5, Place de la Rencontre	Massothérapie, balnéothérapie, soins du corps et spa nature	Autochtone	
Orihwa Inc.	40, rue Chef Philippe Vincent	Affaires publiques, gestion et développement autochtone	Autochtone	1 à 5
Petit Moteur Michel	580, rue Chef Max Gros-Louis	Vente et réparation de petits moteurs et d'outillage	Autochtone	
Picard Service de Pneus	590, rue Chef Max Gros-Louis	Vente, installation et entreposage de pneus	Autochtone	6 à 10
Planchers Atout prix	225, rue Chef Max Gros-Louis	Vente au détail de recouvrement de planchers et d'escaliers	Autochtone	



Nom de l'entreprise	Adresse	Usage	Statut	Nombre d'employés (par tranche)
Prémontex Enr.	597, rue Chef Max Gros-Louis	Fabrication de composantes d'escaliers et de moulures prévernies	Autochtone	50 à 99
Radio communautaire huronne wyandotte	100, boulevard Bastien	Radiodiffusion de musique, nouvelles et publicité	Autochtone	6 à 10
Raquettes et Artisanat Gros-Louis	30, boulevard Bastien	Vente de produits artisanaux, raquettes, vêtements de cuir et d'hiver	Autochtone	
Raquettes G.V.	605, rue Chef Stanislas Koska	Fabrication de raquettes à neige	Autochtone	1 à 5
RBA Groupe Financier inc.	2936, rue de la Faune, bureau 202	Entreprise de produits et de services financiers	Autochtone	
Regroupement des Centres d'Amitié autochtones du Québec	85, boulevard Bastien, bureau 100	Améliorer la qualité de vie et le mieux-être des autochtones en milieu urbain	Autochtone	
Regroupement Mamit Innuat inc.	225, rue Chef Max Gros-Louis, bureau 200/correspondance: 350, rue Smith, bureau 250	Transports aux patients pour les services non assurés et formations en eau	Autochtone	100 à 249
Restaurant Sagamité	10, boulevard Bastien	Restauration et fine cuisine des Premières Nations	Autochtone	11 à 25
Robin Gros-Louis	555, rue Chef Max Gros-Louis/correspondance: 620, rue Chef Jocelyne Gros-Louis	Fabrication d'artisanat	Autochtone	1 à 5
Sauces Piquantes	555, rue Chef Max Gros-Louis	Distribution de sauces piquantes et marinades	Autochtone	
Scierie Wendake	602, rue Chef Max Gros-Louis	Fabrication de revêtement extérieur en bois	Autochtone	1 à 5
Séchoirs Wendake	603, rue Chef Max Gros-Louis	Séchoirs à bois	Autochtone	50 à 99
Services Parajudiciaires Autochtones du Québec	190, rue Chef Max Gros-Louis	Aide et assistance aux autochtones en matière judiciaire	Autochtone	26 à 49
Signalisation routière Plus inc.	563, rue Chef Stanislas Koska/correspondance: 810, rue	Signalisation routière	Autochtone	

Nom de l'entreprise	Adresse	Usage	Statut	Nombre d'employés (par tranche)
	Chef Maurice Sébastien			
Sirois Électroménagers Seconde-Main inc.	175, rue Chef Aimé-Romain	Électroménagers usagés	Autochtone	
Transport Richard Picard enr.	570, rue Chef Max Gros-Louis	Transport scolaire, location d'échafaud et excavation légère	Autochtone	
Urne ATA	92, rue Chef François Gros-Louis	Vente de poterie et d'urne funéraires	Autochtone	
Voyages Inter-Nations	2936, rue de la Faune, bureau 120	Agence de voyages	Autochtone	
Wendake construction S.E.C.	255, rue Chef Michel Laveau	Services de génie civil, construction et terrassment	Autochtone	26 à 49
Clinique Dr Christian Sioui	630, rue Chef Jean Picard	Cabinet médical	Autochtone	
Clinique O'terra	20, rue de l'Érable	Clinique de naturothérapie, nutrition et vente de produit naturel	Autochtone	
Les Produits autochtones Terre de l'Aigle	380, rue Chef Max Gros-Louis (porte arrière-sous-sol)	Vente de produits amérindiens: huiles essentielles, huiles médicinales et encens traditionnels	Autochtone	1 à 5
Transports wendat inc.	627, rue Chef Stanislas Koska	Compagnie de transport général	Autochtone	1 à 5
Awen Logistique Premières Nations inc.	93, boulevard Bastien, bureau 202	Services de consultation en transport, logistique et projets industriels	Autochtone	
Denis L. Bastien, consultant	50, boulevard Bastien, niveau 100/correspondance: 385, 79e Rue Est	Services-conseils en exploitation et acquisition de propriétés portuaires	Autochtone	
Groupe Magna Fors	50, boulevard Bastien - bureau 300	Gestion patrimoniale et prêts	Autochtone	
Groupe Nekiera'ha	50, boulevard Bastien - bureau 100	Consultation en gestion et développement d'entreprises autochtones	Autochtone	1 à 5

**ANNEXE 6 - RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES RÉGIONAUX  
ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### Recensement des organismes et entreprises régionaux œuvrant en gestion des matières résiduelles

Intervenants	Coordonnées	Domaines d'intervention	Type de matières
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>			
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)	Édifice Le Delta III 2875, boul. Laurier, bureau 1000, Québec (Québec) G1V 2M2	Planification régionale municipale de la gestion des matières résiduelles	Toutes
Ville de Québec Service de l'environnement Service des travaux publics	275, rue du Parvis, 4 <sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1K 6V7	Gestion des matières résiduelles Ville de Québec	Toutes
<b>ENTREPRISES PRIVÉES OU ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF</b>			
National Vacuum	1100, rue des Riveurs Lévis (Québec) G6V 9G2 418 837-7771	Entreprise de collecte et de traitement des boues municipales et de fosses septiques	Boues municipales et de fosses septiques
Véolia service à l'environnement	2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec, G6W 7X6 418 833-6840	Entreprise de collecte et de traitement des boues municipales et de fosses septiques, de résidus domestiques dangereux (RDD) et d'huiles usées	Boues municipales et de fosses septiques, RDD, huiles usées
Sani-Orléans inc.	4504, boul. Sainte-Anne Québec (Québec) G1C 2H9 418 829-2545 1 888 829-2545	Entreprise de collecte et de traitement des boues municipales et de fosses septiques	Boues municipales et de fosses septiques
Charlevoix Charlevoix inc.	1023, rue des Fraisiers Québec (Québec) G2N 0A3 418 849-4011	Entreprise de collecte et de traitement des boues municipales et de fosses septiques	Boues municipales et de fosses septiques
Services Matrec Inc.	6205-B, boul. Wilfrid Hamel Québec (Québec) G2E 5W2 418 628-8666	Entreprise de collecte, transport et traitement des matières résiduelles	Matières résiduelles assimilables
Sani-Terre environnement inc.	435, rue Adanac Québec (Québec) G1C 6B9 418 666-9667	Entreprise de collecte, transport et traitement des matières résiduelles	Matières résiduelles assimilables

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	1101, boulevard Brassard, bureau 214, Chambly (Québec) J3L 5R4 450 447-9996 450 447-9988 www.soghu.com	Récupération : huile usagée, contenant, filtre	Huile usagée, contenants, filtres
ARPE et Laurentides à inclure	Adresse courriel de la personne contact pour la nation		
Safety-Kleen	85, rue de Hambourg Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1S6 418 878-4570	Entreprise de collecte et de traitement des boues municipales et de fosses septiques. De résidus domestiques dangereux et d'huiles usées	Boues municipales et de fosses septiques, RDD, huiles usées
Shred-it	2600, rue Jean Perrin, bureau 170, Québec (Québec) G2C 2C6 418 871-2098	Entreprise de récupération de matériaux issus de la destruction de documents privée ou de données confidentielles (papiers, disques durs) devenues obsolètes.	Papiers, plastiques
Recyclage Vanier	1095, rue Vincent-Massey Québec (Québec) G1N 1N2 418 527-8050	Entreprise de récupération de matériaux issus de la destruction de documents privée ou de données confidentielles (papiers, disques durs) devenues obsolètes.	Papiers, plastiques
Arteau Récupération	460, rue Desrochers Québec (Québec) G1M 1C2 418 780 2295	Entreprise de récupération de divers matériaux : fibres, palettes, piles et batteries, plastiques, lampes au mercure, électroniques.	Fibres, bois, piles et batteries, plastiques, lampes au mercure, électroniques.
Canadian Tire	Tous les magasins	Centre de dépôt pour la récupération et la valorisation de produits automobile	Batteries automobiles, huiles et filtres
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	1 888 557-8177	Organisme responsable du programme de récupération et de valorisation des produits électroniques	Électroniques

Conseil canadien du compostage	16, Northumberland Street Toronto (Ontario) M6H 1P7 416 535-0240 418 536-9892 www.compost.org	Organisme faisant la promotion du développement du compostage et de l'utilisation du compost	Matières organiques
Éco-Peinture	7175, rue Marion, bureau 140 Trois-Rivières (Québec) G9A 5Z9 819 840 6229 819 840 3270 www.eco-peinture.com	Récupération : peinture	Peinture
Groupe des récupérateurs du Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)	101, rue de la Grand-Voile Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2M7 418 872-7899 418 872-8459 www.cqea.qc.ca	Regroupement d'entreprises adaptées œuvrant dans différents secteurs, dont la récupération	s.o.
Société Laurentides ressources inc.	4660, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan (Québec) G9N 6T5 1 800 567-9481	Récupération : peinture, RDD	Peintures, RDD
La Table pour la récupération hors foyer	1600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600 Montréal (Québec) H3H 1P9 514 931-1263 514 875-0911 www.tablehorsfoyer.ca	Programme de financement pour la récupération hors foyer	Matières recyclables, et matières organiques
Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)	1, rue Alexander G. Bell, Tour E, 2 <sup>e</sup> étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 1 877 350-3244 www.opeq.qc.ca	Récupération et réemploi : matériel informatique	Matériel informatique

Récupex Inc.	2345, rue Hertel Sherbrooke (Québec) J1J 2J1 819 820-1300 819 820-2715 www.recupexinc.com	Récupération et recyclage : Textiles	Textiles
Bureau en gros	Tous les magasins	Centre de dépôt pour la récupération et la valorisation de produits et matériel électronique électroniques	Matériel informatique, appareils électroniques, piles, cellulaires, cartouches encre
Batteries Expert	Tous les magasins	Centre de dépôt pour la récupération et la valorisation de piles et de batteries	Piles et batteries
Enviroval inc.	1, avenue Industrielle Portneuf (Québec) G0A 2Z0 418 286-8256	Centre de compostage de matières organiques	Matières organiques
Sirois récupération	418 261-0087	Entreprise de récupération à domicile de métaux	Métaux divers
Les magasins RONA	Tous les magasins	Centre de dépôt pour la récupération et la valorisation de produits ménagers et d'entretien domiciliaire	Contenants et peintures, vernis teintures, fluocompactes
Canots Légaré	12766, boulevard Valcartier Québec (Québec) G2A 2N2 418 843-7979	Centre de dépôt pour la récupération et la valorisation de vêtements, articles pour la maison, le sport et accessoire	Vêtements, articles pour la maison, le sport et accessoire
Boutique du Club de Golf Royal Cherboung	17280, chemin Grande-Ligne Québec (Québec) G2N 2G3 418 841-3000	Centre de dépôt pour la récupération et la valorisation de vêtements, articles pour le sport et accessoires	Vêtements, articles pour le sport et accessoires
Friperie pour enfants Chez Claudette	94, boulevard des Étudiants Québec (Québec) G2A 1N5 418 842-1013	Centre de dépôt pour la récupération et la valorisation de vêtements	Vêtements et accessoires
Luciole (La)	305, rue Racine Québec (Québec) G2B 1E7 418 842-4261	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de vêtements, de denrées et articles divers, d'accessoires, d'appareils et de meubles. Élimination de déchets dangereux	Vêtement et accessoires, jouets, livres, meubles, électroménagers, petits appareils, matériel électronique et informatique, jeux vidéo, cassettes, CD, DVD, vinyle, instruments de musique, résidus domestiques dangereux, autres

Friperie Boomerang	10745, boulevard de l'Ormière Québec (Québec) G2B 3L5 418 842-0211	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de vêtements, de denrées et articles divers, d'accessoires, d'appareils et de meubles. Élimination de déchets dangereux.	Vêtement et accessoires, jouets, livres, meubles, électroménagers, petits appareils, matériel électronique et informatique, jeux vidéo, cassettes, CD, DVD, vinyle, instruments de musique, résidus domestiques dangereux, autres
Entreprises LGP	505, rue Lepire Québec (Québec) G3C 1S8	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de résidus de construction, démolition, rénovation, résidus verts, métaux, et d'électroménagers	Encombrants, résidus de construction, rénovation, démolition (CDR), souches, branches, métaux, électroménagers
Ressourcerie du Lac-Saint- Charles (La)	1530, avenue du Lac-Saint-Charles, Québec (Québec) G3G 2W3 418 849-7160	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de vêtements, de denrées et articles divers, d'accessoires, d'appareils et de meubles	Vêtements et accessoires, jouets, livres, meubles, électroménagers, petits appareils, matériel électronique et informatique, jeux vidéo, cassettes, CD, DVD, vinyle, instruments de musique, outils, autres
Magasin Vesto-Recyclo	15, boulevard des Étudiants Québec (Québec) G2A 2K9 418 842-9791	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de vêtements, de denrées et articles divers, d'accessoires, d'appareils et de meubles. Élimination de déchets dangereux	Vêtements et accessoires, jouets, livres, meubles, électroménagers, petits appareils, matériel électronique et informatique, jeux vidéo, cassettes, CD, DVD, vinyle, instruments de musique, résidus domestiques dangereux, autres
Val-Bélair Sports	1740, avenue Industrielle Québec (Québec) G3K 1L8 418 847-3227	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de vêtements, d'accessoires et d'articles de sport	Vêtements, accessoires et articles de sport
Mozart Réfrigération inc.	2567, boulevard Bastien Québec (Québec) G2B 1A9 418 842-3116	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation d'électroménagers et d'accessoires	Électroménagers



Services Location Asselin	1532, rue Jacques-Bédard Québec (Québec) G3G 1R1 418 841-2020	Centre de dépôt pour l'élimination de déchets dangereux	Résidus domestiques dangereux
AIM Éco-Centre	220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4 418 649-7849	Centre de tri de matériaux de CRD	Asphalte, béton, brique, roche, pierre, bardeau d'asphalte mixte et trié, bois mixte et trié, branche, souche, carton, gypse mixte et trié, laine minérale, terre et sable (non contaminés), métaux ferreux et non ferreux, plastique
AIM Recyclage	999, boul. Montmorency Québec (Québec) G1J 3W1 418 649-1000 400, rue des Entrepreneurs Québec (Québec) G1M 1B3 3459, rue de Vulcain Lévis (Québec) G6W 0K8	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de métaux	Recyclage de métaux. Aluminium, acier, acier inoxydable, plomb, fonte, cuivre, fer, batteries, carcasses d'automobiles.
Gestion Loram	1814, chemin Saint-Barthélemy Québec (Québec) G2A 1H4 418 843-0910	Service de location et de transport de conteneur pour la disposition de résidus de construction, rénovation, démolition	Résidus de construction, rénovation, démolition
Mainguy pièces d'autos inc.	1745, route de l'aéroport Ancienne-Lorette (Québec) G2G 2P5 418 872-1483	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de véhicules hors d'usage et de produits automobiles (VHU)	Batteries, huiles, filtres, pneus
LKQ Pintendre autos inc.	914, route du Président Kennedy Pintendre (Québec) G6C 1A5 418 833-8650	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de véhicules hors d'usage et de produits automobiles (VHU)	Batteries, huiles, filtres, pneus
Pièces d'auto Goulet (Mainguy)	2716, rue de la Faune Québec (Québec) G3E 1H4 418 842-6659	Centre de dépôt pour la récupération et valorisation de véhicules hors d'usage et de produits automobiles (VHU)	Batteries, huiles, filtres, pneus
Alignement Picard, Picard service de pneus	590, rue Chef Max Gros-Louis Wendake (Québec) G0A 4V0 418 842-3799	Entreprise d'achat et de vente de pneus automobile. Centre de dépôt et de récupération de pneus périmés	Pneus d'automobiles

Garage Martin W. Picard	567, rue Chef-Stanislas-Koska Wendake (Québec) G0A 4V0 418 845-2332	Entreprise d'achat et de vente de pneus automobile. Centre de dépôt et de récupération de pneus périmés	Pneus d'automobiles
<b>ORGANISMES COMMUNAUTAIRES OU D'ÉCONOMIE SOCIALE</b>			
Fondation MIRA	418-845-MIRA, 418-845-6472, 418-845-1000 www.mira.ca	Récupération : cellulaire, cartouche d'encre, goupilles canettes	Cellulaire, cartouche d'encre, aluminium
Comptoir Agoshin	115, rue du Loup Wendake (Québec) G0A-4V0	Organisme communautaire d'aide aux démunis de récupération et de distribution de denrées diverses et de meubles	Vêtement, jouets, meubles, nourriture
Comptoir St-Ambroise	277, rue Racine Québec (Québec) 418 842-1906	Organisme communautaire d'aide aux démunis de récupération et de distribution de denrées diverses et de meubles	Vêtement, jouets, meubles, accessoires
C.P.E. ORAK	75, rue de l'Ours Wendake (Québec) G0A 4V0 418 842-8118	Récupération : cartouches d'encre	Cartouches encre
Chevaliers de Colomb Conseil Montcalm 5529	55, rue Boucher Québec (Québec) G2B-3C2 418 842-5314	Organisme communautaire d'aide aux démunis de récupération et de distribution de denrées diverses, d'accessoires et de meubles	Vêtement et accessoires, jouets, livres, meubles, électroménagers, matériel électronique et informatique, jeux vidéo, CD et autres supports, instruments de musique, cartouches d'encre.
Société Saint-Vincent-de-Paul	Vestiaire Val-Bélair 3320, route de l'Aéroport Sous-sol église Québec (Québec) G3K-1B7 418 843-8172	Organisme communautaire d'aide aux démunis de récupération et de distribution de denrées diverses, d'accessoires et de meubles	Vêtement et accessoires, jouets, livres, meubles, électroménagers, matériel électronique et informatique, jeux vidéo, CD et autres supports, instruments de musique, cartouches d'encre.

**ANNEXE 7 - RECENSEMENT DES INSTALLATIONS RÉGIONALES ŒUVRANT EN  
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### Recensement des installations régionales œuvrant en gestion des matières résiduelles

INSTALLATIONS						CLIENTÈLE	
Nom	Coordonnées	Distance Wendake (km)	Type	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans)	Type	Provenance
<b>INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION</b>							
Incinérateur de la Ville de Québec	Limoilou	15	Incinérateur	300 000 t	n/d	ICI assimilables, municipal	CMQ Rive-Nord
LET Neuville	1310, chemin du Site, Neuville –MRC Portneuf 418-876-2714	40	Enfouissement technique	80 522 m <sup>3</sup> 84 230 t	Plus de 25 ans	ICI assimilables, municipal	MRC Portneuf, MRC de La Jacques-Cartier
LET de la Ville de Québec	Saint-Joachim MRC de La Côte-de-Beaupré	50	Enfouissement technique.	57 033 m <sup>3</sup> 53 624 t	Plus de 60 ans	ICI assimilables, municipal	MRC de la Côte-de-Beaupré
LET Champlain	295, route Sainte-Marie Champlain (Québec) G0X 1C0	110	Enfouissement technique.	173 940 m <sup>3</sup> 158 294 t	Environ 3 ans	ICI assimilables, municipal	Municipalités membres de la régie Énercycle (RGMRM)
LET Saint-Etienne-des-Grès	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0	156	Enfouissement technique.	234 300 m <sup>3</sup> 237 364 t	Environ 10 ans	ICI assimilables, municipal	Municipalités membres de la régie Énercycle (RGMRM)
Ville de Lévis	Saint-David	40	Incinérateur	25 000 t	n/d	ICI assimilables, municipal	Agglomération Lévis
<b>CENTRES DE TRI (MATIÈRES RECYCLABLES)</b>							
Centre de tri la Ville de	1780, rue Provinciale,	15	Tri des matières	80 000 t	s.o.	ICI assimilables,	CMQ Rive-Nord

INSTALLATIONS						CLIENTÈLE	
Nom	Coordonnées	Distance Wendake (km)	Type	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans)	Type	Provenance
Québec	Québec (Québec), G1N 4A2		recyclables			municipal	
Centre de tri Société V.I.A. inc. à Lévis	1200, rue des Riveurs, Lévis (Québec), G6V 9G2	40	Tri des matières recyclables	30 000 t	s.o.	ICI assimilables, municipal	CMQ Rive-Nord, Lévis
Centre de tri Services Matrec	2222, rue Lavoisier, Québec, G1N 4H2	12	Tri des matières recyclables	Non disponible	s.o.	ICI uniquement	CMQ Rive-Nord, Lévis
<b>CENTRES DE TRI (RÉSIDUS DE CRD)</b>							
Centre de tri AIM	220 rue de Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures, QC G3A 1T4	27	Tri des résidus CRD	100 000 t	s.o.	Entrepreneur CRD, ICI et municipal	CMQ Rive-Nord
Centre de tri CRD Eddy Fugère	1360 rue Provinciale #100, Québec, G1N 4A2	15	Tri des résidus CRD	80 000 t	s.o.	Entrepreneur CRD, ICI et municipal	CMQ Rive-Nord
Centre de tri de GFL-Matrec-Lavoisier	2244, Lavoisier, Sainte-Foy (Québec)	15	Tri des résidus CRD	80 000 t	s.o.	Entrepreneur CRD, ICI et municipal	CMQ Rive-Nord
Centre de tri CRD de la Régie de Portneuf	Complexe environnemental de Neuville, 1316 Chemin du Site, Neuville, QC GOA 2R0	47	Tri des résidus CRD	40 000 t	s.o.	Entrepreneur CRD, ICI et municipal	MRC Portneuf, MRC de La Jacques-Cartier, CMQ Rive-Nord

ÉCOCENTRES							
Écocentre de la Ville de Québec – Jean-Talon (Matrec)	1700, boulevard Jean-Talon Ouest, Québec (Québec), G2K 2L8 418-628-5261	10	Réception et récupération de matériaux secs résidus verts, encombrants pneus, huiles, peintures, certains RDD.	Non disponible	s.o.	ICI, municipal	Arrondissement Charlesbourg
Écocentre de la Ville de Québec – Val-Bélair	1472, rue Jean-Bardot, Québec (Québec) G3J 1R3 418-641-6007	6		Non disponible	s.o.	Municipal et ICI assimilables	Arrondissement La Haute-Saint- Charles
Écocentre de la Ville de Québec – Beauport	425, boulevard Raymond, Québec, QC G1C 5B4 418-641-6311	21		Non disponible	s.o.	Municipal et ICI assimilables	Arrondissement Beauport
Écocentre de la Ville de Québec – l’Hétrière	3381 rue de l’Hétrière, Québec, QC G1X 4M6 418-641-6311	20		Non disponible	s.o.	Municipal et ICI assimilables	Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Écocentre de la Ville de Québec – Des Rivières	1700 Rue Provinciale, Québec, QC G1N 4S9 418-641-6311	13		Non disponible	s.o.	Municipal et ICI assimilables	Arrondissement des Rivières
INSTALLATIONS DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES							
Les Composts du Québec inc. (GSI, Englobe)	415, chemin Plaisance Saint-Henri (Québec) G0R 3E0	40	Compostage	300 000 t	s.o.	ICI, municipal	Capitale-Nationale et ailleurs de la province
Plateforme de compostage de Viridis Environnement	965, avenue Newton, bureau 270 Québec (Québec) G1P 4M4	15	Compostage	Non disponible	s.o.	ICI, municipal	Capitale-Nationale et ailleurs de la province
Centre de biométhanisation de la Ville de Québec	Ville de Québec	15	Biométhanisation	182 600 t	s.o.	ICI, municipal	CMQ Rive-Nord

**ANNEXE 8 – TABLEAU DE SUIVI DES MESURES DU PLAN D’ACTION 2023-2030**

MESURES		ÉCHÉANCIER	CIBLES	AVANCEMENT En cours Abandonné Terminé Réalisé À venir	INDICATEURS DE SUIVI
1.1	ISÉ	Encourager l'implantation de commerce « Zéro déchet » sur le territoire.	En continu	1 communication par année avec les commerces du territoire encourageant la mise en place d'action écoresponsable	Nombre de commerces contactés Nombre d'initiatives
1.2	ISÉ	Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en gestion des matières résiduelles.	En continu	1 événement par année	Nombre d'événements spécifiques Nombre de participants Taux de satisfaction des participants (sondage)
1.3	ISÉ	Encourager la redistribution alimentaire aux personnes dans le besoin. Analyser la mise en place d'un frigo partage sur le territoire afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.	2027	1 communication par année auprès des restaurateurs et des commerces pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire 1 publication par année Analyse du frigo partage, présentation des résultats au conseil	Nombre de commerces contactés Nombre d'initiatives Résultat de l'analyse du frigo partage/décision du conseil
1.4	ISÉ	Promouvoir les ventes de garage pour la réutilisation des encombrants.	En continu	3 publications par année	Nombre de publications
2.1	ISÉ	Réaliser des ateliers de sensibilisation auprès des ICI (écoles, commerces, etc.).	En continu	2 ateliers en milieu scolaire par année (utilisation de la trousse pédagogique de l'IDDPNQL et/ou faire appel à des OBNL externes, ex. Coop FA)	Nombre d'ateliers réalisés Nombre d'élèves rencontrés



MESURES		ÉCHÉANCIER	CIBLES	AVANCEMENT En cours Abandonné Terminé Réalisé À venir	INDICATEURS DE SUIVI
2.2	ISÉ	Réaliser des visites des installations de gestion des matières résiduelles (en collaboration avec la Ville de Québec et les autres communautés autochtones).	2023, 2026 et 2029	1 visite par année	Nombre d'événements Nombre de participants Taux de satisfaction des participants (sondage)
2.3	MOS	Maintenir les efforts de sensibilisation et l'application des réglementations municipales en GMR notamment pour les « <i>matières prohibées dans les contenants</i> ».	En continu	Faire un suivi des quantités d'ordures ménagères éliminées et accentuer la communication auprès des citoyens et des ICI en cas de hausse. Revoir la stratégie de collecte des ordures ménagères l'été annuellement (diminution de la fréquence de collecte). 2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année Embauche d'une brigade verte (écopatrouille) par année (emploi subventionné au fédéral, par Éco Canada jusqu'à 18 000\$/an) 1 inspection des bacs (brigade verte) par année	Évolution de la fréquence de collecte des ordures ménagères Brigade verte en activité Nombre de publications Nombre de bacs inspectés Nombre de billets de courtoisie distribué

2.4	DEV	Favoriser le développement de synergie en mettant en relation les organismes en économie circulaire et les plus gros générateurs de matières du territoire.	En continu	1 communication par année auprès du secteur privé 1 rencontre de maillage par année Partage de la Trousse d'outil pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route régionale en économie circulaire de RECYC-QUÉBEC. Élaborer un coffre à outils pour les ICI et présenter les outils lors des rencontres ICI		Nombre de fois que la trousse d'outils a été partagée Nombre d'entreprises contactées Nombre de maillage réalisé
2.5	ISÉ	Encourager les initiatives locales afin de favoriser la valorisation de certaines matières.	En continu	Éléments à ajouter au plan de communication lors de son élaboration : partage et promotion des outils développés pour les ICI. 1 publication par année.		Plan de communication réalisé et mis à jour contenu des publications faisant la promotion des initiatives locales en GMR des ICI Nombre de publications
2.6	DEV	Trouver des débouchés et rendre disponible l'information pour les matières résiduelles problématiques en provenance des ICI.	En continu	Trouver un(des) débouché(s) pour 1 matière résiduelle problématique par année		Nombre de matières pour lesquelles un ou plusieurs débouchés ont été trouvés
3.1	ISÉ	Maintenir les efforts de communication pour améliorer la quantité et la qualité des matières récupérées par la collecte sélective en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (ODG).	En continu	S'entendre avec l'organisme de gestion désigné sur les modalités de la nouvelle collecte sélective (modernisation de la collecte sélective). Mettre en œuvre les modalités de l'entente avec l'organisme de gestion désigné. Faire un suivi des quantités de matières recyclables récupérées et accentuer la communication dans le cas d'une baisse. 2 publications par média (journal local,		Entente avec l'organisme de gestion désigné signée Nombre de publications Nombre d'aide-mémoire distribué Quantités de matières recyclables collectées

				envoi postal, média électronique) par année Distribution d'un aide-mémoire pour les matières admissibles à la collecte sélective à toutes les unités.		
3.2	ACC	Maintenir un service de consultation personnalisé pour les ICI et les citoyens. Évaluer la possibilité d'offrir un bac de recyclage à tous les ICI du territoire.	En continu	15 rencontres de service-conseil personnalisé par année Partage et présentation des outils développés pour les ICI lors des rencontres personnalisés Analyse de la possibilité d'offrir un bac de recyclage à tous les ICI et présentation au conseil		Nombre d'ICI ne possédant pas de bac de recyclage sur le territoire Résultats de l'analyse de possibilité d'offrir un bac de recyclage à tous les ICI et décision du conseil Nombre de consultations personnalisées et types de besoins répondus
3.3	DEV	Diagnostiquer et optimiser les équipements de collecte dans les lieux publics et lors d'événements publics.	2024	Diagnostiquer les équipements présents au besoin Ajouter des équipements supplémentaires au besoin		Nombre de lieux publics et d'événements équipés Nombre de nouveaux contenants installés
3.4	ISÉ	Inciter les entreprises à démarrer un processus de certification « <i>ICI On Recycle</i> » de RECYC-QUÉBEC.	En continu	1 communication par année auprès du secteur privé Proposer d'accompagner les ICI dans la démarche		Nombre d'entreprises contactées Nombre d'entreprises ayant démarré la démarche
4.1	MOS	Maintenir les services de collectes spécialisées basées sur le principe d'un apport volontaire (RDD, TIC, matières textiles, objets réutilisables, encombrants).	En continu	2 journées de collecte spécialisée organisée par année 3 communiqués pertinents par média par année		Nombre de publications Nombre de journées de collecte spécial Quantité de matière collectée
4.2	MOS	Maintenir la collecte des encombrants.	En continu	Prévoir cette mesure dans les appels d'offres 3 communiqués pertinents par média par année		Nombre de publications Quantités d'encombrants détournées de l'élimination
4.3	ISÉ	Promouvoir les points de dépôt	En continu	1 mise à jour du répertoire par année		Nombre de publications

		officiel et collectes directs pour les ICI pour les produits concernés par la REP (responsabilité élargie des producteurs), soit les produits dangereux.		3 communiqués pertinents par média par année		
4.4	MOS	Actualiser l'entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres.	En continu	Négocier avec la Ville de Québec l'entente sur l'utilisation des écocentres. 1 publication pour promouvoir l'utilisation des écocentres par année.		Renouvellement de l'entente Nombre de visites aux écocentres
4.5	ISÉ	Faire des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année pour encourager les apports volontaires aux écocentres.	En continu	2 communiqués pertinents par média par année		Nombre de publication Nombre de visites aux écocentres
5.1	ISÉ	Maintenir les outils de communication utilisés pour encourager la participation à la collecte du bac brun et en faire connaître les avantages environnementaux.	En continu	Faire un suivi des quantités récupérées et renforcer les communications auprès de la population dans le but d'augmenter la participation citoyenne. 2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année. Distribution d'un aide-mémoire pour les matières admissibles à la collecte par bac brun à toutes les unités. Proposer un service de nettoyage de bac brun (au besoin).		Nombre de publications Nombre d'aide-mémoire distribué Quantités de matières organiques collectées
5.2	ISÉ	Maintenir la promotion de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique personnel pour les résidus verts.	En continu	2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année.		Nombre de publications

5.3	ISÉ	Sensibiliser les citoyens à disposer leurs résidus verts aux écocentres.	En continu	2 publications par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année.		Nombre de publications Nombre de visite à l'écocentre
-----	-----	--	------------	---	--	--

5.4	ACC	Encourager les ICI à participer à la collecte des matières organiques.	En continu	Faire un suivi des quantités récupérées sur le territoire et renforcer la communication auprès des ICI. 1 publication par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année Service-conseil personnalisé (au besoin)		Nombre de publications Nombre de consultations personnalisées et types de besoins répondus Nombre d'ICI ayant adhéré au service de collecte des matières organiques
6.1	ISÉ	Informar et sensibiliser les entrepreneurs quant aux avantages économiques et environnementaux de trier les résidus durant les travaux.	En continu	1 publication par média (journal local, envoi postal, média électronique) par année Service-conseil personnalisé (au besoin)		Nombre de publications Nombre de visite à l'écocentre
6.2	ISÉ	Élaborer, diffuser et mettre à jour un dépliant sur le tri des résidus CRD lors de l'émission de permis.	2025	Développement d'un dépliant Distribution du dépliant à tous les demandeurs de permis de construction, rénovation et démolition.		Nombre de dépliant distribués Nombre de visite à l'écocentre
6.3	MOS	Réviser la réglementation actuelle pour intégrer l'obligation de trier et valoriser des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition.	2026	Réviser la réglementation actuelle Identifier les articles à modifier Intégrer les nouveaux articles Soumettre, pour approbation la révision au CNHW puis à AADNC Faire des inspections ponctuelles des chantiers en cours		Nombre de chantiers visités Nombre de billets de courtoisie distribué
6.4	DEV	Mettre en place un système de traçabilité des résidus CRD lors de l'émission des permis de construction.	2026	Demander systématiquement le lieu de disposition avant l'émission des permis et la preuve de disposition à la fin des travaux de construction pour s'assurer que les matières soient triées.		Nombre de preuve de disposition obtenue/Nombre de permis distribué Nombre d'entrepreneurs respectant les consignes de tri Quantités de matières disposées dans un centre de tri CRD ou un écocentre

7.1	ISÉ	Continuer la sensibilisation auprès des employés du CNHW, et des institutions du territoire.	En continu	1 atelier par année Service-conseil personnalisé [au besoin]		Nombre d'événements Nombre de participants Nombre de consultations personnalisées et types de besoins répondus
7.2	DEV	Rendre disponibles, dans les lieux publics et lors d'événements publics, des équipements pour le tri des matières.	En continu	Mettre en place des îlots de tri (matières recyclables et matières organiques) aux emplacements stratégiques, dans un nombre suffisant.		Nombre de lieux publics et d'événements équipés pour le tri des matières
7.3	MOS	Maintenir et développer la politique de gestion environnementale des matières résiduelles pour le CNHW (conseil sans papier, réduction à la source, attestation « <i>ICI on recycle</i> », politique d'approvisionnement responsable, etc.).	En continu	Mettre à jour la politique de gestion environnementale et en faire le suivi		Nombre de mesures adoptées Nombre de secteurs administratifs participants
7.4	DEV	Prendre en considération les enjeux environnementaux dans les devis et appels d'offres.	2026	Ajouter des critères prenants en considération les enjeux environnementaux dans les appels d'offres publics (fournisseur local, GES, actions écoresponsables, etc.). Inclure la gestion des résidus de CRD dans les devis et appels d'offres concernés.		Nombre de critères en lien avec l'environnement ajouté aux appels d'offres
7.5	ISÉ	Continuer les efforts de promotion des événements écoresponsables auprès des organisateurs.	En continu	Publications destinées aux organisateurs d'événements publics Service-conseil personnalisé (au besoin)		Nombre d'événements publics tenus sur le territoire Nombre d'événements publics ayant mis en place la politique Nombre de publications et de consultations

<b>7.6</b>	<b>ISÉ</b>	Encourager les pratiques écoresponsables en communiquant sur les médias de la CNHW.	En continu	1 publication par médial (journal local, envoi postal, média électronique) par année Création d'un plan de communication et de publication. Révision de ce plan à chaque année	Création et mise à jour du plan de communication et de publication Nombre de publications
<b>8.1</b>	<b>DEV</b>	Mettre à jour la liste les conteneurs des ICI (conteneurs privés) présents sur le territoire.	2023, 2025, 2027	1 mise à jour de la liste tous les deux ans	Liste des conteneurs ICI à jour
<b>8.2</b>	<b>DEV</b>	Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition, afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	2024 et 2026	Effectuer la caractérisation des déchets des plus gros générateurs ICI : 1 étude de caractérisation initiale 1 étude de caractérisation de suivi (2 ans plus tard)	Nombre d'études de caractérisation Rendement de récupération avant/après Taux d'élimination avant/après
<b>8.3</b>	<b>MOS</b>	Continuer de transmettre aux membres de la communauté l'information relative au PGMRW, durant sa révision et après.	En continu	1 rencontre de suivi annuel Présenter le bilan annuel des mesures du PGMR au Conseil Présenter le bilan annuel des quantités de matières récupérées et éliminées sur le territoire	Rencontre de suivi réalisée, commentaires des membres
<b>8.4</b>	<b>MOS</b>	Poursuivre les démarches visant le retour des redevances à l'élimination et démarrer les discussions auprès de l'organisme de gestion désigné pour les modalités de la modernisation de la collecte sélective.	En continu	Réaliser un bilan des mesures du PGMR Réaliser un bilan annuel de GMR (quantité de matière collectée sur le territoire) Transmettre les documents nécessaires pour l'obtention des subventions Discussion avec l'organisme de gestion désigné pour la modernisation de la collecte sélective	Montant de retour de redevance obtenue Quantités de matières détournées de l'élimination Nombre de visite aux écocentres Nombre de mesures réalisées
<b>8.5</b>	<b>MOS</b>	Maintenir la participation de la CNHW aux événements sur la GMR et aux discussions avec la CMQ.	En continu	Participation aux événements en GMR de la région	Nombre d'événements suivi



